

Jeanne d'Arc

Vérités et légendes

Colette Beaune



DU MÊME AUTEUR

- Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985. Prix Gobert de l'Académie 1986.
- Le Miroir du pouvoir* (avec F. Avril), Paris, Bibliothèque nationale, 1989.
- Journal d'un Bourgeois de Paris*, Paris, LG F, coll. « Lettres gothiques », 1990.
- The Birth of an Ideology*, Berkeley-Los Angeles, U.P., California Press, 1991.
- Le Livre des Faits du bon chevalier Messire Jacques de Lalaing*, in *Splendeurs de la cour de Bourgogne*, Paris, Laffont, coll. « Bouquins », 1995, p. 1131-1409.
- XIV^e et XV^e siècles, crises et genèse* (sous la direction de J. Favier), Paris, Peuples et civilisations, 1996, p. 1-127.
- Les Monarchies* (sous la direction de Y.-M. Bercé), Paris, PUF, coll. « Histoire générale des systèmes politiques », 1997, p. 83-227.
- Éducation et cultures du début du XII^e siècle au milieu du XV^e siècle*, Paris, SEDES, 1999.
- Royautés imaginaires* (XII-XVI siècles) (colloque sous la direction de Colette Beaune et Henri Bresc, Paris-X, septembre 2003), Louvain, Brepols, 2005.
- Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004. Prix du Sénat du meilleur livre d'histoire 2004.

Colette Beaune

Jeanne d'Arc, vérités et légendes



PERRIN

www.editions-perrin.fr

© Perrin, 2008
ISBN : 978-2-262-02951-7

Pour Priscille Aladjidi

Avant-propos

Il n'y a pas à l'origine de cet ouvrage de nécessité scientifique à proprement parler. Je ne propose pas de révéler sur Jeanne d'Arc des vérités cachées, je ne fais pas de contre-enquête. Ce livre est le fruit d'une expérience personnelle.

L'historien et les médias : un malentendu

Il y a plus d'un an, mes collègues spécialistes de Jeanne (Philippe Contamine, Olivier Bouzy¹, Françoise Michaud, Ann Curry) et moi-même avons été sollicités pour répondre à des questions dans le cadre d'un documentaire sur la vie de la Pucelle à diffuser sur Arte². Il ne nous est pas venu à l'idée de refuser. Après tout, la vocation de l'universitaire n'est pas de trouver pour trouver, mais de trouver pour dire aux autres, ses collègues, ses étudiants, ses lecteurs. Et Arte est la chaîne préférée des universitaires.

Les interviews sont longues et se déroulent dans le cadre austère de la salle Labrousse de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, le seul endroit où l'on puisse filmer les manuscrits de la Bibliothèque du roi conservés à l'étage supérieur. Les questions sont très traditionnelles. Mais nous ne les choisissons pas. Nous ne sommes pas maîtres non plus de nos réponses, qui peuvent être coupées, accolées à une voix off qui les dément ou à un argument auquel nous ne pouvons pas répondre, puisqu'on

1 Je remercie Olivier Bouzy pour sa relecture attentive et savante de tous les chapitres de ce livre.

2 Diffusé le 29 mars 2008.

ne nous l'a pas soumis. Nous ne savons d'ailleurs pas que le journaliste Marcel Gay³ participe à l'émission.

Un an se passe, le documentaire devient un « docu-fiction », mais nous n'en savons rien. Nous ne le découvrons que huit jours avant la diffusion et trop tard, paraît-il, pour que des modifications soient possibles ou le débat organisé.

Que faire ? Il y a un côté comique à cette affaire. Nous avons servi de caution intellectuelle, indispensables mais négligeables, tous alignés dans l'obscurité verdâtre de notre chère bibliothèque, savants presque desséchés au milieu de nos livres, cherchant à nuancer nos propos, tandis que M. Gay est filmé cheveux au vent sur fond de vallée mosane déclinant à tout va des affirmations qui ne sont en fait que des hypothèses. D'un côté l'immobilité, de l'autre le mouvement, d'un côté les universitaires ringards, et de l'autre le journaliste aux prises avec le réel... L'image a ce pouvoir.

Là-dessus surviennent les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, où le documentaire est projeté le 5 mai 2008. Nous en profitons pour dire notre désaccord absolu avec les théories de M. Gay telles qu'elles apparaissent dans le film d'Arte. Auparavant est parue, signée de nous, une tribune dans un grand quotidien national.

« Ces thèses qui relèvent du coup médiatique ne sont, en effet, ni nouvelles ni fondées. Les théories survivalistes remontent à l'érudit G. Vignier qui, au XVII^e siècle, écrivait pour les descendants de la dame des Armoises. Cette aventurière de haut vol a un parcours fort intéressant mais elle n'est pas Jeanne d'Arc. Quant à la thèse de la naissance royale, elle découle des écrits plus tardifs d'un sous-préfet napoléonien. Rien qui n'ait déjà été plusieurs fois exposé et réfuté, archives à l'appui.

« Par ailleurs, Jeanne est bien née à Domrémy, dans une famille paysanne aisée, comme le prouvent les procès. Certes, elle n'est pas bergère mais toutes les filles qui ne sont pas bergères ne sont pas pour autant des filles de roi. Sa mort sur le

3 Marcel Gay, Roger Senzig, *L'Affaire Jeanne d'Arc*, Paris, Florent Massot, 2007.

bûcher, le 30 mai 1431, est, elle aussi, parfaitement attestée par des mentions contemporaines. Il y a en histoire des faits, sur lesquels on ne peut pas transiger.

« Il y a longtemps aussi qu'il n'y a pas de vérité officielle en matière d'histoire de Jeanne d'Arc. Son environnement religieux, sa culture lettrée ou non, son rôle militaire ou politique, son refus du modèle féminin de son temps, sont autant de sujets qui ont été librement discutés et largement renouvelés ces dernières années⁴. »

Donc, nous étions assez contents de nos réponses. Trop tôt... À la fin de la séance, un journaliste de France 3 m'interviewe. Pour toucher le grand public, il faudrait bien, suggère-t-il, accepter quelques arrangements avec la vérité. C'est à ce moment-là que j'ai compris, grâce à lui, qu'il y avait un réel problème scientifique. Dans la société actuelle, peut-on accepter qu'il y ait en parallèle une histoire pour les élites et une autre pour le « vulgaire » ? Là, je n'ai plus trouvé les choses drôles. Après tout, je saurais peut-être trouver les mots... J'en ai ouvert les livres de Gay et de bien d'autres mythographes.

Questions de méthode

« Nous sommes au Moyen Âge, dans un monde irrationnel fait d'un mélange de symboles, de magie, de religion, de secrets, de sorcellerie⁵ » Le mythographe n'aime guère le Moyen Âge, époque où le surnaturel et le merveilleux seraient partout présents. Aujourd'hui, croit-il bon de préciser, « aucune personne sensée⁶ » ne croit plus à ces balivernes et la raison règne en maître !

Il faudrait donc porter un regard neuf sur l'histoire de Jeanne d'Arc. En vertu de ce postulat, les historiens

4 Tribune « Jeanne et les impostures », Le Figaro, 9 avril 2008.

5 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p 150.

6 *Ibid.* p 103.

universitaires, concurrents explicites du mythographe, sont évacués, à l'exception du très laïc Anatole France. Avec trois citations (si l'on peut dire), je suis le médiéviste contemporain le plus utilisé. Une fois pour une chose que j'ai réellement écrite : « Car, au Moyen Âge, il est admis que Dieu peut intervenir dans la vie des hommes⁷ », un peu plus loin on m'attribue une erreur à propos de Marie Robine⁸ qui ne m'appartient pas (une interversion de fiches !) et, enfin, je ne suis pas citée pour une présentation sceptique et probablement mienne du miracle qui sauve la vie au duc d'Alençon⁹, que notre mythographe reprend. Mais les universitaires ne sauraient, c'est évident, porter un regard critique sur Jeanne !

Supposons qu'on puisse décider d'un trait de plume de ne pas tenir compte de cinq siècles de recherches savantes. Il faudrait au moins des sources d'époque. Or, elles sont partielles, allusives et la plupart du temps non référencées. Du côté armagnac, seuls la chronique de Perceval de Cagny et le Mystère du siège d'Orléans seront réellement utilisés. Toutes les chroniques orléanaises seraient selon eux en revanche « très discutables » ; à l'étranger les chroniques Morosini et Windecke « sont à considérer avec beaucoup de prudence ». Je dirais même que toutes les sources sont dans ce cas ! Les chroniques bourguignonnes seraient « des récits parfois sans grande valeur historique », ce qui n'empêche pas nos mythographes d'en reprendre toutes les conclusions et d'oublier complètement de tenir compte des textes armagnacs.

À ces textes, on fait d'ailleurs subir des traitements curieux. Prenons le *Journal d'un Bourgeois de Paris*¹⁰ que j'ai édité pour « Lettres gothiques ». Cette source bourguignonne essentielle suit, année après année, les événements entre 1409 et 1449. Jeanne « avait dix-sept ans » devient ainsi : « Elle avait vingt-

⁷ *Ibid.* p 40.

⁸ *Ibid.* p 151.

⁹ *Ibid.* p 196.

¹⁰ *Journal d'un Bourgeois de Paris*, présenté et commenté par Colette Beaume, Paris, Librairie générale française, « Lettres gothiques », 1999, rééd. 2008.

sept ans¹¹. » La condamnation à la prison perpétuelle de 1431 devient : « Elle fut condamnée à quatre ans et demi de prison¹² », ce qui permet de faire sortir Claude des Armoises de sa boîte au début de 1436. La page sur la fausse Jeanne¹³ fait l'objet d'un extraordinaire travail de ciseau dans le film d'Arte. Une phrase sur deux du rédacteur médiéval est supprimée pour lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. Le Bourgeois, lui, croit que Jeanne est morte à Rouen et que Claude est un imposteur. Il n'a pas lu le livre, il n'a pas vu le film.

Les sources en latin pour lesquelles il n'existe pas de traduction ou celles qui sont parues après le monumental travail de Quicherat au milieu du XIX^e siècle sont très rarement prises en compte.

Serait-il possible de mettre au rancart la vieille méthode historique et d'« instruire l'affaire de Jeanne, déjà vieille de cinq siècles, comme s'il s'agissait d'un événement d'actualité¹⁴ », de substituer aux procédés des historiens ceux des journalistes ? Mais on ne peut abolir magiquement la distance historique entre le XV^e et le XXI^e siècle : même parti d'un bon pas, nul journaliste de terrain ne saurait aujourd'hui prétendre interviewer les anciens combattants de la guerre de Cent Ans ! Peut-on vraiment ne recourir qu'à l'examen des vieilles pierres et aux traditions orales pour faire la lumière sur Jeanne ? Il y a une limite à ce qu'on peut demander aux pierres ! D'ailleurs, elles ne parlent guère qu'aux archéologues. Celles de la grande salle de la forteresse de Chinon où Charles VII et la Pucelle se rencontrèrent effectivement ne diront jamais s'il y eut une ou deux entrevues, s'il y avait un secret entre eux, ni la nature de ce secret. Et les portraits du château de Jaulny resteront désespérément muets tant que leur datation n'aura pas été établie. De toute façon, l'installation de la famille des Armoises dans ce lieu date de 1597, bien après la Pucelle.

11 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p 55.

12 *Ibid.* p 198.

13 *Journal d'un Bourgeois de Paris*, op.cit., p 397.

14 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p 36.

J'aime beaucoup les traditions orales. Je pense que Jeanne est une fille de l'oralité et j'ai traqué dans les documents du XV^e siècle tous les on-dit la concernant. Les mythographes recherchent, quant à eux, les traditions qui circulent actuellement autour de Jaulny et de Pulligny-sur-Madon. « Les habitants du village disent depuis toujours que Jeanne a habité ce château... qu'elle n'a pas été brûlée à Rouen... » Toujours, vraiment, ou depuis la fin du XIX^e siècle seulement, où le procès en canonisation rendait la Pucelle à la fois très populaire et très contestée ? L'existence d'une tradition orale vivante prouve simplement que son souvenir reste très présent dans les régions de l'Est où elle est née.

Jeanne entre histoire et mythe

Je suis une spécialiste reconnue de Jeanne d'Arc ; j'ai publié sa biographie en 2004 chez Perrin¹⁵. Elle se trouve à la jonction de mes deux spécialités, l'histoire politique et l'histoire des femmes, et ma thèse avait été consacrée à la *Naissance de la nation France*¹⁶. J'ai l'habitude de cette source bizarre que sont les mythes. À côté de la réalité (ce que les gens vivent), il y a les mythes : les modèles, les références, les images qui peuplent les têtes. Ce qui n'est ni réel ni forcément vrai a parfois, en histoire, une énorme importance. Et il est parfaitement possible d'étudier l'imaginaire¹⁷ et d'en tirer parti, à condition de procéder avec rigueur.

Ce n'est souvent que bien des décennies après qu'il a quitté cette terre qu'un mort ordinaire devient un héros. Les souvenirs vécus s'effacent, les sources sont de faible volume ou de

15 Prix du Sénat du meilleur livre d'histoire, 2004.

16 Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, rééd. 2008.

17 Jacques Le Goff, *L'Imaginaire médiéval*, Paris, Gallimard, 1985.

mauvaise qualité. Le groupe a besoin de quelqu'un pour incarner ses valeurs. Le mort ordinaire va devenir un ancêtre, un héros tutélaire ou un saint. Mais le cas de Jeanne est fondamentalement atypique. C'est la femme la mieux documentée de toute l'époque médiévale. La plupart des lacunes que les mythographes supposent à son histoire sont factices. Et si sa popularité a varié – nous sommes aujourd'hui en période creuse –, jamais elle ne fut oubliée.

Jeanne fut un mythe de son vivant. Dès son apparition, au printemps 1429, son histoire se joue sur deux plans parallèles, celui des réalités dont témoignent les lettres royales ou les comptes, et celui du mythe. En ces temps de guerres civile et étrangère, les troubles de l'État se traduisirent par des troubles mémoriels. Jeanne fut l'objet de deux discours parallèles et antithétiques. Les Armagnacs, partisans du dauphin Charles, virent en elle une vraie prophétesse inspirée par Dieu et faisant merveille pour le saint royaume de France, les Bourguignons, alliés des Anglais, en firent une créature en forme de femme, une sorte de sorcière sciemment manipulée par le diable ou par leurs adversaires. À bergère répond vachère ou servante d'auberge, à vierge répond putain, à mandatée par Dieu, sorcière. Les Bourguignons affirmèrent aussi que les voix n'étaient que supercherie. Jeanne était manipulée par les partisans du dauphin. Dans le royaume de Bourges, on crut aux mythes armagnacs et, chez Philippe le Bon, aux mythes bourguignons. Il s'ensuit que le procès en condamnation (1431) reflète les accusations bourguignonnes, tandis que le procès en nullité (1455-1456) met en avant les certitudes de l'autre camp.

Aucun de ces deux ensembles mythiques n'est ni plus vrai ni plus rationnel que l'autre, contrairement à ce que croient les mythographes d'aujourd'hui, acharnés à détruire l'imaginaire armagnac mais prêts à gober tout ce que racontent les Bourguignons. Or tout mythe comporte une part de vérité et une part de fable. Prenons deux mythes, un de chaque côté, dont l'affirmation essentielle est fausse. Sont-ils inintéressants pour autant ? Les Armagnacs disent que Jeanne était bergère, cela par nécessité symbolique. Prophète, elle veille sur le troupeau. Une simple fille de paysan ne ferait pas rêver. Les

Bourguignons disent que Jeanne est une putain. La réputation des femmes tient alors essentiellement à leur sexualité. Il faut nier la virginité de la Pucelle pour qu'elle puisse être présentée comme une fausse prophétesse ou une sorcière. La part de fable que contient le mythe informe donc non sur les faits eux-mêmes, mais sur les valeurs de la société qui l'a inventé.

Les mythes contemporains de Jeanne font donc partie de son histoire. Ils ont provoqué tour à tour son succès puis sa perte. L'historien se doit de mesurer pour chacun sa part de vérité et de contre-vérité, déterminer qui dit quoi, où et pourquoi. Son rôle n'est pas du tout, en suivant la mythologie armagnac, de décrire une Jeanne merveilleuse et sainte, mais il n'est pas non plus, en suivant la mythologie bourguignonne, de réduire celle-ci à un fantoche banal et sot. Entre le Dieu des Armagnacs et la pure et simple manipulation des Bourguignons, il y a bien des possibles. Il faut à l'historien rendre compte de leur totalité.

La mémoire de Jeanne était née dans le déchirement. Elle y resta. La victoire de la monarchie et l'écriture d'une histoire nationale de plus en plus unitaire font prévaloir au XVI^e siècle la vision des Armagnacs. Celle des Bourguignons subsiste en contrepoint chez les protestants et nourrit l'illusion d'une Jeanne cachée au grand public mais qui serait la vraie. Le XVII^e siècle continue dans cette voie. L'apologie de Jeanne est l'œuvre du cardinal de Richelieu avant de passer aux mains des jésuites. La fin du siècle est marquée par l'apparition d'un mythe nouveau : Jeanne aurait survécu au bûcher sous la forme de Claude des Armoises. Cette affirmation a, dans un premier temps, surtout pour but de rendre plus prestigieux les descendants de celle-ci et ne fonctionne qu'à titre privé et familial. L'ère des Lumières est très défavorable à la réputation de Jeanne. Certains ne font plus confiance à la monarchie, d'autres doutent de l'Église. La Raison triomphante ne croit plus aux voix, ni à la virginité de la fille de Domrémy. « Le plus difficile de ses travaux fut de conserver son pucelage », écrit méchamment Voltaire.

Le XIX^e siècle est le grand siècle de Jeanne, tant sur le plan de l'histoire savante que sur celui du mythe¹⁸. Vers 1850, le chartiste Quicherat publie en cinq volumes l'ensemble des procès et des autres sources connues de son temps. Les biographies se multiplient côté catholique (H. Wallon, M. Sepet) et côté laïc (J. Michelet, Anatole France). Entre-temps, Jeanne change de statut. Michelet fait de sa vie l'acte de naissance de la nation France, parce qu'il était après tout logique de faire d'une fille du peuple l'incarnation d'une France qui était elle aussi femme et populaire. Les manuels de la Troisième République suivent : ils font de Jeanne une icône patriotique à destination de toute une clientèle d'écoliers du primaire qui étaient encore en majorité des fils et filles de paysans comme elle.

D'où des problèmes historiques nouveaux à la limite du mythe : peut-on dire que la fille du peuple a été trahie par le roi ou les nobles et brûlée par les prêtres ? Les options politico-religieuses des rédacteurs dicteront la réponse.

Dans la seconde moitié du siècle, les préparatifs de sa béatification (1909) puis de sa canonisation (1920) exaspèrent les tensions autour de la Pucelle. À côté d'une histoire officielle de Jeanne, qui s'impose parfois brutalement, apparaissent une multitude de mythes qui en contestent les conclusions.

Les remises en question touchent d'abord la naissance de Jeanne. Sous l'Empire, Pierre Caze, sous-préfet de Bergerac, invente que la Pucelle aurait été la fille cachée de la reine Isabeau de Bavière et du duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Un merveilleux conte de fées remplace ainsi le merveilleux chrétien qui n'est plus compris. À Chinon, Jeanne se serait donc fait reconnaître par son demi-frère, tout heureux de la traiter en princesse et de lui confier une armée. Le fait qu'une bâtarde soit plus apte à gagner une bataille qu'un fils légitime reste d'ailleurs à prouver ! Mais la théorie de Caze, à l'origine de tout un courant qu'on appelle « bâtardisant », modifie ensuite assez peu le parcours de la Pucelle, même si ses

18 Gerd Krumreich, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1993.

victoires sont évidemment plus faciles et l'inaction du roi entre 1430 et 1431 plus étrange.

À la fin du XIX^e siècle, un courant qu'on appelle faute de mieux « survivaliste » se met en place. Il s'attaque cette fois à la mort de la Pucelle. Elle n'aurait pas été brûlée à Rouen, où une autre aurait pris sa place. Le survivalisme est une entreprise de promotion de Claude des Armoises, cette fille qui, de 1436 à 1440, s'est faite passer pour Jeanne en Lorraine et dans la vallée de la Loire. Quitte à transformer cette aventurière en fille dévouée et en sage épouse, conformément aux canons de la morale bourgeoise ! Dans l'entre-deux-guerres, le mythe pouvait donc priver Jeanne soit de sa naissance, soit de sa mort.

Après 1945 et la captation du souvenir de Jeanne par le Front national, les choses changent. Il n'y a plus d'histoire officielle de Jeanne (les lois mémorielles visent plutôt la Shoah ou l'esclavage) et la recherche a retrouvé toute sa liberté. C'est une bonne nouvelle. En revanche, sur le terrain du mythe, la seule nouveauté importante est la coordination entre eux des thèmes bâtardisants et survivalistes dans les années 1950. C'est parce qu'elle est la fille de Louis d'Orléans et d'Isabeau que Jeanne peut survivre sous l'identité de Claude des Armoises.

Privée de sa vie et de sa mort, que reste-t-il à Jeanne ? D'autant que les mythographes ne racontent son parcours que d'après les textes bourguignons, qui lui sont hostiles. Ce n'est pas une Jeanne à taille humaine comme la souhaitait Anatole France, mais une Jeanne *a minima*, désespérément banale. Peut-être notre société fascinée par les « people » n'admire-t-elle plus les héros ? Derrière la Pucelle, on cherche alors l'ombre de la reine Yolande ou de l'ordre franciscain. À la manipulation, thématique, ancienne succède une théorie généralisée du complot proche du *Da Vinci Code*. Les mythes sont décidément une chose trop sérieuse pour être confiés aux seuls mythographes, et c'est ainsi que j'ai décidé d'écrire ce livre.

1

Pourquoi la guerre ?

L'an 1429

Entre 1316 et 1328, les trois fils de Philippe IV le Bel¹⁹ moururent l'un après l'autre, en moins de treize ans, sans laisser d'héritier mâle.

Le dernier des fils (Charles IV) disparu, les barons français choisirent d'attribuer la couronne à Philippe de Valois, le plus proche parent par les hommes du dernier Capétien direct. Mais un autre prétendant était possible, le jeune roi d'Angleterre Edouard III, petit-fils de Philippe IV par sa mère, la reine Isabelle. L'Anglais pouvait se dire plus proche en degrés du bon roi Saint Louis. La succession à la couronne de France était encore réglée surtout par la coutume, qui n'excluait clairement ni les femmes ni les fils des femmes. À ses débuts, la guerre de Cent Ans²⁰ fut donc tout simplement un conflit féodal qui opposait deux prétendants au même héritage, la couronne de France.

19 Une généalogie figure en fin d'ouvrage.

20 Philippe Contamine, « *Aux origines de la guerre de Cent Ans* », Histoire du christianisme Magazine, t. 43, juillet 2008, p. 42-46.

Une couronne en jeu

Edouard accepta d'abord de prêter hommage à son cousin pour ses fiefs continentaux de Guyenne. Mais, dès que la guerre éclata, il prit le titre de roi de France et les armes aux fleurs de lys. Ses victoires sur mer comme sur terre (Crécy en 1346, Poitiers en 1356 où Jean II fut fait prisonnier) forcèrent le roi de France à accepter le traité de Brétigny qui entérinait la supériorité des Plantagenêts. Edouard III tenait désormais en toute souveraineté un immense duché d'Aquitaine courant de Bayonne à Poitiers, le Ponthieu, dot de sa mère Isabelle, et Calais, dont il s'était emparé en 1347. En contrepartie, il devait renoncer à la couronne de France. Mais les renonciations (des Anglais à la couronne et des Français à la souveraineté sur la Guyenne) ne furent jamais échangées. Charles V et Du Guesclin reprirent entre 1372 et 1380 pratiquement toutes les conquêtes continentales du roi Edouard. Un répit particulièrement bienvenu s'ouvrit alors pour une vingtaine d'années.

Peut-être la paix se fût-elle prolongée de trêve en trêve si le roi Charles VI n'était pas progressivement devenu fou à partir de 1392. La reine Isabeau fut incapable de maîtriser au Conseil royal la rivalité entre le duc Louis d'Orléans, frère du roi, et le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, son oncle. Qui aurait la direction du Conseil ferait en effet sa propre politique, mais aurait aussi accès au Trésor et aux pensions, et nommerait ses affidés aux postes stratégiques. La guerre civile conduisit dès 1407 à l'assassinat de Louis d'Orléans par les sbires du nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur, partisan d'une alliance avec l'Angleterre qui permettrait aux tisserands de Flandres de s'approvisionner en laine anglaise ! Quand Jeanne naquit, vers 1412, la guerre civile avait pris ses quartiers en France et pour longtemps.

Le nouveau roi d'Angleterre Henry V (1413-1422) saisit l'occasion. Il venait de renverser son cousin Richard II et devait se rallier une noblesse friande des riches butins que la guerre sur le continent avait jusque-là apportés aux soldats anglais. Ceux-ci ne voyaient qu'avantages à une guerre qui ne se

déroutait pas sur leur sol et qui, jusque-là, avait toujours été victorieuse. À Azincourt en 1415 moururent le tiers des baillis français, comme les héritiers de bien des grandes familles. L'année suivante, Henry V s'empara de la Normandie. La noblesse française s'avéra incapable de s'unir devant le danger : le 10 septembre 1419, Jean sans Peur et le futur Charles VII se rencontrèrent sur le pont de Montereau. Une altercation s'ensuivit, durant laquelle le duc de Bourgogne fut percé de coups par l'entourage de Charles. Le dauphin aurait « autorisé » le meurtre commis en sa présence. En tout cas, les Bourguignons le crurent. Le nouveau duc Philippe le Bon (1419-1467) se devait de venger son père. Cela lui était d'autant plus facile qu'il avait en sa garde les personnes du roi fou et de la reine Isabeau. Il imagina donc, avec l'aide des Anglais, une nouvelle combinaison susceptible, en principe, de garantir une paix à la fois générale et finale.

Des histoires de famille

Jeanne avait huit ans quand fut approuvé en 1420 le traité de Troyes, que les Anglais appelèrent « la paix finale », tandis que les partisans du dauphin le nommaient « le honteux traité de Troyes ». Le dauphin Charles était déshérité « pour ses horribles crimes et délits ». Charles VI restait en place mais le royaume de France reviendrait, après sa mort, à Henry V qui épousa Catherine de France, la dernière fille à marier d'Isabeau et de Charles VI. À la mort de ce dernier (qu'on pouvait estimer proche), Henry V serait donc à la fois roi de France et roi d'Angleterre. Plus de partages féodaux donc comme au XIV^e siècle, l'unité du royaume de France était en principe préservée. La double monarchie reposait sur l'administration séparée des deux royaumes et sur leur égale dignité. France et Angleterre n'avaient en commun que leur roi. Mais la paix prévue tourna vite court. Il fallut l'imposer militairement. Là-dessus, Henry V mourut à la fin d'août 1422, laissant pour héritier un bébé de

huit mois, Henry VI, qui fut proclamé roi de France (en France) et roi d'Angleterre (outre-Manche). La régence fut attribuée à un oncle d'Henry V, le cardinal de Winchester, pour l'Angleterre, et à son frère, le duc de Bedford en France. Ce dernier s'installa à Paris et épousa Anne, l'une des sœurs du duc de Bourgogne.

Il y avait désormais trois France : la France lancastrienne, le royaume de Bourges et les terres du duc de Bourgogne. La première s'étendait sur l'Ile-de-France et la Normandie, allant au sud jusqu'aux limites du pays chartrain et de l'Anjou. Bedford était un politique habile, il pouvait s'appuyer sur une administration française qui lui avait juré fidélité, et pouvait compter sur l'université de Paris et sur l'alliance bourguignonne.

Son problème était simple : il lui fallait vaincre militairement le dauphin Charles. Ne devant compter que sur les ressources financières du continent, que, nouveau venu, il ne pouvait quand même pas écraser d'impôts, il ne pouvait guère réunir plus de 3 000 ou 4 000 hommes. La lutte n'était donc possible que sur un seul front à la fois. Et encore tous ses hommes n'étaient-ils pas, et de loin, anglais. La défaite de Verneuil en 1424 (où moururent des milliers d'Ecossais au service de Charles VII) parut sur le moment un jugement de Dieu en faveur des Anglais, mais le royaume de Bourges aux mains du dauphin n'en fut qu'ébranlé. En 1425, le Mont-Saint-Michel fut assiégé. Jeanne avait treize ans et l'archange lui apparut pour la première fois.

Il fallait aussi à Bedford vaincre diplomatiquement, c'est-à-dire persuader les chefs des grandes principautés d'adhérer au traité de Troyes, comme l'avait fait le duc de Bourgogne. Et, là, ce n'était pas gagné. Par tradition, la maison d'Orléans était franchement hostile à l'Angleterre et à la Bourgogne. Elle gardait toute sa puissance dans la vallée de la Loire et des sympathies dans l'est de la France jusqu'à Vaucouleurs. Ses chefs étaient otage en Angleterre (Jean d'Angoulême), prisonnier depuis Azincourt (l'aîné Charles, le prince poète), ou décédé prématurément. Jean, bâtard d'Orléans, défendait de son mieux les intérêts des absents. La maison d'Anjou était

représentée par la reine Yolande, veuve depuis 1417. Elle avait marié l'une de ses filles, Marie, au dauphin. Les Angevins étaient très fidèles à Charles, tant qu'il s'agissait de défendre le Maine et l'Anjou. Mais ils avaient aussi leur propre politique. Ils étaient comtes de Provence et rois des Deux-Siciles. À chaque génération, l'aîné tentait sans succès la reconquête de son royaume. Il y mourait ruiné. Ainsi étaient morts Louis II en 1417 et Louis III en 1434. Du second, René, la reine Yolande avait fait un héritier du duché de Bar par adoption et du duché de Lorraine par mariage. Au printemps de 1429, René d'Anjou venait de prêter fidélité au duc de Bedford pour assurer la succession de Bar. Le Bourbonnais était géré par Marie de Berry, dont l'époux, le duc Jean, était prisonnier en Angleterre et allait y mourir. La duchesse louvoyait entre la Bourgogne et le dauphin, cherchant à assurer la neutralité de ses États. La Bretagne du duc Jean V penchait pour l'alliance anglaise, traditionnelle chez les Montfort. En somme, le jeu était ouvert et nul ne savait de quel côté pencherait le balancier.

La deuxième France était celle du dauphin qui n'avait pas accepté le traité de Troyes. Il s'était proclamé roi de France à la mort de son père. Il n'avait pu être sacré, puisque Reims se trouvait en terre anglo-bourguignonne. Le royaume de Bourges était certes étendu, puisqu'il comprenait toutes les terres au sud de la Loire à l'exception de la Guyenne, possession anglaise, et de surcroît, de l'autre côté du Rhône, le Dauphiné, l'apanage des héritiers du trône. Il comptait plusieurs grandes villes, dont Bourges et Poitiers, ses deux capitales, ou les centres commerciaux actifs qu'étaient Lyon, Toulouse et Montpellier. Pourtant, ses ressources n'étaient pas meilleures que celles de Bedford. Charles était lui aussi incapable d'une grande et longue campagne militaire. Qui plus est, il écoutait, suivant les jours, les Armagnacs ou les Angevins, le connétable de Richemont ou son favori Georges de La Trémoille. Sa politique oscillait sans cesse entre la guerre, que certains voulaient dans son entourage, et la conviction que seul un accord avec les Bourguignons permettrait de chasser les Anglais. D'où une politique en ligne brisée, parfaitement illisible à l'opinion.

Le problème était, en effet, le troisième larron de cette histoire, le duc de Bourgogne. L'État bourguignon était une construction récente constituée par d'habiles mariages et des successions orientées. Au duché et à la Comté de Bourgogne²¹ Philippe le Hardi avait ajouté, par mariage, la Flandre et l'Artois. Plus tard s'y ajoutèrent Hainaut et Brabant, Hollande et Luxembourg. Les ducs contrôlaient les régions les plus riches et les plus urbanisées d'Occident. Ils s'étaient longtemps pensés comme des princes français, cherchant à dominer le gouvernement royal. Philippe le Bon enrageait peut-être encore d'avoir dû laisser Paris à son beau-frère Bedford, mais il s'employait aussi à constituer une principauté autonome entre France et Empire. Être roi sans en avoir pour autant le titre lui convenait. Pour cela, il essayait de créer un pont entre les deux blocs de territoires qui étaient sous sa domination. Le Barrois et la Lorraine, qui s'interposaient et étaient nécessaires à son projet, devinrent des zones stratégiques et disputées. Les routiers qui faisaient peur à Jeanne dans son enfance mosane n'étaient donc pas des Anglais, mais des Bourguignons.

Les années 1428-1429 furent très incertaines. La situation pouvait basculer d'un côté ou de l'autre. Les deux camps étaient pareillement épuisés par la guerre, comme par la crise démographique et économique. En un siècle, France et Angleterre avaient perdu la moitié de leur population. Un profond sentiment de lassitude était apparu devant les dévastations en tout genre (villages brûlés, bétail razzé, femmes violées) que la guerre prodiguait, année après année. Là-dessus, les Anglais vinrent assiéger la ville d'Orléans à l'automne de 1428. Le comte de Salisbury avait 4 000 combattants. S'il prenait la ville et ouvrait les ponts de la Loire aux armées anglo-bourguignonnes, que deviendrait le royaume de Bourges ?

21 L'actuelle Franche-Comté.

Fille de la frontière et de la guerre

Jeanne²² était née vers 1412, dans une famille de paysans aisés, sur la frontière. Domrémy se trouvait à la limite du royaume, sur la Meuse, qui séparait la France des terres d'Empire. La vallée était une zone de circulation intense autour de la route Lyon-Trèves et formait une marqueterie de pouvoirs féodaux : le nord du village était du royaume et dépendait de la châtellenie royale de Vaucouleurs à une dizaine de kilomètres au nord, le sud relevait du Barrois mouvant. À deux kilomètres de là, à Maxey, où se trouvait l'école, on était en Bourgogne, tout comme, plus au sud à Neufchâteau, où se trouvait le marché, on était en Lorraine. La vallée était armagnac. En 1425, les routiers bourguignons d'Henry d'Orly enlevèrent le bétail des villageois. En 1428, les Anglo-Bourguignons s'emparèrent de toutes les places de la vallée de la Meuse restées fidèles au dauphin. Vaucouleurs fut assiégée en juillet, les habitants de Domrémy se réfugièrent à Neufchâteau. À leur retour, ils trouvèrent le village dévasté et l'église brûlée. Jeanne est fille de la frontière et de la guerre.

Cette petite fille, jusque-là comme les autres, avait à l'âge de treize ans entendu pour la première fois des voix qui lui disaient « d'aller en France » pour faire sacrer le dauphin et chasser les Anglais. Cela fait d'elle une de ces nombreuses prophétesses qui allaient, en ces temps de crise, trouver le roi, porteuses d'un message de Dieu. Il lui fallut d'abord convaincre le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, qui, dans un premier temps, la fit ramener à sa famille. Puis il se ravisa : dans la vallée de la Meuse, l'emprise bourguignonne était quasi totale et l'armée envoyée au secours d'Orléans par Charles VII venait d'être écrasée (à la journée des Harengs, le 12 février), Baudricourt fit exorciser Jeanne, l'envoya tester ses dons auprès du duc Charles de Lorraine. Ayant entre-temps prévenu le roi, il

22 Françoise Michaud-Fréjaville, *Une Ville, une destinée : Orléans et Jeanne d'Arc*, Orléans, CRM, n° spécial 12, 2005.

fournit à Jeanne un équipement militaire et une petite escorte. Elle partit probablement le 23 février pour la vallée de la Loire.

Après onze jours d'un voyage épuisant, en plein hiver, dans des territoires pour la plupart soumis aux Bourguignons, elle arriva le 4 mars à Chinon. Elle vit le roi le 6 et lui dit de par Dieu qu'il était le vrai héritier de France. Six semaines s'écoulèrent. Sa virginité fut vérifiée par une équipe de matrones dirigée par la reine de Sicile. Sa piété, en cette période de Carême, impressionna. Elle comparut à Poitiers devant une commission formée de conseillers royaux et de théologiens et présidée par le sceptique Renaud de Chartres, archevêque de Reims. Ils conclurent à la sincérité de sa foi. Le succès à venir devant Orléans serait la preuve de l'authenticité d'une mission qui comptait quatre points : sauver Orléans, faire sacrer le roi, chasser les Anglais de Paris et ensuite de tout le royaume, enfin libérer le duc d'Orléans. Jusqu'à la réalisation complète de celle-ci, elle porterait des habits d'homme, ce qui n'inquiéta pas outre mesure les théologiens royaux. Seules les conclusions de l'enquête de Poitiers subsistent.

La Pucelle fut armée. L'épée qu'elle avait vue dans le sanctuaire de Fierbois, fichée en terre, lui fut apportée. Un peintre de Tours fabriqua son étendard où figurait le Christ des derniers jours, encadré par deux anges, avec le mot Jésus-Marie. Elle se joignit à une armée de secours et à un convoi de ravitaillement destinés à Orléans assiégée. Déjouant la surveillance anglaise, elle y fit son entrée le 29 avril au soir, aux côtés de Dunois, devant une foule enthousiaste. Elle avait déjà envoyé deux lettres d'ultimatum aux Anglais. Restait à combattre. Le 4 mai, l'armée de secours fut enfin là, et, le soir même, la bastille Saint-Loup fut prise. Le 6, ce fut le tour des Augustins, le 7, des Tourelles. Le 8 mai au matin, les Anglais vaincus décidèrent d'abandonner le siège.

L'armée placée sous le commandement du duc d'Alençon ne connut ensuite que des succès. Jargeau fut prise le 11 juin. À Patay, l'armée anglaise, conduite par Falstaff et Talbot qui ne s'entendaient pas, fut écrasée, le 18, dans une de ces batailles rangées qui, jusque-là, n'avaient jamais été favorables aux Français. Démoralisés, les Anglais refluèrent vers la Normandie,

tandis que Christine de Pisan exultait : « L'an 1429 se reprit à luire le soleil. »

Tout semblait possible. Malgré les réticences du Conseil royal, qui trouvait l'opération trop risquée, Jeanne obtint la marche sur Reims. L'armée quitta Gien à la fin de juin et remonta vers le nord. Auxerre accepta de la ravitailler, Troyes préféra ouvrir ses portes devant les préparatifs menaçants ordonnés par la Pucelle, Châlons puis Reims s'ouvrirent au roi. Le 17 juillet, Charles fut sacré avec l'huile de la sainte ampoule et le cérémonial accoutumé, malgré l'absence de la plupart des pairs de France. L'étendard de Jeanne flottait au premier rang. Le roi était désormais incontestable. Soissons, Laon, Compiègne se soumirent sans difficulté. En sous-main pourtant, le roi négociait avec la Bourgogne. Fin août, Jeanne et Alençon entraient à Saint-Denis et se préparaient à attaquer Paris, malgré la nouvelle trêve que les politiques du Conseil signaient le 28. Le roi hésitait. L'assaut fut donné le 8 septembre. Très compromise avec les Anglo-Bourguignons, la ville résista avec énergie à un prince qu'elle avait chassé en 1418 et dont elle craignait la vengeance. Jeanne y fut blessée et son page tué. L'armée revint vers la Loire où elle fut dissoute.

C'était un échec incontestable. La libération de Paris faisait partie de la mission de la Pucelle et elle ne cessa d'y penser. La fin de l'année 1429 fut occupée à dégager le Nivernais, où des places importantes, Saint-Pierre-le-Moutiers, La Charité, étaient tombées aux mains d'un redoutable chef de bande à la solde des Anglais, Perrinet Gressart. Jeanne et ses hommes se joignirent à l'armée royale commandée par Charles d'Albret. Saint-Pierre fut prise assez facilement, mais, en décembre, La Charité résista. L'armée royale battit en retraite. Entre-temps, les trêves arrivaient à expiration. Compiègne promise aux Anglo-Bourguignons avait refusé de les accueillir ; en mai 1430, Philippe le Bon mit le siège devant la ville. Jeanne arriva le 23 mai pour secourir les « bonnes gens de Compiègne ». Le 24, elle tenta une sortie, mais l'arrivée à revers d'un groupe d'Anglais jeta la panique dans les rangs. Tandis que Compiègne fermait précipitamment ses portes, Jeanne fut faite prisonnière par un écuyer bourguignon, le bâtard de Vandomne, qui la

remit à son chef, Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Celui-ci l'enferma dans ses châteaux de Beaulieu puis de Beaurevoir, d'où elle tenta de sauter du donjon quand elle apprit que le roi d'Angleterre l'avait achetée pour 10 000 livres. Remise à ses ennemis, elle fut emprisonnée au château de Rouen à partir de la fin de décembre 1430.

Normalement, un prisonnier pouvait espérer être libéré contre une rançon. Mais l'université de Paris demanda à juger Jeanne comme sorcière. Cette solution avait l'avantage de paraître impartiale, puisque le tribunal d'inquisition était d'Église, et de déconsidérer Charles VII, qui devrait alors son trône aux puissances infernales !

Le tribunal fut choisi de façon à faire ce qu'on attendait de lui : le vice-inquisiteur de France, Jean Lemaire, le promoteur d'Estivet et, comme président, l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, dans le diocèse duquel Jeanne avait été prise. Ce brillant universitaire parisien était aussi un conseiller du roi d'Angleterre. Il s'efforça de faire un procès modèle, conforme à toutes les règles de la procédure inquisitoriale. Après une enquête préliminaire – qui est perdue – à Domrémy sur la renommée bonne ou mauvaise de l'accusée, les juges, qui furent souvent très nombreux, commencèrent l'interrogatoire de Jeanne qui dura environ un mois (du 20 février au 24 mars 1431). Puis le promoteur dressa un acte d'accusation en soixante-dix articles, qui furent ensuite réduits à douze. Deux points surtout perdirent Jeanne : ses voix qui, trop corporelles, viendraient du diable, et le port obstiné de l'habit d'homme. Les universitaires parisiens consultés optèrent pour la culpabilité. L'accusée fut plusieurs fois admonestée (c'est-à-dire priée de se soumettre), ce qu'elle refusa.

Le 24 mai 1431, Jeanne fut à nouveau admonestée au cimetière Saint-Ouen, en présence d'un bûcher tout prêt. Elle finit par mettre une croix au bas d'une formule d'abjuration et fut condamnée à la prison perpétuelle. Mais deux jours après, sur le conseil de ses voix, elle revenait sur ses aveux et reprenait l'habit d'homme. Un court procès pour relaps (pour être retombée dans ses erreurs) la condamna à mort. Le 30 mai

1431, elle mourut brûlée sur la place du Vieux-Marché de Rouen, en prononçant le nom de Jésus.

Les procès

Parfaitement régulier dans sa forme, le procès en condamnation n'en est pas moins très critiquable sur le fond : l'information préalable n'a pas été jointe, l'acte d'accusation est d'une partialité rare, l'acte d'abjuration, trop long, n'est pas celui que Jeanne a signé, qui est plus proche sans doute de la formule courte qui accompagne la minute française. Une information posthume où Jeanne renie ses voix a été ajoutée, sans être authentifiée par les notaires. Enfin, les Anglais ne cachaient pas que la seule issue possible était la mort : ce procès en matière de foi était aussi un procès politique.

Tout cela permit, quelque vingt-cinq ans plus tard, une fois la victoire française acquise, d'obtenir du pape l'annulation de la sentence. Dès son entrée à Rouen en 1449, Charles VII chargea un de ses conseillers, Guillaume Bouillé, d'enquêter sur la façon dont le procès avait été mené. Sept témoins insistèrent sur les pressions anglaises avec d'autant plus de liberté que tous les responsables (Cauchon, Lemaire, d'Estivet) étaient morts. En avril 1452, le cardinal-légat Guillaume d'Estouteville et l'inquisiteur de France, Jean Bréhal, commencèrent une nouvelle enquête. Seize témoins furent interrogés. L'année suivante, Bordeaux tombait et les Anglais étaient définitivement chassés du royaume. Le « roi très victorieux », comme on appelait désormais Charles VII, ne pouvait devoir le trône aux sortilèges d'une hérétique. Les négociations avec la papauté reprirent. Ce n'est toutefois qu'en juin 1455 que le pape Calixte III accepta la demande de révision de la famille de Jeanne. Le procès en nullité commença en 1456 devant l'archevêque de Reims, Jovenel des Ursins, l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, et l'inquisiteur Bréhal. Ils se firent communiquer les pièces du procès de 1431 et interrogèrent plus

d'une centaine de témoins à Orléans, à Rouen, à Paris et en Lorraine. Très proche dans la forme du procès de 1431 – car c'est aussi un procès d'inquisition –, il en est très différent dans l'intention. Les juges veulent cette fois prouver que Jeanne fut pieuse et bonne catholique, prête à se soumettre à l'Église militante, puisqu'au moment de l'abjuration elle avait fait appel au pape et au concile. Mais ils affirment aussi qu'elle est morte pour son roi et pour la France. À leurs yeux, la guerre de Cent Ans n'est pas un conflit féodal ou un simple affrontement de partis, mais une guerre nationale où le royaume a joué sa survie. Comme le premier procès, celui-ci parle de politique.

Le 7 juillet 1456, Jouvencel des Ursins déclara cassée la sentence de 1431. Sa nullité fut solennellement proclamée à Rouen et à Orléans. Jeanne n'était plus, aux yeux du monde comme de l'Église, une hérétique. Mais nul, parmi les docteurs, ne pensait alors à en faire une sainte.

Une pauvre bergère ?

C'est un mythe armagnac apparu en 1429. Ni les historiens ni les mythographes n'y ajoutent plus foi depuis les années 1960. En réalité, Jeanne était fille de paysans aisés.

Jeanne n'était donc pas bergère. Les deux procès l'attestent. La question lui est posée à deux reprises par les juges de Rouen. Non, elle n'allait pas communément aux champs garder les brebis et les autres animaux. Peut-être l'a-t-elle fait quelques fois avant d'avoir sept ans, mais depuis elle n'y est plus allée. Cependant, les juges s'entêtent, car ces prés à l'écart du village, donc loin de tout contrôle social, leur paraissent suspects. A-t-elle vu les fées en gardant les brebis ou ne s'est-elle pas plutôt entraînée à chevaucher ? lui demandent-ils encore. Pour eux, la vie pastorale est un état en marge potentiellement dangereux et se caractérise par la pauvreté et l'isolement. En 1456, 14 habitants de Domrémy (sur 34), interrogés sur les activités de Jeanne durant sa jeunesse, mentionnent qu'il lui arrivait de garder le troupeau commun du village avec les autres enfants. À cette époque, les paysans cultivent un peu de tout et aucun berger de profession n'habite un village où l'élevage n'est qu'une activité d'appoint. Contrairement à ce qu'affirment les mythographes, tous les témoins de Domrémy n'ont donc pas « juré en chœur » que Jeanne était bergère. Et, pour les témoins qui habitaient alors Rouen, Paris ou Orléans, le fait que Jeanne soit bergère ne va franchement pas de soi. Seuls quatre d'entre eux (Jean Moreau à Rouen, François Garivel, Raoul de Gaucourt et Guillaume de Ricarville à Orléans) y font allusion :

« Arriva la nouvelle du passage par Gien d'une bergerette appelée Pucelle. »

Déposer devant Dieu met en jeu le sort de votre âme après la mort. Le témoin médiéval y regarde à deux fois avant de mentir, contrairement à ce que pensent les mythographes, prompts à dénoncer le mensonge si l'on ne témoigne pas dans leur sens. Ce n'est donc pas dans les textes des procès qu'il faut chercher pour trouver des mentions de Jeanne en bergère mais dans les textes littéraires ou les chroniques émanant du parti armagnac. Et cela seulement pendant quelques mois au printemps et au début de l'été 1429.

Jeanne fut dite bergère pour des raisons symboliques. Dans la Bible, Dieu choisissait les prophètes parmi les bergers, allant chercher Amos ou David derrière leurs bêtes. Les offrandes d'Abel le pasteur lui étaient plus chères que celles de Caïn l'agriculteur. Dans le Nouveau Testament, les bergers qui veillent dans les champs sont les premiers à connaître la bonne nouvelle et à venir adorer l'Enfant, suivis par les Mages qui venaient d'Orient. Si les exégètes firent assez vite des Mages des rois, pour les bergers ils hésitèrent entre deux solutions : les bergers étaient-ils ceux qui encadraient le troupeau, évêques, prédicateurs et bien plus tard les rois ? ou bien les pauvres de ce monde élus par Dieu ? Cette dernière solution triompha au XIII^e siècle grâce aux ordres mendiants. Désormais, bergers et rois sont unis dans cette scène fondamentale qu'est la Nativité. En allant trouver le roi, Jeanne va donc rencontrer son homologue en fonction. Charles aussi est le berger de son peuple. Sous leur double conduite, le troupeau échappera aux loups anglais, il trouvera victoire et salut par cette union paradoxale de la pauvreté de l'une et de la puissance de l'autre.

Cette image pastorale qui inspira nombre de contemporains fut déclinée en quatre scènes types, que l'on retrouvera plus tard dans la mythologie johannique de la Troisième République. Il y a d'abord la garde miraculeuse. Quand la Pucelle gardait les agneaux, aucun, même les plus fragiles, ne mourait sous sa surveillance. Quand elle était bien petite et gardait les brebis, les oiseaux des champs venaient manger dans son giron, quand elle les appelait. La source ici est la vie légendaire de saint François.

Mais il y a aussi l'« annonce ». Cette fois, Jeanne garde les brebis dans les champs quand apparaît l'ange du Seigneur. Cette scène fictive ne correspond bien sûr à aucune des déclarations de la Pucelle, mais c'est la scène préférée des illustrateurs des manuels, las de représenter des scènes de bataille ou des morts glorieuses !

Deux autres scènes proviennent de la littérature (où la pastourelle est une forme poétique très appréciée). Jeanne fait ses adieux à ses moutons pour se diriger vers un monde où la trahison et l'hypocrisie règnent en maîtres, elle qui n'a connu jusqu'ici que la simplicité et l'innocence. Plus tard, elle aurait avoué au duc d'Alençon son désir de s'en retourner garder ses brebis plutôt que de risquer la mort sous les armes. Cette nostalgie champêtre est-elle celle de Jeanne (qui sait pourtant que la vie paysanne est dure) ou celle du témoin princier qui rêve sans doute de bergère ?

Une chose est sûre : une partie du camp royal voyait Jeanne en bergère, parce qu'elle était une prophétesse ou parce qu'elle faisait partie des pauvres, qui étaient les élus de Dieu. Dans cette société très fortement inégalitaire, il y avait un gouffre entre Jeanne et le roi, même si les prêtres comme les franciscains répétaient que toutes les âmes humaines se valaient aux yeux de Dieu. Qui plus est, au Paradis, les premiers seraient les derniers. Il était plus difficile à un riche d'être sauvé qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille.

Pauvre ou riche ?

Si Jeanne a affirmé n'être pas bergère, elle reconnaît avoir répondu à l'ange qui lui apparaît : « Moi je ne suis qu'une pauvre fille... », mais la suite de la phrase – « je ne sais pas faire la guerre » – prouve qu'il s'agit d'un manque de compétence plus que de capacité financière. Plus tard, à la Cour, elle affirme être la voix des simples gens qui se pressent autour d'elle, parce

qu'elle ne les repousse jamais et intercède pour eux auprès des puissants. Est-elle pour autant pauvre ?

Oui et non. Par rapport aux princes, aux nobles, aux officiers du roi, certainement. Par rapport aux bourgeois d'Orléans ou à ses juges de Rouen, certainement. On est toujours le pauvre de quelqu'un. Mais, dans son village, Jeanne ne fait pas partie des pauvres. Ses parents sont des laboureurs aisés. Un laboureur est un paysan qui possède une maison, une charrue, des animaux et quelques hectares de terre qu'il cultive en famille ou avec l'appoint de manouvriers salariés. Ils forment l'élite économique et politique du village. Tous les témoins de Domrémy sauf trois les qualifient de « bons laboureurs », deux les disent « pas très riches » et un les dit « pauvres », mais ce dernier est vraiment riche.

Les parents de Jeanne étaient capables – avec d'autres – de louer des terres ou des bâtiments au seigneur de Bourlémont comme à l'hôpital de Neufchâteau. Leur maison de pierre au centre du village avait un étage et une cheminée ; elle faisait face à l'église, localisation honorable s'il en est.

« Quatre pièces sans confort²³ » peut-on lire parfois, comme si les maisons du XV^e siècle avaient toutes salle de bains, W.-C. et chauffage central ! Or la plupart des maisons paysannes n'ont alors qu'une pièce, la cheminée est encore loin d'y être courante. La construction en pierre est l'apanage exclusif de l'église et du château dans de nombreux villages. Et de nombreux témoins du procès en nullité témoignent que Jeanne habitait bien cette maison et non le château de l'Isle, comme le veulent les mythographes. Simon ou Mengotte furent ses voisins. Pourquoi mentiraient-ils ? Autre signe d'aisance : Jeanne possède son propre lit, peut-être seulement depuis le mariage de Catherine, sa sœur aînée. Et elle le cède au pauvre passant pour dormir dans la cheminée. Le lit individuel est extrêmement rare au XV^e siècle : même dans les hôpitaux, on regroupe trois ou quatre malades par lit, ce qui propage efficacement les épidémies ! Ici, il y a donc probablement trois lits : celui des parents, celui de ses frères et celui des filles. Aucun domestique n'est mentionné.

23 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p. 51.

Son père Jacques avait été doyen (l'équivalent de maire du village), mais il avait été aussi procureur de celui-ci lors d'affaires évoquées devant Robert de Baudricourt, le capitaine royal de Vaucouleurs qu'il connaissait bien. Quelques petits nobles étaient parfois les hôtes de la maison sans en être pourtant très familiers, puisqu'ils n'arrivent pas en 1456 à se souvenir du nom de la mère de Jeanne. Bernard de Poulangy a-t-il fréquenté la maison avant 1429 ? Nous n'en savons rien. La mère de Jeanne, Isabelle, avait été élevée à Vouthon, à quelques kilomètres, elle avait un cousin couvreur et charpentier, un autre, curé, et enfin un qui fut moine à l'abbaye cistercienne de Cheminon. Si l'on suppose que les marraines de Jeanne ont plutôt été choisies parmi les relations de sa mère, ce qui se fait ordinairement, celles-ci appartiennent au même milieu : Jeanne Aubry, qui selon le procès en condamnation aurait vu les fées, est l'épouse de l'ancien maire ; une autre est la veuve du greffier du tribunal de Neufchâteau. Il est possible aussi que quelques franciscains de Neufchâteau (où les Bourlémont, seigneurs du village, ont leurs tombeaux) aient été parfois accueillis dans la maison familiale lors de leurs tournées de prêche. En tout cas, l'anneau que les parents de Jeanne lui offrirent, peut-être pour ses douze ans (la majorité selon le droit canonique), porte une devise franciscaine (Jésus-Marie). Politiquement, les parents de Jeanne étaient armagnacs, comme tous les habitants d'ailleurs, à l'exception d'un seul, Gérardin d'Épinal, à qui la Pucelle aurait volontiers coupé le cou. Dans ce village de frontière plusieurs fois attaqué par des Bourguignons trop proches, le loyalisme au dauphin était général.

Et cette famille paysanne commençait à échapper à ce présent sans mémoire qui est le lot de tous les paysans. Si Jeanne ne connaissait sans doute pas le nom de ses grands-parents (contrairement aux nobles, elle n'a pas d'aïeux ; aucune généalogie écrite n'en maintient le souvenir), ses parents avaient fondé une messe annuelle au printemps, le dimanche des Fontaines. Ils espéraient donc que leur nom leur survivrait. À défaut d'un passé, cette famille en cours d'ascension sociale aurait un avenir. C'est pourquoi Jeanne fut très soigneusement élevée. Elle apprit de sa mère les prières, le souci des pauvres,

les bonnes manières. Elle savait filer et tenir une maison. Ce qu'on attend des filles en somme. En elle et en ses quatre frères et sœur reposaient le destin et l'honneur de la famille. Quand son père Jacques d'Arc apprit, on ne sait comment, que sa fille projetait de partir sur les chemins avec les soldats pour aller en France, il réunit ses fils pour leur proposer de noyer préventivement l'adolescente ! Aux yeux d'un père en tout cas, l'honneur d'une fille de laboureur vaut autant que celui d'une fille de roi. Quand Jeanne partit en France, elle fut vite suivie par ses deux frères Pierre et Jean et par son cousin Nicolas de Vouthon, le cistercien. Ils la protégeaient, l'accompagnaient partout (l'un de ses frères fut pris en même temps qu'elle à Compiègne) et assuraient par leur présence sa bonne réputation.

Puis vint l'été et l'enchaînement des victoires. Dès lors, Jeanne fut de moins en moins bergère et de moins en moins pauvre ! Elle choisit elle-même une identité plus active : la « Pucelle ». Les Armagnacs ne parlent presque plus de bergerie. Il en reste pourtant quelques traces. L'une des voix de Jeanne, identifiée comme Marguerite d'Antioche au procès, sans être bergère de profession, aurait gardé les moutons de sa nourrice. Et quand la Pucelle fut prise, l'archevêque de Reims Renaud de Chartres la remplaça par un petit berger stigmatisé originaire du Gévaudan, qui n'eut pas le même succès et finit noyé « dans un sac en Seine ».

Face à cette thématique très champêtre, écologique et formidablement réussie, puisque de nos jours certains croient encore que Jeanne fut bergère, que firent les Bourguignons ? Adversaires de Jeanne et du roi, ils hésitèrent entre émerveillement et dénonciation. Les Armagnacs dirent qu'elle était bergère mais, « en vérité, tout ceci est faux ». Les Anglais allèrent plus loin, la traitant de « vachère » (l'appellation est plus ou moins synonyme de putain parce que, en latin, *vacca* « la vache », est proche de *vacatio*, « l'oisiveté », laquelle, c'est bien connu, est la mère de tous les vices...).

En revanche, ils s'intéressèrent peu à la pauvreté de Jeanne et ne la contestèrent pas. Cette légende que les Armagnacs avaient mise en place pour exalter le choix divin convenait aussi

aux Bourguignons, qui cherchaient à donner à cette extraordinaire aventure des motifs mercenaires. Il est vrai que l'histoire de Jeanne est aussi celle d'une rapide ascension sociale. Elle fréquente des milieux dont ses parents n'avaient même pas rêvé. Pour les juges de Rouen, elle avait visé à la fois la gloire sur le champ de bataille et la réussite temporelle. Elle voulait s'élever au-dessus de la condition que Dieu lui avait attribuée à sa naissance. Ne possédait-elle pas lors de sa capture plusieurs chevaux, un équipement coûteux et des biens valant 12 000 écus ? Jeanne, en effet, le confesse imprudemment le 27 février. Encore les juges ne savent-ils rien de l'éventuel achat d'une maison à Orléans. Dans l'armée, les ascensions sociales sont rapides en cette époque troublée. Des sommes considérables transitent entre les mains des capitaines, qui doivent payer les soldes. C'est la défense de Jeanne et c'est probable. Il est certain qu'elle s'est enrichie en 1429-1430, mais de combien, nous ne le savons pas.

Paysanne et non noble

Il ne convient pas néanmoins d'aller trop loin, les documents s'y opposent. La famille de Jeanne n'est pas une famille noble même si son père est Jacques d'Arc et sa mère Isabelle *de* Vouthon. La particule n'est pas nobiliaire au XV^e siècle ; son père est né à Ceffonds près d'Arc-en-Barrois et sa mère à Vouthon. La famille de petite noblesse où le service du roi remonterait au XIII^e siècle, tel qu'on peut parfois le lire, est due à une incompréhension de deux actes retrouvés par l'historien Siméon Luce : en 1423, le père de Jeanne est procureur des habitants de son village auprès de Baudricourt et non l'inverse. En 1420, dans l'acte de location du château de l'Isle, le père de Jeanne et cinq autres paysans prennent à bail pour neuf ans le vieux château, qui n'est plus habité par les Bourlémont depuis le début du XV^e siècle, ses jardins, terres, bois et appartenances, moyennant 14 livres par an et des livraisons de blé. De là à faire

de Jacques d'Arc un « fermier général²⁴ » (la Ferme générale des impôts apparaît dans la seconde moitié du XVII^e siècle !), il y a loin. Un fermier médiéval loue des terres, c'est tout. Et il est tout aussi absurde de faire de ce château une base militaire dépendant de Robert de Baudricourt où Jeanne aurait passé une enfance oisive et nobiliaire, n'apprenant guère à l'abri de ses hauts murs que les révérences et l'équitation. Comment comprendre alors que les habitants de Domrémy se réfugient à Neufchâteau quand le danger menace ? Si le château de l'Isle avait vraiment encore des remparts solides, une garnison et un châtelain (le père de la Pucelle), ils s'y seraient réfugiés.

Jeanne aurait-elle été appelée « dame Jeanne » ou « noble princesse » dès son arrivée à Chinon ? En réalité, les habitants de son village l'appellent Jeanne ou Jeannette, le duc d'Alençon fait de même, Jean de Metz lui dit « ma mie », les religieux « ma fille » et les voix « fille de Dieu », ceci depuis son arrivée à Orléans et encore au procès. En fait, il n'y a qu'un seul texte du XV^e siècle, le *Mystère du siège d'Orléans*, qui fasse du père de Jeanne un noble, mais le texte définitif date de 1460 : Jeanne est morte depuis longtemps. Si elle y est bien dite « dame » ou « noble Pucelle », elle n'y est jamais qualifiée de « noble princesse ». Et sa mission commence désormais par la superbe et imaginaire scène de l'annonce de l'ange à la bergère gardant ses moutons. Trente ans après la libération d'Orléans, la légende a triomphé.

Tout souvenir de l'anoblissement, donné à Mehun-sur-Yèvre en décembre 1429 à Jeanne, ses trois frères, son père et sa mère par le roi Charles VII, a disparu. Or, le texte royal est clair : « Puisqu'ils ne sont pas, à ce qu'on dit, nés d'une noble famille et qu'ils ne sont même pas peut-être de condition libre. » Si le roi éprouve le besoin d'anoblir Jeanne et sa famille, c'est qu'elle n'était pas noble. Le roi et son administration sont les mieux placés pour savoir ce genre de choses. Les nobles sont exempts d'impôts, les roturiers les paient et l'État suit de très près, pour des raisons évidentes, les passages d'une catégorie à l'autre.

24 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p. 93.

Jeanne n'était donc pas une pauvre bergère, même si les Armagnacs l'ont dit pour des raisons symboliques entre mars et juin 1429. Elle appartenait à la population paysanne, majoritaire dans le royaume. Seuls les très riches ou les très pauvres peuvent susciter la légende. Or, les paysans nourrissaient les clercs et les nobles, mais ils ne faisaient rêver personne. Fille d'une famille villageoise aisée, donc, comme tant d'autres.

3

Fille cachée du roi ?

C'est un mythe du début du XIX^e siècle, dépourvu de tout fondement médiéval. Il vise à substituer au merveilleux chrétien celui des contes de fées. Les historiens l'ont déjà plusieurs fois réfuté.

Jeanne a parlé à deux reprises au moins de filles de roi. À Vaucouleurs, elle affirme à Jean de Metz : « Personne au monde, ni duc, ni roi, ni fille du roi d'Ecosse ne peuvent recouvrer le royaume de France. Il n'y a pour lui de secours que de moi. Pourtant, j'aimerais mieux rester à filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas de ma condition. »

À Rouen, le 12 mars, elle dit à ses juges : « Si j'avais cent pères et cent mères ou si j'étais fille de roi, je n'en obéirais pas moins à mes voix. »

Pour Jeanne, il n'y a rien à attendre des filles de roi. Certes, la petite Marguerite d'Ecosse (née en 1425), dont on négocie le mariage avec le dauphin Louis (né en 1423), apportera probablement à l'armée de Charles VII quelques soldats supplémentaires et plus tard un héritier au royaume. Mais c'est elle, Jeanne, qui sauvera la France. Un raisonnement logique qui réaffirme la supériorité des liens avec Dieu sur toute parenté terrestre et un raisonnement particulièrement bien adapté à la France, où les filles de roi, exclues du trône, n'apportent à leur époux que du prestige et une dot, et à leur fils qu'un lien au sang royal. D'ailleurs, on ne pouvait pas vraiment dire que les sœurs de Charles VII l'avaient aidé. Michelle avait épousé l'héritier de Bourgogne et Catherine le roi d'Angleterre Henry V, Jeanne le

duc de Bretagne. Seule Marie, abbesse à Poissy, lui était toujours restée fidèle.

Toutes les filles qui ne sont pas bergères ne sont pas pour autant filles de roi. Nul n'a pensé à Jeanne en ces termes avant le début du XIX^e siècle. C'est en 1805 que Pierre Caze, sous-préfet de Bergerac depuis peu et féru de littérature, présenta sur ce thème une pièce à la Comédie-Française qui ne fut ni acceptée ni jouée. Voulant donner une explication laïque et rationnelle du phénomène Jeanne d'Arc à une époque où le prophétisme s'essouffait (le laboureur de Gallardon qui vint trouver Louis XVIII est le dernier « inspiré » connu), il transposa l'expérience de son temps : Lucien Bonaparte avait permis par son intervention l'arrivée au pouvoir de son frère et leur victoire commune. Jeanne serait donc la demi-sœur de Charles VII, qui lui aurait confié une armée qu'elle mènerait au succès. Comme les frères et sœurs légitimes du roi Valois étaient bien connus – et donc non multipliables –, Caze recourut au procédé romanesque, courant au XIX^e siècle, d'une bâtarde cachée dans une lointaine campagne : Jeanne était la fille de la reine Isabeau (épouse de Charles VI et mère de Charles VII) et du duc Louis d'Orléans son beau-frère. Dans un second livre, beaucoup plus développé, en 1819, notre sous-préfet regroupa nombre d'arguments qu'on retrouvera par la suite dans les livres de Jacoby en 1932, de Pesme en 1960, de Gay et Senzig en 2007. Sans grand succès d'abord, même si, sous le Second Empire, le duc de Morny, fils illégitime de la reine Hortense et du vicomte de Flahaut, fut bien élevé sous un autre nom dans une discrète famille bourgeoise, avant de devenir l'un des ministres les plus influents de son demi-frère Napoléon III. En fait, ces théories bâtardisantes connurent leur plus grand succès public durant l'entre-deux-guerres ; depuis, les nouveautés sont rares.

Ce n'est pas pourtant que le Moyen Âge ait ignoré ce thème de la femme ou de l'enfant que les circonstances contraignent à endosser d'humbles habits. Il est fréquent, dans les romans de chevalerie comme plus tard dans les livres de la Bibliothèque bleue. Déjà dans le *Roman de Silence* d'Helvis de Cornouailles, au XIII^e siècle, la petite fille, héritière d'un comté réservé aux

mâles, s'habillait en garçon et faisait la guerre. Plus tard, Geneviève de Brabant ou notre Peau d'Âne persécutée par son père cachaient leurs boucles blondes ou leurs anneaux d'or sous le manteau d'une servante. Toutes retrouvaient à la fin de l'histoire leur rang et leur sexe après une palpitante scène de reconnaissance (qui supposait une marque sur le corps ou un bijou conservé durant toute la période obscure). Pour la légende de Jeanne, nos mythographes situent celle-ci à Chinon, où elle reconnaît moins le roi qu'elle ne se fait reconnaître.

L'époque médiévale n'ignorait pas non plus la légende de l'enfant échangé à la naissance, mais promis à de hautes destinées. Ainsi le *Livre de Baudouin de Flandres* raconte comment Jean Tristan, quatrième fils de Saint Louis, fut enlevé à sa naissance par une esclave sarrasine et élevé à Babylone par le sultan. Il s'illustre contre les chrétiens avant qu'un ange ne l'arrête, en révélant le secret de sa naissance. Sur l'épaule droite, il porte le signe royal. Il sauve alors l'armée chrétienne et devient roi de Tarse, tandis que Philippe III regagne Saint-Denis.

Encore plus proche de la thématique de Caze, l'histoire du « *re Giannino* ». En 1316, le seul fils de Louis X, le petit Jean le Posthume, était mort après avoir régné une semaine. Des bruits avaient couru qui faisaient de cette mort un empoisonnement. Mahaut d'Artois, la marraine, aurait profité du baptême pour parvenir à ses fins. L'enfant mort, son beau-fils Philippe V accédait au trône. Mais, en 1354, un jeune Siennois prétendit être le petit Jean I^{er}. La nourrice, prudente, aurait mis son propre fils dans le berceau royal. Il mourut, mais le petit Jean ainsi sauvé grandit dans la peau d'un marchand toscan quelque peu mythomane. Après six années passées à réclamer sans succès la couronne, Giannino fut enfermé dans les prisons provençales de la maison d'Anjou où il mourut. Le roman *Les Rois maudits* de Maurice Druon en a repris l'histoire. Aucun de ces enfants substitués n'était cependant bâtard, puisqu'il fallait qu'ils eussent des droits au trône pour que la scène de la reconnaissance ait un réel enjeu.

Ce que le lecteur ignore au XIX^e siècle, c'est qu'il y a beaucoup de différences entre le statut d'un bâtard à son

époque et celui de l'enfant bâtard au XV^e siècle. Certes, l'Église, dans un cas comme dans l'autre, dénonce la licence sexuelle et plaide pour le respect du mariage. En principe, elle n'admet pas les enfants bâtards à la cléricature puisque leur naissance est marquée d'une tache d'infamie. Mais, sur ce point, il y a des arrangements avec le Ciel pour les familles bien placées. Le droit ne leur est pas plus favorable, encore que leurs père et mère soient tenus de les élever. De même, l'enfant bâtard ne porte pas le nom de son père et surtout il n'a aucun droit à la succession sauf s'il est légitimé par la suite.

En pratique, la situation des bâtards dans les milieux populaires est aussi difficile au XV^e qu'au XIX^e : honte de leur mère, ils sont souvent abandonnés à la naissance. Ils sont exclus du cercle de famille et fort vulnérables. Qui les tue ne paie pas d'amende, puisqu'il n'y a officiellement aucune famille à qui la verser. « Et ta mère et ta sœur... et toi le bâtard » est à l'origine de la majorité des bagarres après boire.

Mais la situation est tout autre dans la noblesse, qui est coutumière du fait. Les bâtards nobles sont nobles et facilement légitimés par le roi. Ils portent les armoiries de leur famille avec une barre oblique (qui est une brisure). Ils sont accueillis par la famille et éduqués. Plus tard, certes, les filles se marieront avec une dot moins élevée et un mari moins illustre que leur demi-sœur. Certaines iront au couvent (ainsi Eudeline, fille de Louis X, à Longchamp). Les fils feront carrière dans l'armée royale où, en période de guerre, les places sont nombreuses. L'armée de Charles VII compte 4 % de bâtards nobles. Lorsque la vulnérabilité biologique des familles est grande, et que les séjours en Angleterre en attendant la rançon peuvent s'éterniser, le bâtard est bien commode. Il n'a rien (donc son dévouement est assuré) et peut suppléer à tout.

Chez les ducs de Bourgogne, on trouve en trois générations cinquante bâtards tous casés à de hauts postes et à des endroits sensibles : David évêque d'Utrecht, Antoine Grand Bâtard au commandement de l'armée, Corneille gouverneur du Luxembourg. Autrement dit, on ne peut guère supposer à Jean sans Peur une hostilité particulière envers les enfants de ce type.

Et, j'ai le regret de le dire, la famille d'Orléans est loin du compte. Prenons le cas du Bâtard d'Orléans, le plus fidèle compagnon de Jeanne. Jean est le fils de Louis d'Orléans et Mariette d'Enghien, mais c'est Valentine Visconti qui lui a servi de mère. Les épouses nobles ont l'habitude des nichées nombreuses : leurs enfants, ceux des unions précédentes, les petits bâtards, les fiancés enfants de leurs filles ou fils. Quand les trois demi-frères du Bâtard furent morts ou faits prisonniers ou otages en Angleterre, c'est lui qui géra les biens et les intérêts de la famille. C'est déjà un grand seigneur quand il défend Orléans, et encore plus après, bien avant qu'il ne devienne comte de Dunois le 14 juillet 1439. Il épouse en secondes noces Marie d'Harcourt et donne naissance à une lignée prestigieuse, les Orléans-Longueville. Ce fils de Louis d'Orléans, né en 1403, ne fut absolument pas un enfant caché.

Les enfants bâtards peuvent-ils accéder au trône ? La réponse est oui. Henry de Trastamare devient roi de Castille après avoir éliminé l'héritier légitime Pierre le Cruel (on racontera là aussi qu'il était un enfant substitué et le fils d'un Juif). Le grand maître d'Aviz devient roi du Portugal en écartant ses demi-sœurs, et les héritiers bâtards de Jean de Gand et de Kathlyn Swynford monteront sur le trône d'Angleterre à la fin du XV^e siècle.

Le sang des rois

Il est vrai qu'à la cour de France les choses sont différentes : la procréation des bâtards s'y heurte à la mystique du sang royal, qui est une spécificité française.

À l'origine, le sang des rois n'était pas très différent de celui des grands féodaux, mais il le devint. Les chroniqueurs qui à Saint-Denis écrivaient pour la dynastie avaient su prouver qu'une lignée unique gouvernait le royaume depuis les origines. Les Carolingiens étaient des Mérovingiens, les Capétiens descendaient de Charlemagne. Charles VII était le cinquante et

unième roi et l'héritier de Clovis. Ce sang unique était aussi un sang perpétuel promis à gouverner le royaume jusqu'à la fin des temps. Dieu fournirait toujours un héritier au roi de France, qui était son preux et vaillant défenseur. Le « meilleur sang qui soit au monde » transmet de génération en génération toutes sortes de qualités : la piété, la vaillance et la capacité potentielle à faire des miracles que le sacre actualise chez le fils aîné, promis à devenir un bon roi comme son père. Cette théologie du sang de France, qui avait été mise au point sous Philippe le Bel, avait une conséquence plus inattendue : le sang de France devait rester pur.

« Le sang des rois n'a connu depuis l'origine aucun bâtard. »
« Aucun Joachim ne s'est jamais assis sur le trône de David. »
Un adultère ne peut engendrer un roi de France. Une affirmation qui poussait à exclure de la lignée Childéric, père de Clovis, ou Charles Martel ! Il s'ensuivit que la vertu des reines devint un enjeu en France alors qu'en Angleterre il n'était finalement pas important qu'Isabelle de France, l'épouse d'Edouard II, puisse être à la fois *queen* et *queans* (« reine » et « putain »). En 1314, les trois belles-filles de Philippe IV furent accusées d'adultère avec deux chevaliers qui furent exécutés. L'ombre jetée sur la naissance de la petite Jeanne, fille de Marguerite de Bourgogne et de Louis X, contribua à l'écarter du trône. En 1350, le connétable Raoul d'Eu fut exécuté pour avoir eu « aucunes amours » avec Madame Bonne, mère de Charles V. Les rumeurs sur la bâtardise éventuelle de Charles VII sont du même ordre. Or, il n'y a aucune raison de penser que la vertu des reines ait été excellente avant 1300 et mauvaise à la fin du Moyen Âge. Si elles étaient observées avec tant de suspicion, c'est qu'elles devaient fournir des héritiers légitimes.

Nul n'en demandait autant au roi de France. C'était assez illogique dans la mesure où le statut de « personne mixte », mi-clerc mi-laïc, que lui donnait le sacre aurait dû le conduire à une certaine austérité. Saint Louis, Philippe IV le Bel et Charles V semblent s'y être tenus, mais non Philippe Auguste, qui eut d'une demoiselle d'Arras Pierre-Chariot, futur trésorier de Saint-Martin de Tours, ni Louis X, père d'Eudeline, ni encore

Charles VI, père de Marguerite de Valois née en 1407 de la liaison du roi avec Odette de Champdivers, « la petite reine ». L'adultère masculin est d'ailleurs souvent considéré au Moyen Âge avec une certaine bienveillance, puisqu'il ne gêne ni la transmission des biens ni celle des titres.

Aucun de ces enfants bâtards, dont toute la Cour connaissait l'existence (Marguerite y fut élevée à partir de 1425 et s'y maria en 1428 avec le seigneur de Belleville), n'était pourtant réputé porter le signe royal. Depuis le XIII^e siècle, une croyance populaire voulait en effet que les fils du sang de France, auxquels le trône était promis, portent sur l'épaule droite²⁵ une croix rouge qui fut plus tard remplacée par une fleur de lys. À la messe de Noël, on chantait en effet que l'enfant prédestiné porterait « le signe de son pouvoir sur l'épaule » (Isaïe IX, 5).

Qu'en était-il du roi Charles VII en la matière ? En juin 1457, dans un village perdu des montagnes d'Auvergne, un vieux paysan affirme « que le roi est roi, mais il ne lui appartenait pas que fusse roi, car il n'est pas du lieu. Car quand le roi naquit, il n'apporta point enseigne de roi et n'avait pas la fleur de lys comme vrai roi ». De même, vers 1460, la traduction française de *l'Oratio historialis* date de juillet 1429 (lors du sacre), le moment où « reçûtes-vous, par miracle divin, les enseignes royales dont vous estes marqué ».

À ce compte-là, Jeanne n'aurait pas dû, si elle était la bâtarde royale voulue par le sous-préfet Caze, porter le signe royal. Pourtant, un certain nombre de mythographes, dont Weill-Raynal, le lui attribuent. Cette fameuse tache rouge au-dessous de l'oreille droite que Jeanne aurait eue (mais une seule source en parle) est ainsi, au choix, la marque des prophétesses, celle des sorcières ou encore le signe des rois ! C'est lui faire bien de l'honneur !

Avant de se préoccuper de savoir si Jeanne d'Arc s'inscrit dans le sang royal, il convient de regrouper ce qu'elle en a dit. Car elle en a, c'est un fait, beaucoup parlé. Le « sang des rois » surgit dans ses propos pour la première fois à Nancy, quand elle

25 Marc Bloch, *Les Rois thaumaturges*, rééd., Paris, Armand Colin, 1963.

prie, sans succès d'ailleurs, le duc de Lorraine d'envoyer son beau-fils René d'Anjou à Chinon rejoindre les autres princes autour du roi. Puis, lorsqu'elle rencontre pour la première fois le duc d'Alençon que le roi lui présente, elle répond : « Soyez le très bien venu. *Quanto plures erunt de sanguine régis Franciae insimul, tanto melius* », ce qui signifie en français : « Plus il y aura de princes du sang ensemble, mieux cela sera. » Les mythographes veulent qu'elle ait dit « plus nous serons du sang de France », ce qui ferait « *quanto eramus* », ce qu'elle n'a pas dit. L'expression « princes ou seigneurs du sang royal » date du règne de Charles V et elle est extrêmement fréquente dans les manifestes du parti armagnac. Les seigneurs du sang ont une affection particulière pour le roi et des responsabilités dans le gouvernement du royaume ; ils figurent au Conseil, monopolisent les hauts commandements. De leur union ou de leur désunion dépendent la fin de la guerre civile comme celle de la guerre anglaise. L'union est l'un des slogans du parti armagnac.

Et cette union reste imparfaite tant que le duc d'Orléans est prisonnier en Angleterre. Aussi la lettre que Jeanne adresse aux Anglais le 22 mars 1429 affirme-t-elle : « Je suis venue de par Dieu pour réclamer le sang royal. » La libération du bon duc d'Orléans est l'un des points essentiels de sa mission, même si celle-ci n'advint qu'en 1440, bien après la mort de Jeanne et selon des modalités qu'elle n'avait pas prévues. En revanche, la Pucelle n'envisage pas de réussir à remettre ensemble Charles VII et le duc de Bourgogne autrement qu'à la pointe de l'épée, bien que Philippe le Bon appartienne incontestablement au sang de France.

Naître au village et naître à la Cour

Examinons maintenant ce que nous savons de la naissance de Jeanne d'Arc le 6 janvier 1412 et ce que nous savons

parallèlement de la naissance du petit Philippe à l'hôtel Barbette le 10 novembre 1407.

D'un côté, une paysanne accouche dans un village de frontière de son quatrième enfant, qui s'avère être une fille qu'on prénomme Jeanne. Nous n'avons pas de registre paroissial conservé. Il n'y a pas lieu de soupçonner un complot qui viserait à nous priver d'une date exacte puisque seuls trois registres de baptême-mariage-funérailles sont conservés pour cette période (Givry, Lyon, Porrentruy) et pour tout le royaume. Ne nous étonnons pas non plus que les témoins de Domrémy n'évoquent pas la nuit de la naissance, puisque la question ne leur est pas posée. On leur a demandé qui sont les parents, ils répondent, puis ce qu'ils savent du baptême, ils le disent. Quant à la présence d'une sage-femme, elle ne va pas de soi. Une paysanne peut se faire aider par ses voisines ou ses cousines. La sage-femme n'est pas gratuite et il n'est pas sûr qu'elle en sache beaucoup plus qu'une mère de nombreux enfants. Quand l'épouse de Durant Laxart est en fin de grossesse, Jeanne va s'établir chez ses cousins pour quelque temps, sans qu'il soit question de sage-femme.

On était le 6 janvier... ou non. Car c'est trop joli pour être honnête. À l'Épiphanie se rencontrent les bergers et les rois. Les enfants nés ce jour-là sont, croit-on, promis à de grandes choses. La fève proclame à cette occasion des rois d'un jour.

Jeanne fut baptisée dans les trois jours parce que c'est une stricte obligation canonique. Tous les villageois qui ne l'avaient pas vue le jour de la naissance (seules les femmes, en effet, étaient admises autour du lit de l'accouchée) assistèrent à ce baptême, qui est le mieux connu de l'époque médiévale avec celui du roi Charles IV. L'enfant eut en effet un très grand nombre de parrains et marraines, dont l'épouse du maire. La mémoire du village en fut frappée : en 1456, si 19 des 34 témoins qui sont les plus jeunes ne savent rien, 5 en citent 4 ou 5, 4 en citent 3, 6 en citent 2 et 5 en citent un. On ne peut pas dire qu'il se soit agi d'un événement caché. Au XV^e siècle, le baptême est normalement mieux attesté que la naissance. Naître à Dieu est plus important que naître au monde. Le prénom Jeanne est celui du tiers des petites filles de cette

génération. Il est porté de la cour du roi à la plus humble chaumière. L'enfant fut allaitée par sa mère et celle-ci reprit le travail bien avant la fin des quarante jours de repos qui séparaient normalement les couches des relevailles.

Passons maintenant à la cour de France : « La veille de la Saint-Martin d'hiver vers deux heures après minuit, l'auguste reine de France accoucha d'un fils, en son hôtel près de la porte Barbette. Cet enfant vécut à peine et les familiers n'eurent que le temps de lui donner le nom de Philippe et de l'ondoyer au nom de la sainte et indivisible Trinité. Le lendemain soir, les seigneurs de la Cour conduisirent son corps à l'abbaye de Saint-Denis avec un grand luminaire selon l'usage et l'inhumèrent auprès de ses frères dans la chapelle du roi son aïeul. »

L'accouchement des reines est public et le Religieux de Saint-Denis, qui est le chroniqueur officiel du règne de Charles VI, se fait un devoir de le raconter. Même si ce passage n'est conservé que dans un manuscrit du milieu du XV^e siècle, il n'y a pas lieu de douter de cette naissance (l'enfant a très peu vécu ou était peut-être mort-né), car celle-ci est signalée dans des termes à peu près identiques par Jouvenel des Ursins, Jean de Wavrin, Cousinot et Monstrelet, c'est-à-dire aussi bien dans des textes bourguignons que dans des textes armagnacs. À peine a-t-on eu le temps de l'ondoyer et de lui choisir nourrice et berceuses (non nobles) que l'enfant meurt.

Il n'y a pas lieu non plus de voir un complot destiné à permettre une substitution dans cette forte mortalité périnatale qui est une réalité incontournable. Sur les douze enfants d'Isabeau de Bavière, qui fut, nous en sommes sûrs, une mère attentive, cinq atteignirent l'âge adulte, trois moururent avant vingt ans et quatre moururent en bas âge.

Enfin, pour prouver que la théorie bâtardisante est exacte, il faudrait être sûr que le roi et la reine ne se fréquentent plus et qu'il existe parallèlement une liaison entre la reine et le duc d'Orléans.

« Délaisée par son mari dément, disent les mythographes, Isabeau s'installa à l'hôtel Barbette... en 1402²⁶... » Charles, né

26 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p. 65.

en 1403, ne serait donc pas non plus le fils de son père à ce compte-là ; et en 1407 Isabeau ne se serait pas sentie capable d'annoncer à son versatile époux, pour la seconde fois en quatre ans, la naissance d'un bâtard, d'autant qu'il était alors dans une période de rémission. C'est une hypothèse dont la réfutation est tout à fait possible.

En effet, Isabeau continue à résider très fréquemment à l'hôtel Saint-Pol, résidence officielle du couple royal. De 1402 à 1406, elle n'a passé que six mois à l'hôtel Barbette pour de brefs séjours qui correspondent souvent aux crises de folie du roi. La reine, qu'il ne reconnaît plus et qu'il frappe, se met alors à l'écart.

Pourtant, la vie continue. Ce qui se passe dans le lit conjugal nous est assez bien connu²⁷. Il s'agit en effet d'un problème médical (les médecins pensent que l'activité sexuelle soulage le malade) et d'un problème cérémoniel (le roi ne va pas chez la reine en catimini). Les cinq premiers enfants du couple sont nés avant la première crise de folie en 1392. Marie (1393), Michelle (1395), Louis (1397), Jean (1398), les quatre suivants, ont été conçus pendant des périodes de rémission où les relations, qui s'interrompaient pendant les crises, reprenaient. Catherine (1401) et Charles (1403) ont été conçus alors que le roi était malade. Mais la conception de Philippe en janvier-février 1407 a lieu lors d'une période de rémission. En novembre, Charles étant à nouveau malade – il ne se rend plus compte de rien -, la naissance de Philippe n'aurait présenté aucun problème. Le duc de Bourgogne profite d'ailleurs de cette absence royale pour assassiner son cousin Louis d'Orléans. Le roi ne réapparaît en public que début décembre.

Certes, Odette de Champdivers avait été installée en 1405 auprès du roi avec le consentement de la reine pour soulager celle-ci (elle avait déjà onze enfants). Peut-être est-ce d'ailleurs une idée du duc de Bourgogne dont Odette est la sujette. Mais les rapports entre le roi et la reine continuent épisodiquement. Ainsi, dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 mars 1408, le roi

27 Bernard Guenée, *La Folie de Charles VI, roi bien-aimé*, Paris, Perrin, 2004.

qui a eu la veille un bref répit « alla coucher avec la reine » et, dit-on, à cause de cela « il fut (le lendemain) plus malade qu'il n'avait été depuis dix ans ». C'est la dernière fois à notre connaissance. Le petit Philippe a donc toute chance d'avoir été un enfant légitime. Il l'était de toute façon juridiquement puisqu'en droit « le père est celui que le mariage montre ». L'époux est le père de tous les enfants que sa femme met au monde. Biologiquement, rien ne s'y oppose, même si les Bourguignons ont eu tout intérêt à prétendre le contraire.

Louis d'Orléans, frère du roi, et Isabeau de Bavière ont-ils couché ensemble ? Les lits non conjugaux, plus discrets, sont moins accessibles à l'historien. Nous pouvons pourtant relever ce que les contemporains en ont dit.

Louis était beau, cultivé et homme à femmes : sa ravissante épouse qui plaisait trop à Charles VI, Mariette d'Enghien dame de Cagny, l'épouse de Raoulet d'Auquetonville, une princesse bourguignonne, une comtesse de Blois, d'autres aussi probablement. On ne prête qu'aux riches ! Il était surtout régent pendant les « absences » de son frère. Jusqu'à la mort du duc Philippe le Hardi en avril 1404, le pouvoir avait été partagé. Il ne l'était plus guère. Louis, en qui Isabeau avait confiance, pouvait désormais faire sa politique : lever de lourds impôts et préparer la guerre contre l'Angleterre. Les Parisiens ne l'aimaient guère. En face, Jean sans Peur leur promettait la paix et la disparition des impôts. Voilà un programme populaire ! Si la mauvaise réputation du duc d'Orléans est certaine, elle est loin d'être surtout sexuelle. Il ne faut pas croire tout ce que raconte *l'Apologie pour le tyrannicide* que fit écrire Jean sans Peur, où Louis couche, prend la nuit pour le jour, assassine ses neveux, a le projet de tuer le roi, etc. L'assassin n'est pas forcément ni le plus objectif ni le meilleur juge de sa victime.

C'est vers 1404-1405 que des rumeurs commencèrent à courir. « Pour mettre les cœurs du peuple contre eux, le duc de Bourgogne fit semer faux mensonges de la reine et du duc d'Orléans. » Le 7 juin 1405, l'augustin Jacques Legrand prêche à la Cour : « La déesse Vénus règne seule à votre cour : l'ivresse et la débauche lui servent de cortège et font de la nuit le jour, au milieu des danses dissolues... » S'agit-il ici de viser la reine et le

duc d'Orléans ou l'installation d'Odette de Champdivers comme maîtresse officielle, une nouveauté à la cour de France ?

Puis plus rien. Louis est assassiné le 23 novembre 1407, en sortant de l'hôtel Barbette. Dix ans plus tard, à la fin de 1417, le duc de Bourgogne se réconcilie avec la reine Isabeau, qu'il utilise contre le dauphin comme garante du traité de Troyes puis du gouvernement anglo-bourguignon de Paris.

Contrairement à ce que pensent les « bâtardisants », le traité de Troyes n'affirme pas que le dauphin Charles est un bâtard. C'est parce qu'il est leur fils légitime que le roi et la reine de France ont le droit de le priver de ses biens et titres actuels (le Dauphiné) comme futurs (la couronne de France) à cause de « ses horribles crimes et délits ». Charles aurait fait assassiner un an plus tôt Jean sans Peur sur le pont de Montereau. Le voilà devenu le « soi-disant dauphin ». Le déshéritement prouve la filiation et non la bâtardise. Quel intérêt aurait eu Henry V à proclamer l'adultère éventuel d'Isabeau ? Il tenait de son épouse Catherine, elle-même fille d'Isabeau, une partie de ses droits. Il fallait qu'elle et Charles fussent légitimes. Quand Jeanne d'Arc dit plus tard que Charles VII est vrai héritier de France, elle proclame à la fois la légitimité de Charles et la nullité de par Dieu du traité de Troyes.

Pourtant, dans ces années 1428-1429, les bruits reprennent. À la cour de Bourgogne, on vient d'écrire le *Pastoralet*, un poème bucolique où, malgré les efforts de Leonet (le duc de Bourgogne), la reine Belligère fait les yeux doux à Tristifer (le duc d'Orléans). Ces rumeurs circulent surtout du côté de l'Empire. En juin 1429, un humaniste italien, le Pseudo-Barbaro, dénonce la reine adultère comme la cause de la colère de Dieu ; à Metz, la chronique de Jacques Daix fait de même. Mais ailleurs, rien. Il faudra attendre le règne de Louis XI pour entendre le roi proclamer que sa grand-mère était une « grande putain ». Mais toutes les femmes, ou à peu près, l'étaient à ses yeux.

On ne peut donc pas dire tout à trac : « Les mœurs légères d'Isabeau étaient connues de tous²⁸ », parce que ce n'est pas

28 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p. 64.

vrai. Les rumeurs sont chronologiquement (1404-1407, 1428-1429) et géographiquement situées. Elles sont instrumentalisées par la propagande bourguignonne. Toute femme de pouvoir est potentiellement une Marie-couche-toi-là. Encore aujourd'hui ?

Petits problèmes de sexe...

Ce petit garçon que les mythographes ont déclaré bâtard, Jeanne va le remplacer. En réalité, le bébé est mort et il a été enterré à Saint-Denis où le Religieux est moine.

Chantre de l'abbaye, il s'appelle Michel Pintouin. Suivons-le quand il dit qu'il fut inhumé près de ses frères, probablement donc dans le même tombeau que Charles, mort en 1386 à trois mois, que décrit le 10 août 1793 le procès-verbal des exhumations à Saint-Denis. Et, s'il n'a pas eu de fondations funéraires particulières (ce qui est possible), les prières pour tous les enfants de France sont nombreuses à Saint-Denis. Un enfant d'un jour qui venait d'être ondoyé pouvait-il avoir eu le temps de commettre tant de péchés qu'il soit nécessaire de fonder pour lui des messes spéciales ou était-il directement allé au Paradis ?

C'était un garçon : lors d'un accouchement public, il est difficile de tricher sur le sexe, qui est vérifié (un garçon est un héritier possible, une fille non). Que faire alors ? P. de Sermoise, mythographe notoire, fait naître des jumeaux : un petit Philippe qui meurt et une petite Jeanne conduite à Domrémy.

Plus récemment, on a imaginé que ce garçon était une fille (l'entourage et les médecins de la reine étaient donc des incompetents notoires. Ou des bâtardisants avant l'heure, peut-être ?). La seule preuve apportée est une simple annotation ajoutée en 1770 ou 1783 à *l'Histoire de France* de Villaret.

« Le dernier enfant d'Isabeau fut une fille nommée Jeanne qui ne vécut qu'un jour... » Hormis qu'il est assez drôle d'accepter une mention de la seconde moitié du XVIII^e siècle et

de rejeter le texte du Religieux de Saint-Denis parce que le papier date de 1450, cet ajout à Villaret est une erreur évidente.

Prenons les douze enfants de Charles VI et d'Isabeau avec toutes leurs dates de naissance et de décès. Il n'est pas très difficile de constater que les prénoms Charles comme Jeanne, qui sont ceux des grands-parents (Charles V et Jeanne de Bourbon), sont donnés chacun trois fois : pour Charles, le bébé mort à trois mois en 1386, l'enfant mort à dix ans en 1401 et le futur Charles VII né en 1403. Pour les petites Jeanne, l'une née en 1388 est morte à deux ans, l'autre née en 1391, la future duchesse de Bretagne, est toujours en vie. Comme beaucoup de couples, le roi et la reine « refont » les enfants morts en bas âge, c'est-à-dire qu'ils redonnent au prochain nourrisson qui naît dans le sexe voulu le prénom du bébé qui vient de mourir. Il n'y a jamais à la fois deux enfants de même prénom dans une fratrie (c'est un usage très strictement codifié en Italie et Isabeau est la fille de Taddea Visconti), parce que redonner le prénom porterait malheur à l'aîné et le ferait mourir. Charles et Isabeau avaient déjà une petite Jeanne en pleine santé en 1407, il n'était donc pas question de la « refaire ».

S'ils avaient eu une fille en 1407, elle n'aurait pas pu s'appeler Jeanne, ni Isabelle, ni Catherine, ni Michelle, ni Marie. Ils ont eu un garçon qui ne pouvait s'appeler ni Louis, ni Jean, ni Charles, tous vivants à cette date. Ils ont choisi Philippe, le prénom d'un arrière-grand-père qui fut aussi le premier roi Valois.

... et gros problèmes de chronologie !

Si Jeanne est bien Philippe, si elle n'est pas morte et si elle a été envoyée à Domrémy dans la famille d'Arc (ce qui fait quand même beaucoup d'hypothèses qui ne sont appuyées que sur d'autres hypothèses !), il n'en reste pas moins que la Pucelle, lorsqu'elle fut interrogée à l'ouverture du procès, déclara : « À ce qu'il me semble, j'ai environ dix-neuf ans », ce qui la fait

naître en 1412 et non en novembre 1407. Une différence de plus de quatre ans.

Il n'y a pas lieu de se défier à l'époque quand quelqu'un donne son âge « environ » : les occasions de donner son âge sont rares ; les papiers d'identité ne sont pas d'usage. Les paysans de Domrémy donnent tous leur âge « environ », sauf deux qui sont l'un prêtre, l'autre écuyer. Les bourgeois savent plus souvent leur âge exact mais, même dans la noblesse, Gaucourt, Alençon et Dunois donnent leur âge « environ » et ne savent pas toujours leur date de naissance avec exactitude.

Les chroniqueurs donnent des réponses variées sur l'âge de Jeanne : elle avait seize ou dix-sept ans lors de son arrivée à la Cour, selon Christine de Pisan ou le Greffier de La Rochelle, plutôt vingt ans pour les chroniqueurs bourguignons, désireux d'atténuer le miracle. La question est posée, dans la seconde enquête préliminaire au procès en nullité, à 14 témoins qui l'ont vue. Elle avait bien l'air d'avoir dix-neuf ans, répondent huit d'entre eux, deux optent pour dix-huit/dix-neuf ans et un pour vingt ans. Il lui en faudrait vingt-trois pour que les bâtarisants aient raison.

Si tout n'est pas absolument clair à quelques mois près dans cette question, certains des arguments utilisés ici sont irrecevables. Le Bourgeois de Paris lui donne dix-sept ans selon la meilleure édition (la mienne évidemment ! mais la vieille édition Tuetey dit la même chose) et non vingt-sept, Pasquier recopie la première réponse de Jeanne et se trompe deux fois (vingt-neuf pour dix-neuf, Dompré pour Domrémy). Béroald de Verville (« mon âge se compte par 7 ») est un romancier du XVIII^e siècle qui ne peut servir de source probante.

Au procès en nullité, le témoignage d'Isabelle épouse de Gérardin d'Épinal n'est pas non plus à retenir. Elle ne parle pas de l'âge de Jeanne et ne déclare nullement « que Jeanne était sensiblement du même âge qu'elle », comme l'affirment les bâtarisants. Elle dit avoir cinquante ans et plus, donc être née entre 1400 et 1405. C'est tout. Ne reste donc qu'un seul texte incontestable, le témoignage d'Hauviette. Elle « ne se souvient pas des parrains et marraines (de Jeanne) car celle-ci était, à ce qu'elle disait, plus âgée qu'elle de trois ou quatre ans ». Notre

Hauviette est probablement la jeune sœur de Mengette, la meilleure amie de Jeanne et son exacte contemporaine. Or, Mengette confirme comme tous les autres l'âge de Jeanne. Pourquoi préférer le témoignage de la cadette ? Et un témoignage bien isolé. *Testis unus, testis nullus* – « Témoin unique, pas de témoin », comme le dit l'adage. Pourquoi ne pas admettre tout simplement, que trente ans après, les souvenirs sont fluctuants ?

Le nom et les armes

Quand l'enfant grandit, l'identité royale aurait percé sous l'humble paysanne, peut-on lire sous la plume des bâtardisants. Ceux-ci attachent en effet une grande importance aux fluctuations autour de la dénomination de Jeanne. Au premier interrogatoire de Rouen, elle affirme en effet : « Dans mon pays, on m'appelait Jeannette. » Nos mythographes, habitués aux usages contemporains où chacun a un prénom et un nom de famille, y voient des réticences à avouer son véritable nom (qui serait « Jeanne d'Orléans ») et une volonté de récuser la famille d'Arc. En vérité, c'est si elle avait dit : « Je m'appelle Jeanne d'Arc » que ce serait suspect. Aucun document contemporain ne la nomme ainsi à l'exception de quelques actes juridiques (dont l'acte d'anoblissement). Les petites villageoises n'ont encore qu'un prénom, contrairement aux petites citadines ou aux filles nobles. Elles sont filles de..., plus tard épouses de..., puis veuves de... En Champagne, la filiation peut d'ailleurs se faire à la mère comme au père. Ici, le père s'appelle Jacques d'Arc et la mère Isabelle Romée ou Isabelle de Vouthon. Nous ignorons tout des noms portés par la génération précédente. D'Arc, Romée, Vouthon sont-ils encore des surnoms personnels ou déjà des noms de famille transmissibles ? Jeanne patauge quand les juges lui parlent de surnom, parce qu'elle ne voit pas de quoi il s'agit. Le 24 mars, réinterrogée sur son nom, ce n'est plus « On m'appelle... », identité imposée par l'usage et l'entourage, mais

« Je m'appelle la Pucelle... ». L'identité n'est pas pour elle affaire d'héritage mais de construction personnelle. Elle a trouvé son surnom.

Cette famille, sa famille, l'a aimée. On en a de nombreuses preuves. Sa mère prie pour elle, son père vient la voir à Reims, ses frères l'accompagnent partout. Elle les a aimés. Surtout Catherine, sa sœur et son alter ego. Depuis sa mort, elle se sent seule.

Son père, sa mère et tous les autres habitants du village étaient armagnacs. Depuis son enfance, elle entendait dire grand bien de la famille et du parti d'Orléans. Le siège d'Orléans par les Anglais motiva son départ. Quand elle arriva à Chinon, les Armagnacs l'appuyèrent, elle était des leurs. Sa mission prévoyait en effet la libération du duc Charles, prisonnier en Angleterre. Elle fréquenta Alençon, gendre de Charles, Dunois, son demi-frère, le comte d'Armagnac, son beau-frère, Bonne Visconti, sa cousine, tout comme la plupart de ses officiers qui l'hébergèrent ou la conseillèrent. Un parti médiéval est une sorte de famille où les intérêts du chef vont de pair avec un programme politique. S'il n'y a aucune filiation biologique entre Jeanne et la famille d'Orléans, il y a bien une proximité politique et affective. Elle était le meilleur emblème dont ils pouvaient rêver.

Cependant, Jeanne n'en a jamais porté ni le nom ni les armes. La dénomination « Pucelle d'Orléans » date du milieu du XV^e siècle. Lorsque Charles VII lui attribue, en juin 1429, des armoiries ainsi décrites : « D'azur à deux fleurs de lys d'or et au milieu une épée d'argent passant avec une couronne d'or en chef », le jeune roi ne cherche pas à suggérer une parenté inexistante – 20 % des armoiries relevées avant 1300 dans l'Armoriai Wijnbergen, le plus ancien armoriai de la France du Nord, utilisent l'or, l'azur ou la fleur de lys. Presque toutes les familles qui en sont dotées sont des proches du roi par le sang ou par le service. Quand le roi veut récompenser une ville ou un individu pour leur fidélité, il donne ses couleurs ou le droit d'ajouter une ou plusieurs fleurs de lys. Enfin, si Jeanne était une Orléans, il faudrait ajouter un lambel d'argent (Louis d'Orléans est le second fils de Charles V, seul l'aîné porte les

armes pleines) et la bande qui marque la bâtardise, comme sur les armoiries de Dunois ou celles de Marguerite de Valois. L'épée est un meuble de l'écu ; elle ne peut en aucun cas servir de brisure. Le duc de Bedford l'accusa d'orgueil pour avoir presque pris les armes de France. Mais ces armoiries, Jeanne ne les a jamais portées, contrairement à ses frères et aux affirmations de Bedford. Elle leur préférait, dit-elle, l'étendard céleste, le signe de Dieu, au signe des hommes.

Il y avait donc bien un roi dont la pieuse Jeanne acceptait d'être la fille : Dieu, dont le ciel et la terre sont le royaume. « Ses voix l'ont appelée fille de Dieu, à Orléans pour la première fois, et depuis continuellement. » Peu nombreux sont ceux qui l'ont su. C'était pourtant, aux yeux de Jeanne, une filiation plus extraordinaire que toutes les filiations terrestres !

4

Mandatée par Dieu ?

Les Armagnacs ont cru que Jeanne était une vraie prophétesse, les Bourguignons qu'il s'agissait d'une fausse. Le mouvement prophétique des années 1350-1450 est une réalité bien connue des historiens²⁹.

La question n'a jamais cessé de troubler les esprits. Pourquoi le roi Charles VII, qui, en 1429, avait tant de raisons de se montrer méfiant, accepta-t-il de donner une chance à une petite paysanne illettrée et venue d'une lointaine frontière ? Les explications les plus invraisemblables ont été données à partir du XIX^e siècle, quand le prophétisme eut à peu près disparu de la pratique politique ou religieuse et devint incompréhensible. Or, Jeanne avait été accueillie pour une raison bien simple. C'était une prophétesse entre beaucoup d'autres et les rois de France comme ceux de l'Ancien Testament accueillaient traditionnellement les messagers de Dieu. Chacun pense en effet que Celui-ci intervient toujours dans ce monde qu'il a créé et maintient dans l'Être. À plus forte raison, Dieu s'intéresse-t-il à l'histoire des hommes. En temps de péril, il envoie à son peuple un ange, une femme, un ermite ou un berger, car Jeanne appartient à une série que les spécialistes connaissent bien. Entre 1350 et 1450 se conjuguèrent la crise économique, la peste, les défaites contre l'Angleterre et enfin le schisme au sein de l'Église qui vit la chrétienté avoir deux puis trois papes rivaux. On put croire que le monde vieillissait, se détraquait,

²⁹ Il a été étudié par A.Vachez, R. Rusconi, G. Zarri...

voire même approchait de sa fin. Rois, nobles et prélats, tous ceux qui étaient institutionnellement en charge du peuple échouaient et s'avéraient incapables de trouver une réponse aux malheurs des temps.

Alors les prophètes se multiplièrent. Brigitte de Suède et Catherine de Sienne adressèrent à la papauté leurs visions réformatrices pas toujours bien acceptées. Pour figurer au calendrier des saints, Brigitte dut être canonisée à trois reprises ! En France, la prophétie est tardive, contrairement à l'Italie où, dès le XIII^e siècle, les luttes entre guelfes et gibelins ont inspiré toute une littérature prophétique à usage des affrontements entre partis. Un peu plus tard, chaque cour seigneuriale abrite une « sainte vivante » qui prédit les naissances, les victoires ou prie pour le prince. Celles-ci sont très souvent liées aux frères mendiants.

Sacrés et faiseurs de miracles, les rois de France n'ont longtemps pas eu besoin de prophètes, puisqu'ils étaient eux-mêmes pourvus d'une sacralité suffisante. C'est à la fin du XIII^e siècle qu'ils consultent pour la première fois des béguines de France du Nord, qui se disent prophètes. Ainsi Philippe III s'adressa-t-il à Elisabeth de Sparbeke, béguine à Nivelles, pour savoir si sa seconde femme Marie de Brabant avait ou non fait empoisonner le jeune héritier du trône, pour mettre un jour sur le trône son propre fils. Et c'est à partir du milieu du XIV^e siècle que se dirigent vers la Cour des inspirés(es) de plus en plus nombreux, preuve de l'existence d'une opinion publique sensible aux malheurs du royaume.

Ainsi, peu avant la défaite de Poitiers, un écuyer du Bassigny vint-il trouver Jean II pour le dissuader de par Dieu d'affronter les Anglais. Le roi n'en tint pas compte. Le règne plus paisible de Charles V marque une régression du phénomène, même si le roi utilise comme « sainte vivante » une prophétesse à temps plein, Guillemette de La Rochelle, hébergée au palais. Ses prières auraient, paraît-il, contribué à la naissance d'un héritier et au succès de la reconquête de 1372.

Les difficultés du règne de Charles VI relancent le phénomène en deux vagues : les excès fiscaux de la régence suivis par la folie du roi font surgir Pierre Hug ou Constance de

Rabastens. Le premier, « qui semblait une bien dévote créature d'âpre vie et grande pénitence », réclame une baisse des impôts qu'il n'obtient pas, l'entourage du roi le jugeant « folastre ». Charles VI n'en congédie pas moins ses tuteurs quelques mois plus tard. La seconde est une humble veuve des Pyrénées dont les visions, favorables au pape Urbain VI, s'adressent aussi au roi : qu'il fasse pénitence et se réconcilie avec les Anglais pour partir en croisade. Plus intéressante encore, Marie Robine, une paysanne illettrée et malade qui a fait l'objet d'un miracle, en 1386, sur le tombeau de Pierre de Luxembourg à Avignon. Recluse, la visionnaire rencontre pourtant le pape, la reine Isabeau et fait écrire à la fin de sa vie par son confesseur douze de ses visions relatives aux tribulations du royaume et de la papauté. À la génération de Jeanne surgit une seconde vague de prophètes liée aux défaites et au honteux traité de Troyes. Quatre femmes et deux hommes nous sont connus du côté du dauphin alors qu'aucun inspiré n'est repérable côté anglais : soit parce qu'ils sont plus pragmatiques, soit parce qu'ils sont victorieux ! Jean de Gand vient en 1422 trouver Henry V, dont il prédit la mort à brève échéance s'il ne quitte pas la France – à juste titre, puisque Henry meurt à la fin d'août -, puis le dauphin Charles, auquel il promet un héritier. Le futur Louis XI naît quelques mois plus tard. Originaire de la même frontière que Jeanne, cet ermite de Saint-Claude réside à Troyes quand la Pucelle y passe. La cathédrale de la ville leur dédie aujourd'hui une chapelle commune. Frère Richard est lui un cordelier disciple de Bernardin de Sienne, qui prêche la réforme en fonction d'une fin des temps qu'il estime proche. Son chemin croise celui de Jeanne à Orléans, à Troyes ou à Reims. Catherine de La Rochelle est, suivant les moments, l'alliée ou la concurrente de Jeanne. Elle fait apparaître à volonté une dame blanche qui, dit-elle, sait détecter les trésors cachés (ce qui serait bien utile pour financer l'armée !) et conseille la paix avec la Bourgogne. Jeanne veille longtemps pour apercevoir celle-ci. Sans succès !

La Pucelle a bien des points communs avec ces inspirés qui se pressent autour d'une royauté menacée. Tous et toutes appellent à une réforme morale, car seul le reflux du péché

permettra la victoire. Jeanne lutte contre le blasphème, elle interdit les jeux de dés et chasse les filles publiques de l'armée. La baisse des impôts qui avait préoccupé Pierre Hug ou Jeanne Marie de Maillé est remplacée chez Jeanne par le souci des pauvres, dont elle se dit l'avocate. Et la victoire contre les Anglais débouchera aussi sur la croisade.

Le style même de leur message, qui mêle promesses de victoire ou de lignée et menaces si le prince n'écoute pas, est identique. Et jamais nous ne savons ce qui a été dit exactement au roi de la part de Dieu. Le message divin, souvent critique, nécessite un tri préalable. Au roi de juger ce qu'il faut divulguer, à lui aussi de savoir s'il donne suite. Par définition, le message est un secret : « Ce qu'ils se dirent, seuls Dieu et le roi l'ont su. » Par la suite, le prophète reste tenu à la discrétion. La Bible le dit. Les secrets du cœur du roi n'appartiennent qu'à Dieu. Jeanne refuse à Rouen de révéler ce secret et rétorque au juge avec insolence : « Allez donc le lui demander ! »

Quand la prophétie s'écrit – ce qui est loin d'être toujours le cas, la circulation orale est fréquente -, il y a deux solutions : soit le texte n'est conservé qu'à un seul exemplaire, (ainsi pour Marie Robine, le texte conservé par le manuscrit de Tours 520 émane de l'entourage de Charles VII), soit il adopte un style parabolique et obscur. Ainsi le secret est préservé ; la prophétie ne risque guère d'être démentie, plusieurs sens pouvant lui être donnés. Et, avantage supplémentaire, elle se réinterprétera plus tard facilement.

Un profil particulier

Parole pour temps de crise, parole charismatique à l'écart des institutions, la prophétie est portée par ceux qui sont exclus du pouvoir : exclusion par l'âge (les prophètes sont très jeunes ou fort âgés), le sexe (les femmes sont majoritaires), le milieu social (bergers, paysans, ermites). Nombreux sont ceux qui viennent des périphéries menacées du royaume. De celle de

l'Est, où Jeanne naquit, viennent l'écuyer du Bassigny et Jean de Gand, de celle du Sud, Pierre Hug, Marie Robine et Constance de Rabastens.

Tous sont des pieux convertis menant une vie chaste, pénitente et pauvre. Ils ont, un jour de péril, entendu une ou des voix. Ils ont d'abord eu peur et refusé d'y croire. Mais la voix est revenue, obstinée. Certains ont vu apparaître la Vierge ou saint Michel, tous deux protecteurs du royaume de France. Seule une minorité élabore des visions complexes relatives à la fin des temps. Ils verront le roi au bout d'une route longue et dangereuse, souvent parcourue à pied. Pour qu'ils puissent réussir, Dieu donne à ces charismatiques des dons particuliers (qu'on retrouve dans de nombreuses vies de saint) : ils reconnaissent sans les avoir jamais vus ceux qui se présentent à eux, ils lisent les péchés et les secrets au fond des cœurs.

Comme les prophètes bibliques, Dieu les a munis de signes qui les identifient et de textes antérieurs qui les annoncent. Beaucoup de signes sont de simples marques corporelles : ainsi la croix rouge sur le bras droit de Pierre Hug ou les plaies christiques de l'inspirée de Bresse en 1423. Jeanne elle-même porte une marque rouge derrière l'oreille droite et le petit berger du Gévaudan qui la remplacera en 1430 est un stigmatisé. Mais le signe peut également être un événement à venir. Les Pharisiens avaient autrefois demandé à Jésus un signe pour le croire : Il leur répondit qu'il ressusciterait. Jeanne donne pour signe la libération d'Orléans, mais celle-ci est à venir et, dans un premier temps, il n'y a donc pas de signe.

Tout prophète est annoncé. Ainsi Isaïe avait prévu la venue de Jean-Baptiste qui lui-même avait annoncé le Christ. Bien sûr, tous les prophètes de la fin du Moyen Âge ne pouvaient espérer figurer dans les Écritures, mais les livres de Merlin ou des Sybilles fournissaient nombre de possibilités alternatives. C'était aux théologiens de juger à l'arrivée de l'inspiré(e) s'il s'agissait d'un vrai ou d'un faux prophète. Car même l'université de Paris, qui condamna Jeanne, croyait à la possibilité d'une vraie prophétie. En 1413, elle avait adressé une lettre-circulaire demandant à tous ceux à qui Dieu avait fait des révélations de se faire connaître. Pour trier celles-ci, deux générations de

théologiens, dont Pierre d'Ailly et Jean Gerson sont les plus connus, avaient mis au point des batteries de tests. Certains portaient sur la personne (le prophète devait être chaste, pieux et pénitent), d'autres sur le message, qui devait viser au bien de toute la chrétienté et être conforme aux commandements de Dieu, d'autres encore sur les annonces (qui avait parlé de Jeanne ou de Marie avant qu'elles n'apparaissent ?).

Jeanne entra certes dans le moule que ses humbles devancières avaient créé, mais elle en fit de toute part craquer les limites. Elle était, dit-on, une pauvre bergère, née sur une lointaine frontière. Elle avait entendu une voix et pris la route pour un voyage de onze jours, en plein hiver, dans un pays ravagé par la guerre. Et c'est par son exemple extrêmement bien documenté que nous voyons fonctionner les procédures complexes, utilisées depuis 1380, pour distinguer vrais et faux prophètes. Jeanne existait avant Jeanne. Marie Robine, notre prophétesse avignonnaise morte en 1399 (Jeanne naquit treize ans plus tard), avait vu des armes, « mais ces armes n'étaient pas pour elle mais pour une Pucelle qui viendrait après elle pour délivrer la France de ses ennemis ». D'ailleurs, à la Cour, beaucoup furent persuadés, dès que Jeanne parut, qu'elle était celle que Marie avait annoncée.

La Pucelle, qui n'avait jamais entendu parler de Marie Robine, savait en revanche, avant de quitter Domrémy, que « la France perdue par une femme serait restaurée par une Pucelle ». Cet adage s'appliquait à l'origine à la chrétienté tout entière, perdue par le péché d'Ève et sauvée par la Vierge Marie. Au XIV^e siècle, la femme pécheresse avait été identifiée à Isabelle de France, épouse d'Edouard II, dont la réputation était exécration (elle avait fait assassiner son époux et gouvernait avec son amant), et la Pucelle à la petite Isabelle, fille de Charles VI, dont le mariage avec Richard II semblait annoncer le retour de la paix entre la France et l'Angleterre. Au début du XV^e siècle, la femme pécheresse fut assimilée à la reine Isabeau, qu'une vierge aux contours encore à définir équilibrerait. À Vaucouleurs, la formulation a un peu changé. Jeanne propose : « N'avez-vous pas entendu dire que la France, détruite par une femme, serait restaurée par une Pucelle venue des marches de Lorraine ? »

Quelque part entre Vaucouleurs et Chinon, certains lui parlèrent des prophéties disant qu'une Pucelle venue du Bois Chenu ferait des merveilles. Le bois qui dominait son village portait-il déjà ce nom assez passe-partout, puisqu'il s'agit d'une forêt de chênes ou d'une forêt anciennement plantée ? Il est très probable qu'il y a en France un certain nombre de bois chenus, à Domrémy comme ailleurs. On attendait donc l'arrivée d'une Pucelle qui sauverait le royaume du péché comme de la guerre étrangère. Ces versets prophétiques, dont la précision et la clarté ne sont évidemment pas les vertus essentielles, circulaient oralement dans l'est de la France depuis deux ou trois décennies. Ce substrat prophétique existait en latin et sous forme longue pour les clercs (« *ex nemore canuto* », « de la forêt de chênes », vient de Merlin) et en français sous une forme simple et courte pour les paysannes comme Jeanne. Il restait à celle-ci à prouver qu'elle était la Pucelle attendue.

Comme toutes les prophétesses potentielles, elle fut d'abord examinée par les autorités locales. Robert de Baudricourt, le châtelain royal de Vaucouleurs, s'informe sur ses mœurs et sur son équilibre mental, il la fait parler et même exorciser pour plus de sécurité. Il l'envoie tester ses dons à la cour du duc Charles de Lorraine. Succès mitigé : le duc ne guérit pas de la goutte et se refuse à reprendre sa bonne épouse qu'il a chassée. À moitié satisfait, il donne 4 francs à l'inspirée. Il n'y a pas lieu de placer ici l'épisode légendaire du cheval donné par le duc avec lequel Jeanne aurait fait sa première démonstration équestre. C'est un doublet de l'épisode ultérieur de Chinon qui apparaît pour la première fois au milieu du XVIII^e siècle dans *L'Histoire de Lorraine* de Dom Calmet. Puis, Robert, qui a probablement entre-temps reçu des instructions (la présence de Colet de Vienne, messenger royal, va dans ce sens), envoie la fille à Chinon.

Après une première entrevue avec le roi où elle le reconnaît et lui révèle le message divin, elle est mise en observation au château du Coudray. En ces temps de Carême, chacun peut voir qu'elle jeûne, prie et fréquente assidûment les églises. Sa virginité est vérifiée. Elle est trouvée « femme et vierge, bonne et humble personne ».

Le roi, intrigué et perplexe, fait réunir à Poitiers une commission de théologiens et de conseillers royaux, présidée par Renaud de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France. Les interrogatoires durent trois semaines. Tout ce que nous savons sur ceux-ci provient des déclarations de Jeanne, qui à Rouen renvoie souvent les juges à ce qui est écrit dans le « livre de Poitiers ». C'est une manière efficace de ne pas répondre, en soulignant que ces points ont déjà été traités par d'autres théologiens qui ont approuvé ses réponses. Et penser que les juges de Rouen aient pu avoir accès au procès-verbal de Poitiers est une plaisanterie. Charles VII n'entra en possession du procès en condamnation que lorsqu'il fut le maître de Rouen et de Paris. Le contraire est tout aussi vrai.

Y eut-il d'ailleurs un « livre de Poitiers » ? Jeanne appelle « livre » des écrits qui ne font que deux ou trois pages. Les conclusions de Poitiers que nous possédons pourraient, à ce compte-là, être le livre. Ou peut-être n'y a-t-il eu que des minutes (des brouillons) qui ne furent jamais ni mises en forme ni gardées, ce qui expliquerait que, lors du procès en nullité, les avocats du roi puis les juges ne s'en servent jamais et considèrent manifestement ce livre comme perdu.

Mais ce livre, affirment nos polygraphes, contenait des informations secrètes de la plus haute importance ! Jeanne aurait avoué devant la commission de Poitiers son identité de bâtarde royale, selon G. Pesme, M. Gay, ou E. Weill-Raynal. Il faut donc absolument le retrouver. C'est alors qu'apparaît aux XIX^e et XX^e siècles l'armoire de fer du Vatican, lieu symbole de tous les secrets que l'Église s'efforce de protéger. « Ce refus obstiné de l'Église de Rome de communiquer quelque information que ce soit sur le « Livre de Poitiers » » peut en réalité s'expliquer tout simplement par l'inexistence du livre. Tous ceux qui sont supposés l'avoir vu entre 1933 et 1970 sont morts. Toutes les copies qui en auraient été faites ont mystérieusement disparu. C'est bien commode.

On ne voit d'ailleurs pas pourquoi l'Église aurait caché le livre, dans la perspective de la canonisation de Jeanne d'Arc. Un bâtard peut être canonisé ; c'est la canonisation de ses parents qui serait problématique ! D'autre part, à la même période, le

père Dondaine a sorti des archives du Vatican pour l'éditer le *Breviarium historiale* de Jean Dupuy, ambassadeur de Charles VII à Rome, dont les passages sur Jeanne d'Arc n'ont d'équivalent nulle part ailleurs. Le père Dondaine, que je sache, n'a pas été inquiété et il n'est interdit à personne de feuilleter *l'Archivum fratrum predicatorum* de 1942. Encore faut-il le faire !

Toujours est-il que les conclusions de Poitiers furent mi-chèvre, mi-chou. Favorables, car la personne de Jeanne faisait l'unanimité, et réservées, puisque le signe était toujours à venir. « Ses promesses sont seulement œuvres humaines. Mais ne pas croire serait douter du Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu. » Si son entreprise vient des hommes, elle échouera, mais si elle vient de Dieu, elle réussira. La prophétesse, ainsi acceptée, fut présentée à la Cour dans la grande salle du château de Chinon. Le roi chargea Jeanne d'accompagner l'armée qu'il envoyait secourir Orléans. Pâques, fête du renouveau, approchait.

Parallèlement, la chancellerie royale se mit au travail pour constituer des dossiers de prophéties pour appuyer la nouvelle prophétesse, et identifier Jeanne à la Pucelle attendue. Au passage, quelques textes rédigés pour l'occasion apparurent, tels « *Virgo puellares* ». Une jeune fille vêtue comme un homme dirigera des hommes d'armes. Dieu lui a promis la victoire sous les murs d'Orléans.

Un cas à part

Et c'est ici que le destin de Jeanne se sépare de celui de toutes ses devancières. Là où celles-ci ne recevaient qu'un message, le communiquaient au roi et regagnaient ensuite leur village, munies d'une grosse aumône, pour retomber dans l'anonymat, Jeanne avait des révélations dont la fréquence s'adaptait aux nécessités du politique. Elle fut visible, trop même peut-être, et sa trajectoire météorique bouleversa le

royaume. Là où les autres se contentaient d'en appeler à la conscience du roi et n'entreprenaient pas de réaliser leur message, Jeanne voulait faire. Dieu lui avait confié une part au moins de la réalisation des messages qu'elle recevait. Cette absolue nouveauté, aux yeux des contemporains comme aux nôtres, n'est en réalité qu'un retour à l'Ancien Testament. Comme Judith avait libéré Béthulie assiégée, Jeanne sauverait Orléans. Comme Déborah avait porté l'étendard sur le champ de bataille aux côtés du chef du peuple et concrétisé la victoire qu'elle avait prédite, Jeanne serait le porte-étendard de Dieu aux côtés du roi Charles VII. Autrefois, le peuple élu avait souvent été conduit conjointement par un roi sacré et par un prophète ; Charles et Jeanne pourraient-ils ainsi sauver ce nouveau peuple élu qu'était le royaume de France ? Même devenue chef de guerre, Jeanne reste prioritairement aux yeux des siens une prophétesse. Les armes qu'elle porte lui viennent de Dieu, qu'il s'agisse de l'épée miraculeuse de Fierbois ou de l'étendard dont sainte Catherine et sainte Marguerite ont dicté la forme. Ce drapeau protège ceux qui l'entourent et assure la victoire. Jeanne sait comment et où attaquer. Nulle défaite n'est possible avec elle. Les Armagnacs l'ont cru.

1429 se transforma en année des merveilles, d'autant que le Vendredi saint y tombait le jour de l'Annonciation, une coïncidence liturgique rare : la précédente conjonction remontait à 1407 ! Au duc d'Orléans assassiné répondrait la libération de sa capitale. Jeanne se sert de la prophétie comme d'une arme politique pour encourager ses troupes ou pour prédire la défaite anglaise. Elle sait que les Anglais seront boutés hors du royaume. Dans un avenir qui est écrit, leur perte est assurée. Elle sait que si l'armée royale jeûne et prie, si elle se transforme en une armée de guerriers purs, assistés d'anges, Dieu leur enverra la victoire...

Néanmoins, ce retour massif au prophétisme biblique ne pouvait guère durer. L'année des merveilles dura six mois. En cas de nécessité extrême certes, la voix du peuple était la voix de Dieu. Mais, dans les cercles du pouvoir, nul n'était vraiment disposé à accorder un pouvoir réel et durable aux inspirées. Les capitaines jalousaient Jeanne et ne la comprenaient pas. Le roi

l'enviait peut-être. Était-il disposé, lui l'héritier de Clovis, Charlemagne et Saint Louis, à être éclipsé par une fille de rien ? Il croyait au prophétisme mais il négociait parallèlement avec les Bourguignons. Tant que la carte serait utile, il la jouerait. Un point, c'est tout. Quant à Renaud de Chartres, il se méfiait de cette fille qui parlait directement à Dieu, en court-circuitant la médiation des clercs. Le charisme prophétique n'a pas vocation à devenir une institution. Jeanne était en un sens un défi pour l'Église comme pour le roi.

Le procès en condamnation s'efforça de prouver au contraire que Jeanne avait été un faux prophète. Bien que vierge, elle était pécheresse. Orgueilleuse de ses dons, elle avait cherché à en tirer profit (l'histoire de Jeanne est aussi l'histoire d'une ascension sociale, les juges de Rouen l'ont compris). Ses voix étaient mauvaises et sa mission n'avait apporté que rébellion, guerre et ruines. Et tout ce qu'elle avait prédit ne s'était pas réalisé. Le roi Charles n'était pas encore entré dans Paris.

Mais, lors du procès en nullité de 1456, Charles avait récupéré sa capitale (en 1436), le duc d'Orléans avait été libéré (en 1440) et les Anglais boutés hors de France (en 1453). En somme, tout ce que Jeanne avait annoncé s'était réalisé, à une exception près : la croisade. Les avocats du roi purent donc tirer de son action un bilan plutôt positif et considérer que sa parole avait été « globalement vraie ».

Une fois Jeanne morte, le phénomène prophétique se résorba lentement, mais il y eut des Jeanne après Jeanne, comme il y avait eu des Jeanne avant Jeanne. Il fallut attendre le retour de la paix, de la prospérité et la mort du roi Charles pour que la parole des prophètes regagne à nouveau l'ombre d'où elle ressortirait... à la prochaine.

Vraies voix ou supercherie ?

Les voix de Jeanne sont un problème sans solution. Les Armagnacs pensaient qu'elles venaient de Dieu, les Bourguignons qu'elles venaient du diable. L'idée d'une supercherie est plus récente. Quelles qu'elles aient été, elles ont fonctionné comme du vrai.

Jeanne avait treize ans quand elle entendit des voix dans le jardin de son père, un jour d'été, en plein midi. Une grande lueur apparut à sa droite du côté de l'église et la voix lui dit comment être une « bonne enfant ». D'abord terrorisée, elle s'habitue à la voix, qui lui semble être celle d'un ange. Il lui dit la « grande pitié du royaume de France », veut l'envoyer vers le roi. « Moi je ne suis qu'une pauvre fille, lui répond-elle. Je ne sais rien de la politique ni de la guerre. » La voix augmente en fréquence et en nombre. Il y a ainsi trois voix dès son départ pour Chinon, lesquelles forment son conseil, qu'elle préfère à tous les conseils humains. À son arrivée à Chinon, elle délivre au roi le message de l'ange. Mais très peu nombreux sont ceux qui savent alors dans l'entourage royal que les voix reviennent. La question sera évidemment posée à Poitiers. En quelle langue parlent les voix ?

« Bien meilleure que la vôtre », répond-elle au clerc limousin. Ces voix, pourquoi parleraient-elles anglais, dira-t-elle plus tard, puisqu'elles ne sont pas de leur côté ? »

Il est vrai que sur la langue qu'auraient parlée au Paradis Adam et Ève ou sur celle que parlaient les anges, les théologiens étaient divisés. Parlaient-ils hébreu, araméen comme Jésus ou

bien l'une ou l'autre des langues liturgiques ? Le français n'était après tout qu'une langue récente dont le succès européen datait du XIII^e siècle. « Heureux comme Dieu en France », disait-on depuis. Si j'avais, disait Dieu, trois fils, j'aurais fait du premier un empereur, du deuxième un pape et du troisième un roi de France. En somme, si l'ange de Jeanne parlait français, c'est qu'il était doué, comme les apôtres après la Pentecôte, du don des langues ou tout simplement que la pauvre Jeanne ne parlait que cette langue.

Aussi les conclusions de Poitiers furent-elles absolument muettes au sujet des voix. Il n'était pas indiqué évidemment de faire passer l'inspirée pour folle. Ce ne fut donc pas un total black-out, mais presque. Jeanne elle-même se montra très discrète, rabrouant ceux de ses compagnons qui se montraient trop curieux. Leur âme n'était pas assez pure pour qu'ils les entendissent : qu'ils s'améliorent et ils verraient (enfin, peut-être).

Presque toute notre information provient donc du procès de Rouen, où les juges ont vite compris qu'ils pouvaient, grâce aux voix, faire condamner Jeanne. Les voix peuvent conduire à l'hérésie et au bûcher. Les juges le savent et Jeanne s'en doute. Ils multiplient donc les questions.

Car les voix de Jeanne ne sont pas vraiment conformes à ce que pensent des voix les théologiens qui la jugent. Elles sont fréquentes : deux ou trois fois par semaine, quand elle « vint en France », trois fois par jour lors des grands interrogatoires de février 1431. Elles se manifestent de nuit comme de jour, car la voix n'est pas de l'ordre du rêve. Quand elle veut parler à Jeanne, elle la réveille.

La voix peut se faire entendre partout, même si Jeanne ne sait pas bien d'où elle vient précisément, à l'extérieur (dans le jardin de son père, près de la fontaine, dans les vignes) comme à l'intérieur de la prison de Rouen. « La voix était dans le château. »

Avec le temps, Jeanne sait comment faire venir la voix si elle a besoin d'elle (besoin d'être consolée ou de savoir quoi répondre le lendemain à une question périlleuse). Il lui faut jeûner (les voix ont une préférence pour le vendredi ou le temps

de Carême), et prier. Le silence du crépuscule leur convient comme le battement régulier des cloches, que la Pucelle fait sonner quand le soir tombe : voix de Dieu sur voix de Dieu. Les sons font vibrer l'air et agglomèrent des particules lumineuses qui deviennent visions et paroles. Mais parfois la voix se refuse ou disparaît trop rapidement, et Jeanne pleure, seule et abandonnée.

Longtemps la ou les voix n'ont eu ni identification précise (c'est la voix de Dieu ou celle d'un ange, mais ceux-ci sont les porte-parole de Dieu) ni corporéité. Ce sont les questions curieuses des juges qui vont les leur donner. Elles sont trois : l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite.

Qui sont tes voix ?

Michel lui serait apparu le premier pour lui apprendre à « soi gouverner ». Il lui sert d'ange gardien, mais il ne vient pas souvent : « Il y a bien quatre mois que je ne l'ai vu. » L'archange est le protecteur du royaume de Bourges et figure sur les drapeaux de Charles VII depuis 1420. Mais Jeanne le voit plutôt en ange (il figure comme tel sur son étendard) qu'en combattant, différent donc des drapeaux du roi, où il porte l'armure. Catherine d'Alexandrie est une fille de roi qui a comme Jeanne refusé le mariage, pour se retrouver dans une prison et lutter contre une assemblée de cinquante docteurs. Les juges de Jeanne ne sont-ils pas cinquante à certaines séances ? Catherine, dont les reliques reposent en Occident, principalement à Rouen, est la patronne de tous ceux qui sont maltraités ou rêvent de s'évader. Et Jeanne en rêve. Marguerite d'Antioche, qui resta vierge et fut bergère, est la plus discrète des voix de Jeanne. C'est la protectrice des femmes en couches, lourde responsabilité à une époque où une femme sur quatre meurt en mettant au monde son premier-né. Les voix réconfortent, guérissent, conseillent. En un sens, elles sont la

vraie famille de Jeanne, ses frère et sœurs du Ciel, qui jamais ne l'abandonneront.

Les juges ne voient pas du tout les choses ainsi. Certes, ils admettent tous que Dieu peut parler aux hommes. Il aurait pu s'adresser à l'un d'entre eux. Mais il faut bien constater qu'il ne l'a pas fait. Il a choisi au contraire de parler à une gamine illettrée et irrespectueuse. Ou celle-ci n'est-elle pas plutôt la victime d'une illusion diabolique ? Cette seconde solution leur plairait bien parce qu'elle est la seule à préserver leur supériorité sur l'accusée, supériorité sociale et intellectuelle. Elle n'est qu'une fille de paysan sans lettres et si jeune, eux sont de respectables docteurs, qui ont tant travaillé pour en arriver là. Elle n'a rien fait et Dieu lui parle ! Heureusement, ils savent, eux que tourne en ridicule cette fille qui parle avec Dieu, que Satan, Belial et Behemot peuvent se déguiser en anges de lumière. Les universitaires vont donc s'efforcer de démontrer que Jeanne est pécheresse, que ses voix sont démoniaques et l'ont conduite sur le chemin de la rébellion et de l'orgueil. Ces voix qu'on peut sentir et embrasser sont, pour ces intellectuels qui croient en un Dieu transcendant et lointain, trop fréquentes, trop familières et surtout trop charnelles. Dieu a-t-il à se déplacer pour se soucier des problèmes basiques d'une prisonnière dont la place dans la chrétienté est si peu importante ? Bien sûr, Dieu fait parfois des choses bizarres. Mais les apparitions doivent être transparentes et immatérielles. Or Jeanne les voit, les sent, les touche, ce qui est impossible sinon hérétique.

Les voix et la médecine

C'est surtout au XIX^e siècle ou dans les premières décennies du XX^e siècle que le problème des voix divisa aussi bien les universitaires que l'opinion. Si les historiens catholiques n'avaient pas vraiment de difficultés avec les voix (si Dieu

existe, Il peut tout), les historiens laïcs se trouvaient eux devant un problème complexe.

La solution la plus simple consistait à faire des voix de Jeanne les voix de sa conscience. Ainsi chez Henri Martin : « L'illusion de l'inspiré consiste à prendre pour une révélation apportée par des êtres extérieurs les révélations intérieures de cette personnalité qui est en nous », ou chez Ernest Lavisse : « Jeanne écoutait avec délices ces voix de sa conscience. Elle vivait entourée des êtres célestes que les émotions de sa conscience faisaient surgir. »

Il n'en reste pas moins que toutes les consciences ne fonctionnent pas sur ce mode extraordinaire. Le plus simple fut alors de plaider des circonstances peu courantes.

Les troubles avaient commencé lors de la puberté (qui se serait mal passée), d'autant que les chocs traumatiques n'avaient pas manqué à l'adolescente. Elle avait vu brûler son village et sa sœur Catherine était morte en couches. Pas besoin d'ajouter le viol de cette pauvre fille, comme le fait le cinéaste Luc Besson.

À partir des années 1850, la médecine³⁰ tout entière fut convoquée au chevet de Jeanne sans aboutir à un diagnostic unanime. Les résultats éclairent plus sur l'évolution des idées médicales que sur l'état de santé de Jeanne. Comment faire un diagnostic sans voir le patient ni pouvoir autopsier un cadavre brûlé il y a plusieurs siècles ?

On chercha d'abord du côté psychiatrique. Jeanne fut victime d'« hallucinations unilatérales droite, fréquentes dans l'hystérie » (vers 1878), puis de schizophrénie (après 1900). Plus récemment, Lucie Smith attribua les aventures de la Pucelle à des tendances incestueuses refoulées mais réciproques qui l'auraient unie à son père. Puis, la Pucelle transféra ses désirs sur le roi Charles VII, tout en restant sexuellement frustrée et au final dépressive (1976).

D'autres cherchèrent du côté de l'identification sexuelle : il y eut des Jeanne lesbiennes ou travesties dans les années 1970.

30 Olivier Bouzy, « *Les théories médicales autour de Jeanne d'Arc* », L'Histoire, n°210, 1997, p. 58-59.

De quoi rêvent les jeunes filles en pantalon ? D'autres, enfin, plaident la malformation sexuelle. Jeanne aurait été un homme affecté d'un testicule féminisant, anomalie très rare qui se traduit par une absence de toison pubienne (1981), d'où une personne normalement formée mais stérile ! Seulement, six cents ans après, on ne sait rien de la toison pubienne de Jeanne, qui « avait tout ce qu'une femme doit avoir », selon les médecins du temps. Les textes ne disent donc pas précisément qu'elle en avait une, mais ils ne disent pas non plus qu'elle n'en avait pas.

Plus folklorique encore, la tuberculose, que Jeanne aurait contractée, en gardant le troupeau de son père, d'une vache folle avant l'heure, puisque cette théorie est antérieure à 1918 ! Or la tuberculose peut provoquer des lésions ou des humeurs dans le lobe temporo-sphénoïdal gauche, provoquant des visions ou des voix.

Les médecins de 1430 étaient peut-être moins savants, mais ils avaient le patient sous la main. Ils se sont posé les mêmes questions : est-ce une femme ou est-ce un homme ? Est-elle folle ou saine d'esprit ? Ils conclurent à une femme saine d'esprit. Jules Quicherat, qui publia au milieu du XIX^e siècle tous les textes connus sur Jeanne, le pressentait : « Je prévois de grands périls pour ceux qui voudront classer le fait de la Pucelle parmi les cas pathologiques. »

Reste une dernière possibilité : les voix seraient une supercherie. Mais de qui ?

Une supercherie ?

Jeanne elle-même aurait inventé les voix mais elle acceptera de mourir plutôt que d'y renoncer. Se fait-on tuer pour une chose qu'on aurait inventée ? Ou alors, elle en rajoute sur le sujet pour impressionner ses juges, ce qui n'est pas impossible. Ceux-ci la soupçonnent d'affabulation lorsqu'elle décrit l'entrevue du signe, où l'ange aurait apporté à Charles VII une

couronne que l'archevêque de Reims aurait remise au roi. Voilà bien une imposture inventée pour tromper la Cour par un esprit orgueilleux et imaginatif. Cette scène, même certains avocats du roi comme Thomas Basin la jugent peu vraisemblable. Les autres pensent que Jeanne a parlé ici par allégorie ou par parabole. Il n'y aurait eu qu'une simple promesse de couronnement. Mais, pour le reste, les voix sont des voix, que l'évêque de Lisieux et les autres juges de Rouen penseront mauvaises, puisqu'elles viendraient du diable.

En fait, même chez les révisionnistes, une telle position est rare. À l'origine, la plume de Michelet : « Dans cette prison, les murs avaient des yeux. » Winchester, Cauchon, l'inquisiteur en avaient la clé et pouvaient observer l'accusée à leur guise. « On avait percé la muraille. » Bedford lui-même aurait ainsi assisté à la vérification de la virginité de Jeanne ! Il est vrai que la prison reçut de nombreuses visites : ainsi, le 13 mai 1431, Warwick et ses invités, dont Aymon de Macy, vinrent voir la Pucelle. Ils entrèrent tout bêtement par la porte. Il n'y a pas lieu de soupçonner un passage secret. Les Anglais étaient chez eux dans le château de Rouen.

Bien sûr, maître Nicolas Loiseleur, se faisant passer pour un Français prisonnier, « entra parfois secrètement » dans la prison, pour persuader Jeanne de ne pas se soumettre au jugement de l'Église. Il rapportait ensuite aux juges ce qu'elle lui avait dit (à titre personnel, voire même en confession). Personne en revanche ne confirme que les Anglais, désirant sa mort, allaient de nuit près de son cachot et, « feignant de parler en révélation » (c'est-à-dire jouant les voix), l'exhortaient, si elle voulait échapper à la mort, de ne pas se soumettre au jugement de l'Église.

Ces Anglais cachés dans l'épaisseur du mur deviennent aujourd'hui, sous la plume d'esprits inventifs, des inconnus cachés derrière des rideaux qui jouent les voix ! Malhabilement d'ailleurs, car Jeanne comprenait parfois fort mal ce qu'ils disaient, conviennent nos mythographes. Comment les trous dans les murs se sont-ils changés en rideaux, dont le Moyen Âge ignore l'usage ? Il est vrai que le rideau est un accessoire théâtral indispensable, de Shakespeare qui y dissimule

Polonius, dont les pieds dépassent malencontreusement, à Feydeau où l'amant s'y cache, quand ce n'est pas dans le placard. En fait, il s'agit probablement d'une interprétation abusive d'un passage du témoignage de Manchon sur les notaires cachés au début du procès dans une fenêtre derrière des tentures. Ces notaires ont évidemment pour vocation d'enregistrer, et non de fournir des réponses ! Un certain nombre d'interrogatoires de Jeanne ont, en effet, lieu dans une salle ornée de tapisseries ou de tentures. Mais on ne peut normalement pas circuler derrière celles-ci.

Enfin, cette explication basique et improbable des voix se heurte à une difficulté majeure. Elle suppose que Jeanne ne saurait pas distinguer entre voix divine et voix humaine. Soit elle ne le sait pas à ce moment précis, soit elle n'a jamais su (et, dans ce cas, à Domrémy les voix étaient aussi des personnes : on retombe sur le thème de la manipulation). Mais, à Rouen, la Pucelle avait quand même toutes les raisons de se méfier. Les Anglais voulaient sa mort, elle savait bien qu'ils ne lui souffleraient que de mauvaises réponses. Croire aux voix derrière les rideaux, c'est implicitement faire d'elle une fille bien sotte.

Je sais ce que les voix ne sont pas : des inconnus cachés derrière des rideaux. Et ce que sont les voix est destiné à garder sa part de mystère. Cela n'a en effet aucune importance. Car ce qui compte, c'est que Jeanne et ses contemporains y ont cru. Les voix sont un fait historique incontestable. Qu'elles aient existé ou non, elles ont fonctionné comme du vrai.

6

Manipulation ou complot ?

C'est un mythe à étage. Les Bourguignons croyaient à une manipulation locale due à Baudricourt. Yolande d'Aragon en apparaît comme l'instigatrice à la fin du XIX^e siècle. Le complot généralisé est une nouveauté du XX^e siècle.

Là où les Armagnacs disaient envoyée par Dieu, les Bourguignons répondaient manipulée par les hommes. C'est entre 1440 et 1442 que Martin Lefranc, secrétaire des papes Félix V et Nicolas V, expose clairement l'alternative pour la première fois dans un dialogue entre deux personnages de fiction. D'un côté, le Champion expose le rôle décisif de Jeanne dans la guerre : « C'est Dieu qui fit son succès. Elle abattit l'orgueil des Anglais, fit couronner le roi, elle en aura renom perpétuellement. » De l'autre côté, l'Adversaire présente les thèses bourguignonnes : elle avait une formation militaire (« page fut d'un capitaine ») et fut envoyée au roi par :

Aucun qui Orléans aima
Qui l'enhardit, l'enflamma
Et enseigna ce qu'elle dirait.

Il la fit déguiser en bergère et lui conseilla d'utiliser des « signes controuvés » (de faux enchantements).

Avant son avènement au pontificat en 1458, le pape Pie II, renseigné par les Bourguignons, écrit dans sa *Description de l'Europe* : « Était-ce œuvre divine ou humaine ? Il me serait difficile de l'affirmer. Quelques-uns pensent que les Anglais

prospéraient, les grands de France étant divisés entre eux, sans vouloir accepter la conduite d'un des leurs, peut-être que l'un d'eux plus sage et mieux éclairé aura imaginé cet artifice de produire une vierge divinement envoyée, et, à ce titre, réclamant la conduite des affaires. Il n'est pas un homme qui puisse refuser d'avoir Dieu pour chef. C'est ainsi que la direction de la guerre et le commandement de l'armée furent transmis à la Pucelle. »

Quel qu'ait été cet hypothétique *deus ex machina* que Pie II est le seul d'ailleurs à mentionner, l'affaire fut confiée sur place à Robert de Baudricourt. Voici comment Jean de Wavrin, qui combattit dans l'armée anglaise à Patay en 1429, rapporte les bruits qui couraient alors : « Elle fut envoyée à Baudricourt et celui-ci l'introduisit et apprit ce qu'elle devait faire et la manière de se tenir, se disant Pucelle inspirée par la Providence divine et qu'elle était transmise devers le roi pour le remettre en possession de son royaume. »

Cette propagande bourguignonne survit au XVI^e siècle à travers les écrits des protestants. Le chroniqueur Bernard Girard du Haillan affirme, vers 1570, que cette invention de la Pucelle fut utile pour donner au peuple l'élan nécessaire à la victoire, « que le miracle de cette fille fût composé, aposte (imposture) ou véritable ». La fin justifie les moyens, Machiavel est passé par là.

Remarquons quand même qu'à l'exception de Pie II, qui opte pour l'anonymat, tous nos auteurs supposent que ce sont les Armagnacs (Dunois, Poton, La Hire) qui ont exploité la venue de Jeanne, et Baudricourt qui l'a organisée sur place, en fonction des circonstances politiques du moment. Aucun ne pense qu'il s'agit d'un complot monté dès la naissance de Jeanne, ni d'un Messie consciencieusement formé des années durant. Nul n'envisage non plus une responsabilité quelconque de la maison d'Anjou dans cette affaire.

Ce sont les bâtardisants qui vont créer cette thématique. Puisque Jeanne est fille de roi, il faut qu'elle ait été éduquée comme telle. Elle a dû apprendre à lire et à écrire, elle a forcément reçu une formation intellectuelle qui lui permet de parler le français de la Cour et non le patois de sa Lorraine

natale, elle sait monter à cheval et conduire les armées. Mais alors, qui lui a appris ?

Quelles compétences ?

Jeanne a dit à plusieurs reprises, au procès en condamnation, ne savoir ni A ni B, c'est-à-dire n'avoir pas étudié l'alphabet, puisque l'école médiévale commence par apprendre aux enfants à lire avant d'aborder, bien plus tard, l'écriture. Cette société comprend donc pas mal de lisants mais peu d'écrivains. Si Jeanne ne sait pas lire, à plus forte raison elle ne sait pas écrire.

Avec le temps, elle a appris à signer : trois de ses lettres seulement, les plus tardives, sont signées. Les signatures conservées diffèrent : soit elle copie un modèle, soit on guide sa main. Mais en revanche elle dicte, comme il est normal, nombre de lettres à ses secrétaires, confesseurs, chapelains.

Le seul élément en sens contraire – qui prouverait qu'entre 1429 et 1431 elle a acquis un minimum de familiarité avec l'écrit – se situe le 24 février quand la Pucelle demande à ses juges un récapitulatif des quelques questions qu'elle a laissées sans réponse ce jour-là. Ceux-ci se mettent à rire : va-t-elle demander à ses voix de lui faire la lecture ?

Sa façon de penser est typique des civilisations orales. Le chiffre y est rare et imprécis. Il sert à signifier plus qu'à compter. Le 3 et le 7 sont prioritaires. Elle a trois conseillers, elle va trois fois trouver Baudricourt, les Anglais seront vaincus avant sept ans. Ses repères temporels sont calqués sur le calendrier liturgique (Pâques, la Saint-Jean-Baptiste). Dans sa propre vie, il n'y a aucun repère chronologique abstrait. « Quand j'étais dans la maison de mon père » ou « Quand j'étais à Vaucouleurs », dit-elle. Le temps est une succession de lieux.

Jeanne manie avec difficulté les concepts abstraits. L'Église est, pour elle, un bâtiment de pierre au centre du village, et non l'ensemble des croyants. À l'appui de ses dires, elle cite parfois

les proverbes qui circulent chez les paysans, mais aucune autorité écrite. Sait-elle même ce qu'est un livre ?

Le français qu'elle parle est loin d'être parfait. Son secrétaire rature, barre « choyeux » qu'elle a dit et rétablit la forme correcte « joyeux ». De même « Au nom Dé » équivaut à « Au nom de Dieu » et « Rends ti » à « Rends-toi ». La *Lettre aux Anglais*, où la personne change (je, elle) entre le début et la fin de la phrase, prouve que la grammaire n'est pas son fort et qu'elle ignore tout de la façon normale de construire une lettre. Quelques témoins évoquent « son idiome » particulier.

Jusqu'à quel point peut-on aujourd'hui, cinq siècles après, apprécier la différence entre le français parlé à Domrémy et celui du Val de Loire ? Les différences semblent tenir surtout à l'accent. Le lorrain et le français du Val de Loire sont des langues d'oïl, tandis que les langues d'oc sont parlées dans le sud du royaume. L'acte de location du château de l'Isle en 1420, auquel participe le père de Jeanne, rédigé par un notaire local, est parfaitement compréhensible à deux mots près : « liable » pour « léal » ou « loyal » et « ambe deux » (tous deux), qui est un latinisme. Et encore Jeanne comprend-elle parfaitement le clerc limousin (langue d'oc pourtant), même si elle rit de son accent. Les rois de France qui parcourent toutes les provinces n'utilisent jamais officiellement d'interprète.

Quant à l'éducation militaire, qui n'est pas courante pour une femme, fût-elle princesse, il faut distinguer. Contrairement à ce que pensent nos chers mythographes du XIX^e siècle, le cheval n'est pas réservé aux nobles. Tous se déplacent ainsi dès que le trajet est un peu long. Destrier et haquenée sont de nobles montures mais le cheval de labour, le mulet ou le bourricot sont en revanche accessibles au plus grand nombre. Jeanne avait aussi une certaine expérience pratique de la guerre, du côté des victimes. Et sa stratégie à Orléans est encore très simplette : à l'assaut, tout droit !

Le problème est qu'il est difficile à l'historien de distinguer ce que savait Jeanne à son arrivée à Chinon au Carême 1429 de ce qu'elle savait lors du procès, deux ans plus tard. Intelligente et dotée d'une prodigieuse mémoire, la Pucelle avait profité au mieux des excellents conseils qui lui avaient été prodigués de

toute part dans le camp du roi. Le problème du « qui l'aurait manipulée » ne se pose donc pas du tout comme le croient les mythographes.

Quels maîtres ?

Il n'y a quand même pas trente-six solutions si l'on veut cantonner la formation au village de Domrémy : les curés du lieu ou celui de Vaucouleurs, Henry Arnolin de Gondrecourt. Jeanne se confessa à lui quelques fois, et il témoigne en 1456 être allé souvent à Domrémy et connaître sa famille. C'est la solution que choisit le mythographe Caze au début du XIX^e siècle.

Pour l'éducation militaire, il faut choisir des militaires. Baudricourt n'habitant pas sur place, même s'il intervient éventuellement *in fine*, il ne nous reste que Jean de Nouillompont ou Bertrand de Poulangy, qui ont accompagné tous deux Jeanne à Chinon. Le premier convient mal dans la mesure où c'est un simple écuyer qui habite Vaucouleurs et semble n'avoir jamais vu Jeanne avant qu'elle ne se présente à Baudricourt. Le second convient mieux : il est chevalier et il a fréquenté Domrémy, on ne sait trop à quelle date. Est-ce lui qui entraîne Jeanne à l'abri des hauts murs du château de l'Isle ? Les Bourguignons au XV^e siècle optaient plutôt pour des connaissances discrètement acquises auprès des hommes d'armes qui fréquentaient l'auberge de La Rousse à Neufchâteau ! L'élève Jeanne avait pour elle, de toute façon, son côté garçon manqué et son courage.

Auprès des dames ?

A contrario, les bonnes manières et les prières s'apprennent toujours au Moyen Âge auprès du sexe féminin : mères, marraines, épouses du seigneur local. Mais à Domrémy, qui est un petit village, les dames sont rares, d'autant que le seigneur n'y réside plus depuis 1412. C'est au passé que les témoins de 1456 expliquent que les mère et épouse de Pierre de Bourlémont venaient jadis une fois l'an sous l'Arbre, le jour des Fontaines. Mais cela ne leur aurait pas donné beaucoup de temps pour former Jeannette, laquelle venait tout juste de naître en 1412 ! Depuis, elles ne sont pas revenues.

Nos mythographes cherchent. Le témoignage de Jean Morel, l'un des nombreux parrains de la Pucelle, établirait, pensent-ils³¹, l'existence de rencontres entre Jeanne et de gentes dames à l'ermitage de Bermont. Le témoignage est ici truqué. Jean Morel dit simplement que Jeanne allait fréquemment à Bermont. Elle n'y rencontrait personne en particulier. Par ailleurs, il connaît bien des dames qui résident en quelque sorte de façon stable au village. Ce sont les fées de l'Arbre ! Mais les fées marraines ou enseignantes de nos contes de Perrault n'apparaissent guère avant le début du XVII^e siècle. Les fées ou dames de Domrémy sont seulement les garantes des récoltes paysannes. Ni nobles, ni enseignantes, ni d'ailleurs réelles.

Yolande d'Aragon ?

Le surgissement de la reine Yolande dans l'histoire de Jeanne d'Arc est chose récente. Yolande est la fille du roi d'Aragon, Jean I^{er} et de Yolande de Bar. Née vers 1380, elle épouse à vingt ans Louis II d'Anjou, comte de Provence et roi des Deux-Siciles. Elle lui donnera six enfants (dont Marie,

31 Marcel Gay, Roger Senzig, op.cit., p. 118.

épouse de Charles VII, et le bon roi René). Veuve en 1417, elle s'affirme comme une excellente politique, plaçant ses hommes auprès du dauphin, sans jamais oublier les intérêts du clan angevin. Elle assure à René la succession de Bar, par adoption, et la succession de Lorraine, par mariage. Elle s'affirme en Provence et finance les expéditions en Italie de son fils Louis III comme elle l'avait fait pour celles de son époux. Cultivée, pieuse, habile, la reine de Sicile a fait le succès de l'État angevin durant trente ans. A-t-elle pour autant fait le succès de Charles VII et inventé Jeanne, comme les mythographes le disent ? C'est beaucoup moins certain.

Yolande fait une entrée assez discrète dans la biographie de Charles VII, écrite par Vallet de Viriville en 1862. « Il suffirait de réunir les traits épars de la reine pour reconstituer une physionomie des plus attachantes... que le mystère recouvre, car l'intervention de Yolande n'eut jamais rien d'officiel... » Autrement dit, il n'y a pas de preuves mais... Yolande fut bien la « bonne mère » de Charles VII, qu'elle éleva avec ses propres enfants quand les fiançailles du dauphin avec Marie eurent été décidées. En revanche, jamais elle n'a répondu à la reine Isabeau³² : « Femme en puissance d'amant n'a pas besoin d'enfant. Le garde mien. » Les chroniques de Bourdigné, ici alléguées, sont muettes ! Par la suite, les mythographes attribuent volontiers à l'absence de la reine Yolande toutes les catastrophes du règne (meurtre de Jean sans Peur ou traité de Troyes) et à sa présence, toutes les décisions judicieuses. Il est vrai que les Angevins sont nombreux et influents dans l'entourage royal. Ont-ils pour autant favorisé l'arrivée de Jeanne d'Arc ?

Oui, disent les mythographes depuis Lesigne en 1889. Domrémy est en Barrois, Baudricourt serait un fidèle de la maison d'Anjou qui contrôlerait Vaucouleurs. Voilà deux affiliations bien précipitées ! Domrémy est du royaume et Baudricourt est un capitaine royal. Yolande aurait préparé Jeanne à sa mission, elle l'aurait ensuite accueillie et favorisée. N'est-ce pas elle qui finança pour partie le convoi de vivres à

³² *Ibid.* p 145.

destination d'Orléans, et qui présida à l'examen de virginité ? De nombreux chevaliers angevins participent ensuite à l'expédition du sacre et adressent à leur souveraine une lettre enthousiaste. Mais c'est absolument tout. Yolande ne fera aucun effort pour secourir Jeanne prisonnière et n'en parlera plus jamais.

Non, si l'on y regarde de plus près. En 1428, les Anglais avaient d'abord envisagé d'assiéger Angers et il est probable que Yolande, soucieuse de les détourner de l'Anjou et de la Touraine, les orienta vers Orléans. René, son fils, était en pleines négociations avec Bedford dont il avait besoin pour recueillir les successions de Lorraine et Barrois. Il prêta hommage au duc Jean le 5 mai 1429, trois jours avant la libération d'Orléans, et ne rompit avec les Anglais qu'au mois d'août. Yolande avait, pour le moins, deux fers au feu à la fois.

L'Internationale franciscaine : une invention farfelue

Les mythographes construisirent entre 1890 et 1930 un mythe très extraordinaire : une Internationale franciscaine, très comparable à l'Internationale socialiste ou communiste de leur temps, aurait dominé la chrétienté dans la première moitié du XV^e siècle, en profitant de la rivalité entre pape et concile qui privait l'Église d'une direction ferme. Cette Internationale aurait eu sa propre politique de libération nationale en France, de paix dans la chrétienté et, ultérieurement, de découverte du Nouveau Monde. Pourvue de caisses bien remplies, l'Internationale pouvait s'appuyer sur ses couvents, ses protecteurs, dont Yolande faisait partie. Ses tertiaires auraient été présents dans toutes les bourgades du royaume. Jeanne elle-même aurait été tertiaire et soutenue à ce titre par l'ordre entier. Les réseaux souterrains franciscains ont préparé dans l'ombre l'opération Pucelle et même sainte Colette de Corbie y a trempé !

À la base de cette vision fantasmatique de l'histoire de Jeanne, comme issue d'un complot généralisé, quelques réalités incontestables :

La maison d'Anjou a toujours été favorable aux franciscains³³. L'un des siens, Louis, entré dans l'ordre puis devenu évêque de Toulouse, a été canonisé en 1317 et protège depuis la dynastie. Celle-ci fonde des anniversaires dans les couvents mendiants d'Anjou et de Provence. Ses confesseurs sont souvent pris parmi les franciscains : ainsi Jean Rafanel, pour Yolande, ou Guy de Villeguionis, pour Marie d'Anjou. Les familles proches de la dynastie (Craon, Beauveau, Avaugour) partagent cette sympathie pour les frères de saint François. De nouveaux couvents de l'Observance sont fondés (comme Laval en 1407). Mais la reine Yolande mène une vie de cour fastueuse, elle n'est pas tertiaire le moins du monde. Elle ne vit pas à l'écart, vêtue de gris ou de noir, dans la prière et le labeur. Et, par testament, elle choisit clairement de reposer, comme une reine, en 1442, dans le chœur de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers et non dans l'humble couvent franciscain du lieu.

Jeanne, elle-même, est pénétrée de spiritualité franciscaine. Dans sa jeunesse, elle s'est confessée aux franciscains de Neufchâteau. Elle utilise les noms conjoints de Jésus-Marie au début de ses lettres, elle en marque son étendard. Et c'est encore ce nom qui figure sur l'anneau que lui ont donné ses parents et qui sert, selon les juges, à faire des enchantements. Elle meurt en criant Jésus et le Nom apparaît au-dessus du

33 Je remercie ma collègue Isabelle Heullant-Donat, professeur à l'université de Reims, pour ses idées sur le sujet, et la Bibliothèque franciscaine de la rue Boissonade qui m'a envoyé les articles dont j'avais besoin. Sur la notion de réseau franciscain, voir A. Vauchez, « *Une sainte femme du Val de Loire à l'époque de la guerre de Cent Ans : Jeanne Marie de Maillé* », *Les Laïcs au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1987 ; Jean-Michel Matz, « *La Noblesse angevine et l'Église au temps de la seconde maison d'Anjou* », *La Noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2000, p. 619-637.

bûcher. Or cette pratique est spécifiquement franciscaine (le très contesté frère Richard prêche à Paris en 1429 pour le port de médailles au Saint Nom) et ne fait pas encore l'unanimité des théologiens. Comme les frères, Jeanne a le goût de l'austérité et de la pauvreté. « Moi, je ne suis qu'une pauvre fille » ou « Moi, je ne sais ni A, ni B » sont des réponses typiques de la spiritualité de l'ordre. Les pauvres et les illettrés sont les plus proches de Dieu. Et c'est en humble habit de drap noir et gris que la Pucelle se présente à Chinon.

Mais Jeanne n'est pas tertiaire³⁴. Elle se confesse aussi à des dominicains ou à des clercs séculiers, ce qu'elle n'aurait pu faire si elle avait été tertiaire ; son confesseur Pasquerel est un augustin, son chapelain, cistercien. Jamais elle n'a dit « ne rien savoir sauf prier et travailler », c'est-à-dire entrer dans le cadre de la règle du tiers ordre telle que le pape l'avait définie à la fin du XIII^e siècle. Au début du XV^e, les tertiaires ne sont, en effet, implantés qu'en Italie et en France du Sud. Leurs fraternités sont encore quasi inconnues en Lorraine comme en Val de Loire.

Colette de Corbie³⁵ est née vers 1380 dans les États de Philippe le Hardi. Fille du peuple elle aussi, mais lettrée, elle hésite sur sa vocation religieuse : recluse puis Clarisse après 1406. Elle a alors pour tâche d'étendre les monastères féminins de l'Observance et en fondera 18 entre 1410 et sa mort en 1447. L'abbesse, extrêmement célèbre de son temps, est toujours sur les chemins et bombarde les grands de lettres qui commencent toutes par Jésus-Marie. Deux vies furent écrites immédiatement après son décès en vue d'une canonisation, qui tarda jusqu'en 1807. Aucune ne mentionne Jeanne d'Arc.

C'est au XVII^e siècle que des légendes populaires vont lier entre elles ces deux filles du peuple, d'inspiration franciscaine et à peu près contemporaines. En 1627, Thomas Friand, dans sa *Vie de Colette*, introduit un épisode prémonitoire en 1412.

34 J. R. Moorman, *History of the Franciscan Order*, Oxford, Clarendon Press, 1968, p. 417.

35 E. Lopez, *Culture et sainteté : Colette de Corbie (1381-1447)*, Saint-Etienne, CERCOR, 1994.

Passant par Domrémy, où Isabelle Romée vient d'accoucher, Colette aurait béni l'enfant et déposé dans son berceau son propre anneau marqué Jésus-Marie (qui devient ensuite l'anneau magique de la Pucelle). À peu près à la même époque, les clarisses du Puy racontent qu'en septembre 1429 Colette et Jeanne se rencontrèrent à Moulins : « Elles s'encouragèrent et prièrent l'une pour l'autre. La terre n'a pas à connaître ce que les envoyés de Dieu se communiquent. » D'ailleurs, aucune trace n'en subsiste !

C'est à partir de ces légendes tardives que les mythographes vont opérer vers 1890. Colette elle-même serait venue, à partir de 1420, à Domrémy pour enseigner la petite Jeanne. Elle lui apparaît sous la forme de l'archange saint Michel. Et quand elle ne peut venir, elle envoie les dames nobles du lieu, sous l'apparence de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Admettons qu'une telle fantasmagorie soit vraisemblable et ait pu durer quatre ans. La présence de Colette à Domrémy se heurte à deux impossibilités majeures. L'itinéraire de la sainte abbesse est parfaitement connu et cartographié³⁶. Elle ne passe qu'une seule fois à proximité de la frontière mosane, c'est en 1441. Née en Picardie, Colette est l'amie des duchesses Marguerite de Bavière puis Isabelle du Portugal. Elle ne fonde que dans les Etats ducaux ou chez les proches de Philippe le Bon (Savoie, Bourbonnais). Son action contribue au prestige du grand-duc d'Occident pour lequel son dévouement est total. Il est parfaitement absurde de penser qu'une Clarisse profondément bourguignonne ait pu former une prophétesse armagnac qui cherchait avant tout à se débarrasser des Bourguignons. Somme toute, le rôle de saint Michel reste à pourvoir !

Il est tout aussi absurde de penser que l'ordre ait pu constituer une Internationale, pourvue d'une politique propre (dont on ne voit pas pourquoi elle aurait été profrançaise). L'ordre s'étend sur toute la chrétienté, Bourgogne et Angleterre y compris. Dans chacune des 34 provinces, les couvents sont protégés par le prince territorial. Charles VII peut compter sur

36 *Ibid.* p 450-452.

le dévouement des frères issus de ses pays. Certains furent patriotes : ainsi Etienne Chariot, qui, en 1424, paya cher d'avoir espionné le duc de Bourgogne pour le compte de son roi ; Jean Rafanel, qui quitta Paris en 1418 avec le dauphin devant l'avancée des troupes bourguignonnes, ou frère Richard, qui prêchait à mots couverts, au printemps de 1429 à Paris, pour le roi de Bourges. Mais le grand couvent parisien servait Bedford, certains des juges de Rouen étaient franciscains et n'eurent pas d'états d'âme pour condamner Jeanne. À Londres, les franciscains étaient très majoritairement lancastriens. Un ordre monastique a une sensibilité religieuse commune, mais ce n'est pas un parti politique pourvu d'une ligne unique. Si les franciscains ont pu donner l'impression qu'ils étaient plus francophiles qu'anglophiles, c'est tout simplement que leurs couvents étaient particulièrement nombreux dans les pays du sud de la Loire contrôlés par le dauphin. L'ordre s'était en effet introduit en France à partir de l'Italie.

La question n'est donc pas : qui manipule et forme Jeanne avant 1429, mais : qui la conseille habilement quand elle arrive à la Cour ? Globalement, la réponse est simple. Le parti armagnac est ravi de voir apparaître une prophétesse dont la mission concerne autant le royaume que ses intérêts propres. La Pucelle voulait faire lever le siège d'Orléans et libérer le duc Charles des prisons anglaises. Il la soutint avec ferveur. Les compagnons de guerre qui restèrent fidèles à Jeanne (Alençon, Dunois, Poton, La Hire) sont tous armagnacs. Et il est probable que c'est à des clercs de son parti qu'elle doit les explications qu'elle donne sur l'habit d'homme, lesquelles viennent tout droit de saint Thomas d'Aquin. Jeanne fut bien conseillée, certes, mais elle en valait la peine.

« D'ailleurs Jeanne n'a rien fait ! »

Entre le « Jeanne a tout fait » de certains théologiens des années 1900 et le « Jeanne n'a rien fait » de certains mythographes actuels, il y a bien des possibles que les historiens essayent d'explorer.

Entre les années 1890 et 1920, les préparatifs de la béatification et de la canonisation de Jeanne d'Arc conduisent à des excès³⁷ dans l'appréciation du rôle de Jeanne qui suscitent dans le camp d'en face (rationalistes et laïcs) des réticences ou des réactions virulentes.

Finalement, Jeanne n'a rien fait ou presque rien, se mettent à penser tout un groupe d'historiens ou de mythographes. La Pucelle n'a occupé le champ politique et religieux que pendant à peu près un an (du Carême 1429 à sa capture en mai 1430) ou deux (si l'on considère que son procès et sa mort eurent toujours un impact), ce qui est bien peu pour changer le destin d'une nation, fût-elle très-chrétienne. Les années 1429-1430, pensent les minimalistes, ne sont pas un tournant de l'histoire de France.

Les minimalistes ne sont pas forcément des fabricants de mythes. C'est un problème historique réel³⁸ que d'apprécier le poids dans l'histoire de la libération d'Orléans ou du sacre de

³⁷ Voir par exemple le père Ayrolles.

³⁸ Philippe Contamine, « *Jeanne, une intrépide meneuse d'hommes* », Histoire du christianisme Magazine, op. cit., p. 46-49.

Reims. Et les mythographes sont rarement minimalistes. S'ils font de Jeanne la fille cachée d'une reine, c'est pour pouvoir lui attribuer des exploits militaires et politiques. De même, si elle survit sous la forme de Claude des Armoises, comme le pensent les survivalistes, c'est pour poursuivre un destin exceptionnel. En fait, seuls les partisans d'une Yolande d'Anjou qui aurait été le *deus ex machina* de l'histoire de la Pucelle sont spontanément minimalistes. Puisque c'est Yolande qui paie le convoi de vivres destiné à Orléans, puisque c'est elle qui aurait eu l'idée de l'expédition du sacre, que reste-t-il à faire à notre pauvre Jeanne ?

Victorieuse à Orléans

Située à la limite des deux obédiences, anglo-bourguignonne et delphinale, la capitale du duché d'Orléans était une grande et notable cité, sur les plans symbolique comme stratégique. Pour les Armagnacs, c'était la clé de l'apanage. Si Orléans tombait, pensaient-ils, jamais aucune rançon suffisante ne pourrait être versée et jamais le duc Charles ne reviendrait d'Angleterre. Pour la dynastie, la ville était l'une des anciennes capitales de Robert le Pieux. Philippe I^{er} était enterré non loin de là. Stratégiquement, la ville gardait les ponts de la Loire, donc les routes vers le royaume de Bourges.

Orléans³⁹ assiégée depuis octobre 1428, avait tous les atouts pour tenir longtemps : de solides remparts, au sud un obstacle naturel (la Loire), une garnison loyale et motivée, des provisions qui entrèrent tant que la ville ne fut pas complètement bloquée au début de 1429. Des remparts bien entretenus et sans cesse renforcés protégeaient toute la rive droite : 2,7 kilomètres de murs, une trentaine de tours et 5 portes fortifiées. Le pont lui-même, qui comptait 19 arches, était couvert par la bastille des

39 Françoise Michaud-Fréjaville, *Une Ville, une destinée : Orléans et Jeanne d'Arc*, op. cit.

Tourelles et son débouché rive gauche par celle des Augustins. La municipalité avait financé une artillerie nombreuse – dont quelques canons à longue portée pour l'époque, comme celui qui tua, le 24 octobre 1428, le comte de Salisbury. De toute façon, dans un siège médiéval, l'avantage est toujours au défenseur.

Les Anglais s'installèrent donc pour une guerre longue. Ils construisirent une dizaine de fortins autour de la ville, reliés par des tranchées, d'où ils tiraient sur la cité et interceptaient messagers et renforts avec une efficacité qui s'accrut à partir de janvier 1429. À cette date, les Anglais étaient 4 000 ou 5 000. Combien d'hommes à l'intérieur ? La garnison ne comptait que 200 hommes d'armes, auxquels s'ajoutait une milice urbaine nettement moins expérimentée. Mais les garnisons des villes de Beauce et de la Loire, enlevées par les Anglais durant l'été 1428, s'y étaient repliées et le roi y avait envoyé, au fur et à mesure, tous les capitaines disponibles. Au printemps de 1429, le trésorier des guerres, Hémon Raguier, payait sur place 1 800 hommes d'armes et 2 300 archers répartis en une soixantaine de compagnies.

Les bourgeois d'Orléans étaient fidèles à leur duc comme au roi. Ils tinrent tant qu'ils purent. Même si l'on échange des figues en septembre et des musiciens à Noël, cette guerre est une vraie guerre. À Orléans, les boulets tuent et les vivres manquent à partir du début de 1429. Impossible de cultiver son jardin hors les murs, comme le disent nos mythographes. En février, le roi envoya une armée de secours qui chercha à s'emparer d'un convoi de harengs pour le Carême destiné aux Anglais. L'affaire tourna fort mal pour les Français. Une bonne partie des Ecossais au service du roi furent tués. Les Anglais eurent leurs harengs et la garnison d'Orléans s'amenuisa.

Les bourgeois découragés négocièrent alors avec le duc de Bourgogne pour passer sous sa protection, ce qui leur aurait assuré une sorte de neutralité. Mais Bedford n'entendait pas s'être donné tant de peine pour que Philippe de Bourgogne tire les marrons du feu à sa place. Il refusa. Le contingent bourguignon, qui jusque-là assiégeait Orléans aux côtés des Anglais, quitta les lieux le 17 avril. À cette date, l'équilibre des

forces était donc à peu près rétabli. Les nouveaux renforts envoyés par le roi avec Jeanne feront la différence, même s'ils ne sont pas très nombreux.

On ne peut donc pas dire, comme notre mythographe préféré : « Les Anglais sont moins de 5 000. En face, la Pucelle est à la tête d'une armée de 10 000 hommes, appuyée par les milices... » Ces chiffres ne sont pas ceux d'une armée médiévale capable, au maximum, d'aligner 3 000 ou 4 000 hommes ! Qui plus est, Jeanne, absolument dépourvue d'expérience militaire à cette date, n'exerce aucun commandement. Quant à l'idée de lui faire donner des ordres aux plus grands seigneurs du royaume, elle est absurde. Les hiérarchies sont parfaitement respectées dans l'armée d'Orléans. Jean Bâtard d'Orléans, cousin du roi, est son lieutenant général pour le Val de Loire, Gaucourt commande la garnison, certains capitaines sont d'origine médiocre (Poton ou La Hire), Arthur de Richemont n'est ni là, ni duc de Bretagne ! Ce n'est pas un problème de commandement, mais d'influence personnelle. Jeanne est une meneuse d'hommes hors pair, elle n'a peur de rien, elle sait entraîner les hommes, elle a un coup d'œil sûr, une énergie dévorante, un courage sans faille. Elle veut attaquer sans relâche, même si d'autres, plus prudents, voudraient bien attendre. Après tout, le roi va continuer à envoyer des renforts qui prendront les Anglais de l'autre côté. Pour Jeanne, le temps presse toujours.

Plus tard, l'expérience venant, elle s'avérera un bon stratège, capable de disposer les hommes et les canons. Mais il ne faut pas l'imaginer commandant à de grandes armées. Seuls les princes en sont chargés. Toutefois Jeanne, à leurs côtés, fait ce qu'il faut pour que la confiance et l'élan restent dans le camp des armées du roi. La mission que Dieu lui a confiée ne doit pas être oubliée.

Les minimalistes pensent que si Jeanne n'avait pas été là, si Orléans était tombée, rien n'aurait changé. Le roi avait encore d'autres villes fortifiées, il aurait pu, au pire, se réfugier en Dauphiné. Tout cela est de la politique-fiction. Ou encore, Orléans ne pouvait pas tomber parce que ses remparts étaient solides et ses défenseurs nombreux. Elle n'avait pas besoin de

Jeanne et de ses exploits « qui d'ailleurs laissent à désirer⁴⁰ ». Les minimalistes n'aiment pas les héros ! Jeanne, bien sûr, n'a pas délivré Orléans toute seule. Il a fallu aux habitants d'Orléans tenir huit mois pour être délivrés en huit jours. Ils y virent un miracle de Dieu, dû à la présence de Jeanne, à leurs saints évêques ou à la vengeance de la Vierge de Cléry, dont le sanctuaire avait été pillé par les Anglais. Plus prosaïquement, la victoire pouvait tout aussi bien être attribuée à Raoul de Gaucourt, chef de la garnison, à l'armée de secours, à Jeanne qui s'y était jointe ou aux contribuables qui l'avaient payée. Toute victoire est collective.

Mais ce fut de Jeanne que les habitants d'Orléans conservèrent un souvenir ébloui. Chaque année les Orléanais défilent le 8 mai⁴¹ entre la cathédrale et l'emplacement de l'ancien fort des Tourelles abandonné par les Anglais de l'autre côté de la Loire, le corps de ville en tête avec des cierges, le clergé, l'université, les métiers et confréries. Et cela depuis cinq cent soixante-dix-neuf ans, sans interruption ou presque. La fête du Lèvement du siège fut d'abord en 1430 une injonction royale, avant de se transformer en fête de toute la cité. À cette occasion aurait peut-être été joué, en 1435, un *Mystère du siège d'Orléans* financé par Gilles de Rais. La campagne de la Loire qui suivit est plus classique. L'armée royale, cette fois commandée par le duc d'Alençon, s'empare de Jargeau le 11 juin, de Meung le 15 et de Beaugency le 17. À Patay, l'armée, renforcée par les hommes du connétable de France, Arthur de Richemont, qui vient d'arriver, l'emporte sur une armée anglaise où la division règne entre les chefs. Falstaff s'enfuit, Talbot est fait prisonnier. Pris par surprise, les Anglais comptent 2 000 morts et 200 prisonniers. La légende armagnac veut que le camp français n'ait eu que 3 morts.

40 Marcel Gay, « *Ni bergère, ni pucelle, ni martyre* », Géo, « *La France de Jeanne d'Arc* », 2008, p. 107.

41 Françoise Michaud-Fréjaville, « *Orléans : six siècles de commémoration* », Histoire du christianisme Magazine, op. cit., p. 68-72.

Le mystère du sacre

La seconde intervention de la Pucelle, décisive celle-là, est d'ordre politique. Après Patay, tout était ouvert. Fallait-il marcher sur Rouen, le point fort de la domination anglaise, ou sur Paris, où les Parisiens renforçaient le guet et leur artillerie, ou alors opter pour Reims, destination lointaine à des centaines de kilomètres en terrain hostile ? Reims, indispensable au sacre puisque y était conservée l'huile de la sainte ampoule qui avait, disait-on, sacré et baptisé Clovis. Depuis, l'huile venue du Ciel était conservée à l'abbaye Saint-Remi et servait à chaque génération à donner au roi sa légitimité.

Jeanne croyait au sacre, le second point de sa mission. Jusqu'à cette cérémonie, elle nommerait Charles « le dauphin ». Pour elle, comme pour tous les simples gens, c'était le sacre (donc Dieu) qui faisait le roi. Depuis son enfance, chaque année au début d'octobre, elle avait entendu le prêtre de son village célébrer le saint évêque Remi, qui avait converti et baptisé le premier roi de France. L'église du lieu lui était dédiée. Le prêtre pouvait aussi parler, à cette occasion, des miracles royaux : oint de l'huile sainte, le roi obtenait le pouvoir de guérir les écrouelles. Peut-être le célébrant introduisait-il aussi alors la prophétie attribuée à Remi qui faisait des descendants de Clovis les seuls vrais rois pour l'éternité. Celui qui porte le sang et qui est digne de la couronne est « vrai héritier et vrai roi ». Dieu lui a révélé la légitimité de Charles VII. Et, une fois qu'il aura été sacré, celle-ci éclatera aux yeux de tous. Le choix céleste est le seul incontestable.

Ce n'était pas ce que pensaient les théologiens et les juristes de l'entourage du roi, l'archevêque de Reims excepté évidemment. Pour les juristes, le fils du roi est automatiquement roi dès la mort de son père. Le fils aîné est, en quelque sorte, virtuellement roi du vivant de son père. Nul ne peut donc le priver de ses droits ; l'argument avait été fort utile lors du traité de Troyes en 1420. À la mort de Charles VI, le dauphin était donc devenu, pour tous ses partisans, Charles VII, roi par la grâce de Dieu. Il avait arboré le sceau en majesté et

exercé absolument toutes les prérogatives royales, non sans annoncer son intention d'aller un jour se faire sacrer. Toutes les prérogatives, enfin pas tout à fait : jamais, entre 1422 et 1429, le roi Charles ne toucha les écrouelles.

Il aurait été facile aux Anglais de faire sacrer le jeune Henry VI, même si l'enfant vivait en Angleterre. Ils tenaient Reims où était l'huile sainte et Saint-Denis où étaient conservés couronne, sceptre et vêtements du sacre. Seul le prélat consécrateur leur manquait, puisque l'archevêque Renaud de Chartres était un fidèle de Charles VII. Mais les régents n'avaient rien envisagé de ce genre. Les légistes anglais partageaient les avis des juristes français. D'ailleurs, en Angleterre, le sacre avait moins d'importance qu'en France. Et sur le continent il pouvait paraître sensé d'attendre la majorité prévue pour les rois de France, soit treize ans. Henry, âgé de huit ans, était encore bien jeune pour subir une cérémonie de plusieurs heures, que ce soit à Westminster ou à Reims.

Le sacre est une obsession propre à Jeanne. Elle en parle à Vaucouleurs comme à Chinon, elle supplie le roi d'y consentir juste après la victoire d'Orléans comme après la campagne de la Loire, où elle pleure aux pieds du prince pour obtenir la décision.

L'armée royale partit de Gien pour le « voyage du sacre » à la fin de juin 1429. Le 16 juillet, Reims ouvrait ses portes et, le 17, Charles était oint et couronné dans la cathédrale comme tous ses prédécesseurs depuis le XI^e siècle. Les chroniqueurs royaux taisent les différences : peu importe si sept ans avaient passé depuis la mort de Charles VI (un interrègne anormalement long), si l'ordo de la cérémonie n'était pas le bon, si les pairs étaient très majoritairement absents, comme la couronne et le sceptre, conservés à Saint-Denis. L'archevêque consécrateur et l'huile sacrée étaient bien là. Charles put promettre aux habitants de son royaume la justice et la paix, recevoir l'onction qui faisait en principe de lui un autre homme pourvu de toutes les capacités d'un roi et ceindre une couronne trouvée sur place. Le mystère du sacre fut plein d'enthousiasme et de ferveur. Au premier rang, Jeanne et son étendard. « Il a été à la peine, il était juste qu'il fût à l'honneur », dira-t-elle à Rouen.

Parmi les plus humbles assistants, les parents de Jeanne, dont le roi paya le séjour à l'auberge de l'Ane rayé, peut-être aussi son parrain, Jean Morel, qui l'avait vue à Châlons sur le chemin du sacre. « Elle lui donna un vêtement rouge qu'elle avait porté. » Pour les habitants de Domrémy, Jeanne était déjà une sainte, et les objets qu'elle avait touchés, des reliques. Le 31 juillet, le roi reconnaissant exempta tous les habitants de Domrémy et du village voisin de Greux de toutes tailles, aides et subsides à perpétuité.

Quatre jours après le sacre, Charles vint en pèlerinage à Saint-Marcoul de Corbeny où il toucha pour la première fois les écrouelles sur des malades probablement rassemblés à la hâte. Désormais, nul ne pouvait plus nier qu'il était vrai roi de France. Le traité de Troyes avait vécu et la double monarchie (France-Angleterre) qu'il avait voulu édifier tombait aux oubliettes.

Bien sûr, les Anglais essayèrent de réagir sur le même terrain. Le 6 novembre 1429, Henry VI fut sacré et couronné roi d'Angleterre dans l'abbaye de Westminster et le dimanche 16 décembre 1431, sept mois après la mort de Jeanne, il fut sacré roi de France en la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il n'est que de lire le *Journal d'un Bourgeois de Paris* pour saisir la déception de l'opinion. Le jeune Henry « qui se nommait roi de France et d'Angleterre » fut sacré et couronné par le cardinal de Winchester avec une huile qui n'était pas celle de la sainte ampoule ! Au festin du sacre, on servit de la viande bouillie, « qui semblait très étrange chose aux Français et même les malades de l'Hôtel-Dieu, à qui les restes furent servis, la trouvèrent mauvaise ». L'enfant repartit le lendemain sans libérer les prisonniers ni diminuer les impôts. Qui plus est, la météo s'en mêla : les jours étaient courts, il neigeait et faisait grand froid ! Encore s'agit-il ici de l'avis d'un fervent Bourguignon...

Bien sûr aussi, la double monarchie ne s'effondra pas immédiatement. Bedford était habile et tenace. Après Reims, deux partis s'affrontèrent au Conseil du roi Charles : Jeanne et les Armagnacs voulaient récupérer au plus vite toutes les villes du Bassin parisien d'obédience bourguignonne (Compiègne,

Creil, Beauvais, Château-Thierry, Soissons, Senlis, Crépy-en-Valois), ce qui fut fait, et se présenter devant Paris, en espérant un soulèvement en faveur du roi. D'autres trouvaient cette politique trop risquée et visiblement hostile à la Bourgogne. Il valait mieux, pensaient-ils, traiter avec le duc et bouter les Anglais hors de France ensuite. Quand l'assaut contre Paris échoua le 8 septembre, le roi leur donna raison. Il fallut cinq années pour trouver un arrangement avec la Bourgogne et quinze autres années pour récupérer la Normandie puis la Guyenne. Il est certain, comme les minimalistes le disent, que la mission de Jeanne n'était pas terminée quand elle mourut. Paris s'était refusée au roi Charles et les Anglais étaient toujours là. Mais l'année 1429 fut bien, qu'il s'agisse de la libération d'Orléans ou du sacre de Reims, un tournant de l'histoire de France. Les contemporains ne s'y trompèrent pas. Depuis, dirent-ils, la puissance des Anglais ne cessa de diminuer et de s'amenuiser. Jamais plus, ils ne gagnèrent quelque chose en France ! Était-ce que Jeanne, du haut du Ciel, continuait à protéger les siens ? La guerre de Cent Ans devenait peu à peu un conflit national.

Armagnac ou française

Les minimalistes et les mythographes, en général, n'ont aucune sympathie pour l'époque médiévale, « un monde de crédulité superstitieuse, un monde irrationnel fait d'un mélange de symboles, de magie, de religion, de secrets, de sorcellerie⁴² ». Il leur échappe totalement que l'époque fut très créative en matière politique – elle inventa l'Etat moderne – comme en matière de lien social. La nation est une invention médiévale.

Certes, ce n'est pas Jeanne qui l'a inventée. Les concepts nationaux sont pour elle assez flous. La France est d'abord une région où réside son roi, entre la Seine, le Val de Loire, Bourges

42 Marcel Gay, Roger Senzig, *op. cit.*, p. 150.

et Poitiers. « Il fallait qu'elle vînt en France », dit-elle au duc de Lorraine. En ce sens, la France est l'un des nombreux pays du royaume, tels la Champagne ou le Barrois. Quand elle veut parler du royaume, elle dit « toute France », comme au XI^e siècle. Le saint royaume est béni de Dieu. Il a sa place au premier rang de la chrétienté. Jeanne pense toujours autant en termes de chrétienté que de nation. La réforme s'adresse à tous et la croisade contre les Turcs, qui, au XV^e siècle, sont à juste titre une hantise pour l'Europe, fédérera toutes les nations chrétiennes.

Que connaît-elle de l'histoire de France ? Le baptême de Clovis, le règne de Charlemagne, le temps du bon roi Saint Louis. Pour l'histoire récente, le meurtre de Jean sans Peur à Montereau (qui fut « grand dommage » pour le royaume) et le traité de Troyes qu'elle ne reconnaît pas. C'est peu et c'est beaucoup. Elle peut se situer et situer le roi dans une histoire qui remonte aux origines, continue et glorieuse. Et cette histoire est une garantie d'avenir.

Les mythes qui structurent le sentiment national français sont apparus progressivement à partir de la fin du XIII^e siècle, mais c'est la guerre contre l'Angleterre qui leur a donné leur forme définitive. En France, c'est l'État qui a créé la nation. Ceux qui écrivaient n'appartenaient pas aux mêmes milieux que Jeanne : proches de la Cour, comme Christine de Pisan, secrétaires du roi, comme Montreuil ou Chartier, évêques comme Laurent de La Faye ou Jouvenel des Ursins. Ils écrivaient pour le roi, pour les grands et pour une opinion publique⁴³ qui existait mais ne se définissait pas du tout comme aujourd'hui : nobles, officiers royaux, chefs d'armée, universitaires, prélats, en somme les sages et les hommes d'autorité. La multitude ignorante, dont Jeanne faisait partie, n'était pas directement visée par ces textes de réflexion autour de thèmes abstraits : « Qu'est-ce qu'une nation ? Qu'avons-nous en commun ? » Mais, bien au-delà de l'opinion, laquelle s'était constituée en interlocuteur du prince, paysans et habitants des

43 Bernard Guenée, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002.

viles partageaient une forte méfiance vis-à-vis des Anglais. Rien n'est plus efficace pour constituer une identité que l'existence d'un Autre qu'on peut diaboliser. Ils partageaient aussi une commune fidélité à leur seigneur naturel, le roi de France.

Bien sûr, Jeanne leur ressemblait. Il y a des pans entiers de la réflexion nationale qu'elle ignore. Elle ne sait rien de la loi salique ni de la *translatio studii*⁴⁴ qui justifie la supériorité française en matière culturelle. Elle sait juste que ses saintes parlent en français. Jamais elle ne dit « la douce France », jamais elle n'évoque ce jardin qu'est le royaume, plus beau et plus riche que toutes les autres terres de chrétienté. Elle ignore tout de la symbolique des insignes royaux, qu'il s'agisse des lys ou de la croix blanche.

Ce qu'elle sait est simple. Il faut que la France appartienne aux Français et l'Angleterre aux Anglais. La paix sera rétablie en chrétienté, si chacun reste chez soi dans sa terre. Ainsi pense aussi Jean de Nouillompont, qui lui dit à Vaucouleurs : « Ma mie, convient-il que le roi soit chassé du royaume et que nous soyons Anglais ? », s'interrogeant sur l'impossible disparition des nations. Cet adage « La France aux Français » paraît aller de soi. Ce n'est pas le cas. Dans l'Antiquité, la nation reposait sur le peuple et n'avait pas de terre qui lui fût assignée. La seule exception était le peuple juif à qui une terre avait été promise. À partir de la fin du XIII^e siècle, les États d'Europe devinrent territoriaux et leurs frontières plus stables. Philippe de Mézières sous Charles VI, Jean de Montreuil puis Jouvenel des Ursins donnèrent des justifications de cette coïncidence qui aurait été voulue par Dieu entre un peuple et un territoire. À l'époque de Jeanne, l'adage ne visait que les Anglais, qu'il s'agisse de leurs soldats ressentis comme des envahisseurs ou des colons natifs de l'île que le gouvernement d'Henry VI s'efforçait d'installer en Normandie.

Jeanne est-elle morte pour son roi ou pour sa patrie (ce terme antique n'étant guère utilisé avant le XVI^e siècle) ?

44 La culture née en Orient aurait ensuite été transférée en Grèce puis à Rome et enfin à Paris sous Charlemagne, qui serait le fondateur de l'université de Paris.

Non, penseront évidemment les Bourguignons. Jeanne est morte dans la rébellion à son souverain légitime, le jeune Henry VI. Elle est pour eux plus armagnac que française, l'émanation d'un parti qui prêche la division, renouvelle la guerre et contribue à répandre le sang de ces bons et fidèles chrétiens que sont les Bourguignons ou leurs alliés anglais. Elle fait le mal et, pour cela, ils la condamnèrent. L'idée qu'elle n'a rien fait aurait été pour eux parfaitement absurde.

Oui, penseront ses contemporains armagnacs ou partisans du dauphin. Les guerres médiévales ont rarement un aspect national. Le chevalier se bat par fidélité à son seigneur, pour sa dame, pour accroître la renommée de son lignage ou pour augmenter sa gloire. En principe, seul le mercenaire combat pour gagner soldes et butins. Mais, si le royaume est envahi, le roi peut et doit appeler tous les sujets de son royaume à défendre la terre commune. Ceux qui mourront dans ces guerres justes seront appelés « martyrs », comme ceux qui meurent pour Dieu à la croisade. Le roi fera prier pour leurs âmes et prendra en charge leurs femmes et leurs enfants.

Si les Armagnacs n'ont pas inventé la mort pour la patrie (qu'on trouve justifiée clairement dès le règne de Charles V), ils en ont démontré la nécessité et la gloire. Christine de Pisan, Robert Blondel, Jean de Montreuil ou Alain Charrier sont armagnacs. Les leurs étaient morts en grand nombre à Azincourt ou à Verneuil. C'est pour Marie de Berry que Christine affirma que les morts d'Azincourt avaient vu s'ouvrir le Ciel. Après le désastre de Verneuil en 1424, les états du Dauphiné fondèrent à Grenoble une messe hebdomadaire pour ceux qui y étaient morts, tandis qu'une Vierge au manteau fut peinte pour abriter leurs portraits agenouillés. Enfin, en 1422, un mercenaire pyrénéen, par ailleurs peu recommandable, le Bâtard de Vaurus, préféra, lors du siège de Meaux, mourir plutôt que de jurer fidélité à l'Anglais.

Cependant Jeanne en 1431 n'était pas morte héroïquement sur le champ de bataille, mais suppliciée d'une mort honteuse et douloureuse. Ses partisans construisirent donc celle-ci sur le modèle christique. Comme Lui, elle avait été trahie par les siens. Son histoire comptait un Judas fort présentable, Guillaume de

Flavy, un Caïphe, Pierre Cauchon, et un centurion touché par la grâce, le secrétaire du roi d'Angleterre qui s'écriait : « Nous sommes perdus, car nous avons brûlé une sainte. » Comme le fils de Dieu s'était sacrifié pour le salut de tous les hommes, la fille de Dieu (les voix appelaient Jeanne ainsi) s'était sacrifiée pour le salut du royaume. De son temps, elle fut bien considérée par les siens comme un Sauveur. La prophétie avait été réalisée : la France perdue par une femme (Isabeau de Bavière) avait été sauvée par une vierge. Dès le procès en nullité, une interprétation à la fois nationale et christique de l'aventure de Jeanne sera en place.

Trahie ou abandonnée ?

Certains Armagnacs ont pensé que Jeanne avait été trahie, les Bourguignons sont évidemment muets sur le sujet. Durant tout le XIX^e, c'est un thème majeur d'affrontements entre républicains et monarchistes, catholiques et laïcs.

Jeanne pensa très tôt que l'année des merveilles pourrait s'interrompre : « Je ne durerai qu'un an, guère plus », dit-elle un jour avec tristesse. À Châlons, lors du retour du sacre, elle confie à l'un des paysans de son village : « Je ne crains rien tant que la trahison. » Au milieu des acclamations à Crépy-en-Valois, elle avoue à l'archevêque de Reims « devoir mourir bientôt sans doute ». Que le roi fasse prier pour elle. Cette mort qu'elle imagine n'est pas une mort franche sur le champ de bataille, un risque qu'assument tous les guerriers, mais une mort tapie dans l'ombre et dans son propre camp. « L'un d'entre vous me trahira », dit l'Évangile.

Selon un texte des années 1500, au matin de sa capture, elle réunit les petits enfants de Compiègne dans l'église. Elle leur dit de prier pour elle, car elle sera bientôt trahie. Déjà, elle avait été vendue.

Cette obsession de la trahison plus que de la mort n'est pas particulière à Jeanne. La société médiévale repose sur le serment : celui que Charles VII a prêté à Reims, promettant à son peuple la paix et la justice, celui que prêtent les nobles qui lui font hommage (Philippe de Bourgogne le refuse, le traité d'Arras l'en exemptera), les évêques qui viennent d'être élus ou les officiers qui entrent en charge. Depuis le début du XV^e siècle,

l'instabilité politique a multiplié les serments comme les occasions de ne pas les tenir. Jurer a toujours servi à faire la paix. Mais ceux qui jurent le traité de Troyes – nobles, bourgeois parisiens, universitaires – prêtent en même temps fidélité au gouvernement anglo-bourguignon. Et voici que l'on se met à jurer les ordonnances royales les plus importantes ou à renouveler les fidélités à chaque changement d'équipe.

Le serment, malgré les apparences, n'est qu'un instrument fragile de cohésion sociale et politique. Qui jure en appelle à Dieu, faire un faux serment est un péché capital qui vous expédie en Enfer. Jeanne elle-même refuse de prêter trop souvent serment durant le procès de Rouen. Le parjure est en quelque sorte un blasphème : qui fait un faux serment perd son honneur. Aux portes de Paris s'affichent de grandes images peintes, pendues par les pieds, qui représentent tous les chevaliers qui ont obtenu leur liberté pour aller chercher leur rançon et ne sont pas revenus malgré leurs engagements. Il y en a beaucoup.

Le meurtre du duc d'Orléans ⁴⁵ en 1407 par les gens du duc de Bourgogne avait montré qu'on ne pouvait plus désormais compter sur le serment pour maintenir l'amour et la solidarité dans le royaume. En effet, trois jours avant l'assassinat, Jean de Bourgogne et Louis d'Orléans s'étaient prêté mutuellement serment de bon amour et avaient communie ensemble. Puis, Jean, en grand deuil, avait suivi le cercueil de son cousin, avant de regagner prudemment ses États. Plus choquant encore, son avocat, maître Jean Petit, avait défendu l'idée que le serment pouvait très bien être à géométrie variable. Il avait multiplié les exceptions. Les circonstances devenaient finalement souveraines en matière de serment, ce qui n'était pas forcément très rassurant. En face, les Armagnacs répondaient par la bouche du prédicateur Jean Gerson que, pour respecter ses engagements, le roi Jean II était retourné mourir à Londres, comme Regulus à Carthage.

45 Bernard Guenée, *Un meurtre, une société ; l'assassinat du duc d'Orléans*, Paris, Gallimard, 1992.

Les Bourguignons devinrent alors des traîtres et la « fausse Bourgogne » fut dénoncée dans nombre de textes armagnacs bien plus souvent que les Anglais, même si ceux-ci étaient parfois suspectés de respecter les paix qu'ils juraient de façon assez élastique ! Tout Bourguignon était un traître en puissance. Jamais ils ne respectaient leur parole à titre individuel, jamais ils ne se souciaient des paix qu'ils avaient jurées à titre collectif. Ils ne sauraient donc être acceptés dans une société politique normale, qui repose sur le serment. Dès la *Lettre aux Anglais*, Jeanne s'en était prise « à ceux qui veulent porter trahison et mal engin et dommage au royaume ». Elle ne les aimait pas. Le traître, auquel elle s'attendait, était à coup sûr un Bourguignon. Puisqu'ils étaient déjà traîtres au roi de France, puisque Philippe refusait de faire hommage à Charles VII, tous les Bourguignons devaient souhaiter la mort ou la capture de Jeanne, si fidèle à son roi. Mais plus dangereux encore était celui qui ne s'avouait pas ouvertement bourguignon, mais l'était de cœur, ou encore celui qui se montrerait un peu trop sensible à l'or que pouvait dispenser en abondance le grand-duc d'Occident.

Dans ce monde qui craignait tant la trahison, des parades avaient été imaginées : toute nourriture était goûtée, tout grand personnage était sans cesse entouré d'une escorte. Quand Jeanne fut prise à Compiègne le 23 mai 1430, elle était accompagnée de son frère Pierre, de son confesseur Jean Pasquerel et de sire Jean d'Aulon, auquel le roi l'avait confiée. La trahison attendue s'était-elle produite ?

Trahie par Guillaume de Flavy ?

Ce jour-là, tout s'était mal passé. Les opérations autour de Margny-sur-l'Oise, au nord de la ville, avaient provoqué l'arrivée de renforts bourguignons venus de Clairoix, puis de la garnison anglaise de Venette qui coupa la retraite à la petite troupe de Jeanne. La plus grande partie de ses gens réussirent à

rentrer en ville. Le capitaine de Compiègne, Guillaume de Flavy, fit refermer les portes dans l'urgence. Jeanne elle-même se retrouva coincée à l'extérieur, désarçonnée et prise.

Guillaume de Flavy⁴⁶ a-t-il trahi Jeanne d'Arc ? Ou fut-elle victime de son courage et des hasards de la guerre ? Pour ses contemporains, Flavy n'a rien fait de mal. Il tint héroïquement la ville jusqu'en octobre et à l'arrivée d'une puissante armée de secours qui sauva la cité. Puis il resta capitaine de Compiègne jusqu'à sa mort en 1449.

Du côté armagnac, aucun des deux procès et aucune chronique contemporaine (même Perceval de Cagny) ne font allusion à une quelconque trahison de ce « vaillant homme de guerre ». Côté bourguignon, Flavy est moins flatté : « Le plus tyrannique : il faisait horribles crimes comme de prendre filles, faire mourir gens sans pitié et les noyer. » Autrement dit, Flavy est un routier et un soudard brutal et peu fréquentable. Il aime l'or, il viole, il ravage les terres des paysans. Tous les stéréotypes de la violence de la soldatesque peuvent s'appliquer à lui. Mais il ne trahit toujours pas. Même Monstrelet, qui participa à la campagne côté bourguignon et fut le témoin oculaire de la prise de Jeanne, n'en dit rien. Pourtant, des bruits avaient commencé à courir du vivant même de notre capitaine. « Aucuns veulent dire que quelqu'un des Français fut cause qu'elle ne pût se retirer ; qui est chose facile à croire, car on ne trouve point qu'il n'y eut aucun Français, au moins parmi les hommes de nom, pris ou blessé. Je ne veux pas dire qu'il soit vrai : mais, quoi qu'il en soit, ce fut grand dommage » (*Chronique de la Pucelle*). En 1444, lors d'un procès au Parlement qui oppose Flavy aux Rieux, l'avocat adverse met en cause l'honneur du capitaine : « N'est à croire qu'il refusa [alors en 1429] 30 000 écus [du duc

46 Pierre Champion, *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XV^e siècle*, Paris, H. Champion, 1906, rééd. Genève, Slatkine, 1975. Claude Gauvard, « *Le meurtre de Guillaume de Flavy et l'honneur des nobles* », Mélanges Philippe Contamine, Paris, 2000, p. 291-313.

de Bourgogne pour livrer la ville] vu qu'il ferma les portes à Jeanne la Pucelle ; on dit qu'il en eut plusieurs lingots d'or. » Même chose dans le *Registre* de Mathieu Thomassin. C'est l'accusation simple : Flavy a trahi pour de l'argent (qui est de l'or, en fait !), sans que soient mis en cause sa parenté avec Renaud de Chartres, l'archevêque de Reims, ni ses liens avec le favori Georges de La Trémoille, qui n'aimaient Jeanne d'Arc ni l'un ni l'autre. Il n'y aurait eu cependant aucune préméditation : Flavy aurait juste profité des circonstances. Il aurait ensuite été payé par les Bourguignons reconnaissants.

Là-dessus, le 9 mars 1449, notre capitaine meurt dans des circonstances horribles, en son château de Nesles, égorgé par l'un de ses serviteurs puis étouffé sous un oreiller tenu par sa femme, Blanche. Ceux-ci se réfugient ensuite chez l'amant, Pierre de Louvain. S'ensuit un long procès au Parlement (conservé et édité) qui oppose les frères de Guillaume à la jeune Blanche, à laquelle le roi a rapidement pardonné. La réputation de Flavy en sort salie : il battait sa femme, la trompait, il avait trente ans de plus qu'elle et l'avait épousée pour sa dot. Il était, en outre, féroce envers les habitants de Compiègne. À la limite, il l'a bien mérité. Comme le dira le chroniqueur Chastellain (qui est bourguignon), il était « digne de mauvaise fin par la perversité de sa vie ». L'histoire devient encore plus sanglante lorsque les frères de Guillaume décident de ne pas s'en remettre à une justice royale aléatoire et de se venger eux-mêmes. Leurs gens attentent une première fois à la vie de Louvain, qui n'est que blessé, en 1451, lors du premier siège de Bordeaux par Charles VII. Pierre se remet ; entre-temps, il a épousé Blanche et contrôle son héritage, dont Acy et Nesles. En 1464, les frères décident de s'en occuper eux-mêmes. Pierre tombe dans une embuscade en forêt de Compiègne : il est massacré, égorgé, a les yeux crevés... Ce fait divers scandaleux s'inscrit alors dans de nombreuses chroniques. Mathieu d'Escouchy en fait un récit complet, qui n'est pas tendre pour la réputation de Guillaume. En somme, c'est sa mauvaise mort qui a fait un traître de notre capitaine.

Et c'est comme traître qu'il s'inscrit dans de nombreux textes des années 1500, le récit s'enjolivant au fil du temps. Au

Parlement, le procès de Guillaume de Flavy devient un précédent et une cause exemplaire qu'on cite à chaque fois qu'une noble dame expédie dans l'autre monde un époux détesté. Cela arrive. Les livres consacrés aux femmes illustres, qui comportent souvent une biographie élogieuse de la Pucelle, la disent alors « vilainement prise » ou « prise par trahison ».

Des éléments nouveaux s'ajoutent : Flavy haïssait Jeanne, qui lui reprochait sa conduite tyrannique avec sa femme (pour Lebrun des Charmettes) – le seul problème étant qu'en 1431 Guillaume n'avait pas encore épousé Blanche... D'ailleurs, il y aurait eu préméditation. Selon le chroniqueur breton Alain Bouchart, Flavy aurait été en contact avec les Bourguignons depuis belle lurette : « L'avait jà vendue aux Bourguignons et pour parvenir à ses fins, il la pressait fort de sortir par l'une des portes de la ville, car le siège n'était pas devant icelle porte. »

Enfin, si le roi avait facilement pardonné à Blanche, qui, après tout, n'avait fait que défendre sa vie, pense Brantôme, c'est que le roi avait gardé rancune à Flavy pour la prise de la Pucelle. « Bien donna le roi [à Blanche] sa grâce : aida bien la trahison du mari pour l'obtenir plus que tout autre chose. » Même le roi aurait donc eu des doutes. Il souhaitait la punition du traître.

Résultat, notre Flavy devint le méchant de l'histoire et fut considéré presque unanimement comme un traître au XVI^e siècle et au XVII^e siècle. Ce n'est guère qu'au XVIII^e siècle que le dossier fut rouvert : « Cette perfidie n'est pas avérée. » Au XIX^e siècle, des démonstrations solides émanant de J. Quicherat ou de P. Champion, qui publia de nouvelles pièces, prouvèrent avec une quasi-certitude l'innocence du capitaine de Compiègne. Comme quoi, on peut être à la fois un piètre mari et un bon Français !

Jalousée par les capitaines ?

Il fallut donc trouver d'autres coupables. La chronique exactement contemporaine de Perceval de Cagny, qui émane du camp armagnac, désigne très clairement « certains conseillers » royaux comme hostiles à la Pucelle et dénonce globalement l'« envie des autres capitaines » comme responsable des difficultés de Jeanne après le sacre. Mathieu Thomassin, la chronique de Lorraine, la chronique de P. Cochon, la chronique de Tournai s'en tiennent comme Perceval à des accusations collectives. Le doyen de Saint-Thiébaut vise nommément le favori Georges de La Trémoille, « qui n'était mie bien loyal au roi ; il avait envie des faits qu'elle faisait et fut coupable de sa prise ».

L'envie est traditionnellement au deuxième rang dans la liste des sept péchés capitaux⁴⁷. L'envieux regarde d'un mauvais œil les succès d'autrui, qui lui font concurrence. Il se met à diffamer celui qu'il jalouse et à en préparer secrètement la perte. Serait-ce un péché des classes inférieures, paysans ou artisans, de ceux qui n'ont ni richesse, ni position sociale, ni renommée ? Le Moyen Âge n'en est pas sûr. Les lieux où l'envie règne en maître sont plutôt, pour lui, l'université de Paris (il est probable que les juges de Jeanne envient son charisme) et la cour royale. C'est là en effet que se distribuent les faveurs du prince, les honneurs, les richesses et les commandements militaires.

L'armée royale, succursale, si l'on peut dire, de la Cour, était aussi un des hauts lieux de l'envie. Pour des raisons diverses : les capitaines étaient par naissance dépendants de tel ou tel prince. Ils en recevaient fiefs ou pensions. Ils commençaient souvent leur carrière au service du prince, avant de passer à celui du roi. Mais ils restaient liés à leur ancien maître, qui pouvait au Conseil favoriser leur avancement ou lui nuire. Il y avait donc des capitaines armagnacs, d'autres angevins, d'autres bourbonnais... Comme l'avancement ne faisait guère encore

47 C. Casagrande, S. Vecchio, *Histoire des péchés capitaux au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 2003.

l'objet de règles bien nettes, les postes et le versement des soldes restaient liés davantage à la faveur et au sang qu'à la compétence ou à l'ancienneté. Même fort jeune, un prince se voyait confier une armée, quitte à être flanqué, quand même, d'un professionnel expérimenté.

Quand Jeanne d'Arc parut, les capitaines durent composer. Femme et paysanne, elle n'avait pas le profil viril et nobiliaire nécessaire, selon eux, à l'emploi. Ils voulaient bien d'elle comme porte-étendard, mais guère plus. Seuls Alençon, La Hire, Poton, tous armagnacs, étaient mieux disposés. Mais les autres, non. Ils devaient s'effacer devant une jeunesse, eux qui avaient une solide expérience acquise à la force du poignet. Tous les soldats qui lui étaient attribués leur échappaient, toutes les soldes aussi. Elle avait des initiatives qui leur semblaient absurdes. Et surtout, après la victoire, on ne parlerait que d'elle, toute leur participation, tous leurs efforts passeraient inaperçus. Qui se souvient encore aujourd'hui que la victoire d'Orléans a été une réussite collective où l'armée de secours confiée à Dunois et la garnison commandée par Raoul de Gaucourt ont aussi joué un rôle ? Les capitaines n'avaient pas tout à fait tort : Jeanne focalisait la lumière, eux restaient dans l'ombre de sa gloire. Tous ne furent donc pas désolés à l'annonce de sa capture. Capturés, rançonnés, eux aussi l'avaient été un jour ou l'autre. La gloire n'allait pas sans l'épreuve. L'armée sans Jeanne redevenait un terrain connu, une institution normale.

Enviée par le roi ?

Le roi partageait-il cette envie, lui qui était, comme le dit le chroniqueur Chastellain, « muable (prompt à changer de favori comme de politique) et envieux » ?

C'est ce que pense le très armagnac Perceval de Cagny, qui écrit cinq à sept ans après la mort de Jeanne : « Il suffisait au roi et à ses conseillers de passer le temps et vivre spécialement depuis la prise de la Pucelle. Il n'avait d'autre idée que de

trouver appointment avec la Bourgogne. Il montrait petit vouloir de soi armer. » En clair, Perceval dénonce l'inaction, la passivité, la pusillanimité du roi. Charles n'a rien fait pour Jeanne, mais il l'aurait pu. Il ne l'a ni voulu ni souhaité. Indirectement, le laisser-faire royal a abouti à la mort de la Pucelle.

Les mythographes sont souvent antimonarchistes et partagent l'opinion de Perceval. Durant le procès en condamnation, Charles VII n'a rien fait. Il n'opposa aucun démenti aux rumeurs hostiles tant à Jeanne qu'à lui-même (les média ont heureusement fait des progrès depuis !) et n'envoya aucun émissaire à Rouen. Jeanne fut abandonnée de tous. Elle ne reçut ni visite ni la moindre lettre de ses compagnons (chose comique en temps de guerre – la poste n'apparaît que sous Louis XI et est longtemps réservée aux ordres royaux). De toute façon, puisque Jeanne ne meurt pas dans le mythe, la culpabilité du roi n'a pas grand sens.

D'autres chroniques des années 1430 ne partagent cependant pas ce point de vue. Ainsi la chronique Morosini : « Une ambassade fut faite auprès du duc de Bourgogne pour lui demander de bien la traiter ; autrement, il ferait même traitement aux prisonniers [anglais] qu'il avait. » En 1431, « Messire le Dauphin roi de France ressentit une amère douleur de sa mort, promettant d'en tirer vengeance des hommes et femmes d'Angleterre ». La lettre de l'université de Paris du mois de juillet 1430 à Jean de Luxembourg dénonce d'ailleurs les « mauvaises personnes, ennemies ou adversaires, qui mettent toute leur aise à vouloir délivrer cette femme ». D'autres « entreprises secrètes » à partir de Louviers, la forteresse royale la plus proche de Rouen, nous sont connues par une lettre royale du début de mars 1431. Le roi alloue 1 200 livres à La Hire, Poton, Dunois, tous des anciens compagnons de Jeanne. Ces opérations n'aboutirent à rien mais la Pucelle semble en avoir eu connaissance.

Toujours est-il que la responsabilité de Charles VII dans la mort de Jeanne devint l'un des thèmes favoris des historiens à partir de la fin du XVIII^e siècle, les monarchistes plaidant pour l'innocence du roi et les républicains contre. Les *Réflexions*

historiques et critiques sur la conduite qu'a tenue Charles VII à l'égard de Jeanne d'Arc du royaliste Laverdy puis les *Réponses* à celles-ci du républicain Breillat de Saint-Prix déclinent ainsi les quatre thèmes qui vont faire polémique durant tout le XIX^e :

Le roi aurait dû la racheter, même si bien évidemment la rançon aurait été élevée. Il avait tout le temps pour le faire avant qu'elle soit livrée aux Bourguignons. Il lui suffisait de trouver 10 000 livres – quand même...

Il aurait pu effectuer un échange puisque Talbot, auquel les Anglais tenaient, était son prisonnier.

Par ailleurs, il aurait pu exercer des représailles sur les prisonniers anglais, mais « la naturelle humanité des Français s'y oppose ».

Enfin, pouvait-il ou non, sans que nul ne s'en aperçoive, tenter un coup de main contre la ville de Rouen où Jeanne était enfermée ?

Les pro-Charles VII répondent que le roi manquait d'argent ou d'armée. « Le crime de Charles VII, c'est l'impuissance politique » pour Dufresne de Beaucourt. « Il en fut moult dolent mais remédier n'y put », lit-on aussi.

Tout le XIX^e siècle s'enflamma pour le sujet. La fille du peuple avait-elle été trahie par le roi et les nobles, et brûlée par les prêtres ? À la limite, ce n'était plus un problème historique, mais politique et religieux. Michelet doutait : « Charles VII agissait-il pour la sauver ? en rien, ce me semble. » Un peu plus tard, Henri Martin dénonçait la « plus monstrueuse ingratitude de l'Histoire » et produisait une lettre accablante de l'archevêque de Reims qui, pas vraiment désolé de la capture de la Pucelle, envisageait immédiatement de la remplacer. Le prince fut ingrat, nonchalant ; plongé dans la débauche (bien plus tard en fait), il oublia sa libératrice. Il l'abandonna plus qu'il ne la trahit.

Aujourd'hui, où ce n'est plus un sujet sensible, les historiens admettent en général que le roi ne se donna pas grand mal pour elle. Peut-être son charisme lui faisait-il de l'ombre, à lui, l'autre élu de Dieu ? Il voulait de toute façon changer de politique, négocier avec la Bourgogne, ce à quoi Jeanne s'opposait. Qu'elle soit mise hors jeu temporairement ne le gênait donc pas. Il est

très probable aussi qu'il a cru avoir du temps pour négocier une rançon. Le duc d'Orléans était prisonnier depuis 1415, on négociait toujours, et il fut finalement libéré en 1440. D'ailleurs, la mécanique implacable déclenchée par l'université de Paris en décidant de juger Jeanne pour hérésie était-elle prévisible ? Une fois mise en route, nul, même le roi, ne pouvait l'arrêter : qui aidait un hérétique était lui-même considéré comme tel.

La trahison était partout au Moyen Âge. Guillaume de Flavy, les capitaines, Georges de La Trémoille ou Renaud de Chartres, le roi lui-même pouvaient avoir trahi Jeanne.

Mais, en ce monde chrétien, un péché aussi contraire à l'amour qui devait régner entre les hommes, tous frères en principe, ne pouvait rester impuni. Dieu en tirerait les conséquences en ce monde, sinon dans l'autre. Qu'allait-il arriver à tous ces traîtres potentiels auxquels on pouvait ajouter, pour faire bonne mesure, tous les juges de Jeanne ? L'opinion attendait de voir ce qui leur adviendrait pour décider de leur culpabilité ou de leur innocence.

L'arbitrage de Dieu

Or ces traîtres supposés disparurent souvent brutalement. En 1435, Jean de Luxembourg, qui l'avait vendue aux Anglais et formait donc un Judas très présentable, n'accepta pas le traité d'Arras et se brouilla en conséquence tant avec le roi qu'avec le duc de Bourgogne. D'après la chronique de Jean Chartier, il se serait pendu, rongé par le remords (au bout de neuf ans, quand même !). Quand son neveu et héritier, le connétable Louis, fut décapité en 1475, on pensa que tous ceux qui avaient tué Jeanne d'Arc finiraient mal.

Le roi avait accordé une amnistie générale pour tout ce qui avait été fait en Normandie du temps des Anglais. Elle concernait donc aussi les juges de Jeanne. De plus, tous étaient des clercs protégés par l'immunité ecclésiastique ; ils ne risquaient, au pire, qu'un ralentissement de leur carrière, mais

ils ne perdraient ni leurs évêchés, ni leurs titres universitaires, ni leurs revenus. Un bon nombre d'entre eux se retrouvèrent d'ailleurs parmi les juges du procès en nullité, quitte à minimiser évidemment ce qu'ils avaient fait trente ans plus tôt. Thomas de Courcelles en est un bon exemple.

Un assez grand nombre d'entre eux, pourtant, étaient déjà morts en 1455, ce qui n'a rien d'étonnant. Beaucoup étaient déjà docteurs en 1431, et âgés donc de plus de trente-cinq ans ; en 1455-1456, ils étaient très vieux selon les normes du temps ou déjà disparus. Ce n'est donc pas à leur mort même – chose normale – mais aux circonstances de celle-ci qu'on s'attacha.

Prenons quelques exemples. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, avait présidé le tribunal de 1431, conjointement avec le vice-inquisiteur. Né en 1371 dans la bourgeoisie rémoise, il avait fait de bonnes études à l'université de Paris où il était devenu maître ès arts. S'en était suivie une superbe carrière au service de Jean sans Peur puis de la double monarchie. Conseiller royal, excellent diplomate tant lors des négociations d'Arras qu'au concile de Bâle, il fit parallèlement une carrière dans l'Église. Il devint évêque de Beauvais puis de Lisieux. Il mourut en décembre 1442 dans son hôtel de Rouen à l'âge respectable de soixante-douze ans. Son testament prouve sa dévotion puisqu'une bonne part de sa fortune fut consacrée à la chapelle de la Vierge qu'il avait fondée pour abriter son tombeau à la cathédrale de Lisieux et à la création de bourses pour les pauvres écoliers.

Dans l'enquête préliminaire de 1450, le notaire Guillaume Colles témoigne des bruits qui courent la ville, redevenue française il est vrai. Cauchon mourut comme il avait vécu, englué dans les soucis du monde, en se faisant faire la barbe. La *Récapitulation* pour le procès en nullité de l'inquisiteur Bréhal construit une image de Cauchon en Caïphe, laquelle va inspirer pratiquement tous les historiens jusqu'au XX^e siècle : juriste vendu aux Anglais, Cauchon était un traître mû par l'intérêt personnel et l'ambition. Sa « sinistre mémoire » fut nourrie, de génération en génération, au fur et à mesure que grandissait la gloire de la Pucelle. Ainsi en 1897 peut-on lire : « Loin de moi la pensée de faire la biographie de cet homme vil, ambitieux,

traître à son pays, couvert du sang noble et pur de Jeanne ! » Après quoi, notre auteur l'écrit quand même. Et quand M. Gay utilise un texte qui parle de Pierre Cauchon comme pourvu d'une « *bona memoria* », il comprend que le souvenir que l'évêque de Lisieux a laissé est bon. À l'époque médiévale, quand on dit de quelqu'un qu'il est *bona memoria*, c'est qu'il est décédé, indépendamment de toutes les bonnes ou mauvaises actions qu'il a pu commettre. Feu Untel en quelque sorte.

En revanche, les légendes qui entourent la mort de Nicolas Midi ont une part de vérité. Un bref du pape Eugène IV daté de 1436 dispense l'ex-assesseur de Cauchon de toutes ses obligations « pour cause de lèpre ». Il dut donc vivre désormais à part, puisque le Moyen Âge était persuadé du caractère contagieux de cette maladie. Redoutée plus que toute autre maladie, la lèpre était le symbole même du péché.

Mais je reconnais être plus sceptique en ce qui concerne le promoteur d'Estivet, tombé dans une fosse septique comme l'hérétique Arius, ou sur la triste fin de Nicolas Loiseleur. Dieu prenait parti, pensa-t-on, contre les juges de Jeanne. La ville de Rouen, en inventant ou en enjolivant ces histoires, exorcisait une sorte de culpabilité collective. Il devint difficile, après 1450, d'avoir été le lieu du procès et du supplice de Jeanne. Rouen se trouvait devant une réinterprétation nécessaire des souvenirs collectifs. L'oubli ne suffisait plus.

Sur le plan collectif, l'opinion attendit de voir comment évoluerait le règne de Charles VII : si Dieu lui donnait par la suite victoire, paix et prospérité, c'est qu'il ne lui tenait pas rigueur pour la passivité qu'il avait montrée en 1430-1431. Or, les victoires s'accumulèrent. Les troupes royales entrèrent dans Paris au printemps 1436, comme la Pucelle l'avait annoncé, puis le 19 octobre 1449 le roi entra à Rouen après une campagne à laquelle il avait activement participé, enfin, en 1450, la Guyenne, anglaise depuis le XII^e siècle, redevint française et en 1453 Bordeaux tomba. La guerre de Cent Ans était finie, donnant raison finalement à la diplomatie royale. La réconciliation avec la Bourgogne avait permis de bouter les Anglais hors de France. Et la fin du règne fut heureuse et prospère.

Charles VII se rachète

Charles, qui n'avait rien fait pour la mémoire de la Pucelle entre 1431 et 1449, où la consigne officielle semble bien avoir été le silence, changea alors d'avis. Les circonstances lui en offraient la possibilité. Il avait enfin sous la main les minutes des procès et les témoins.

Politiquement, le roi avait intérêt à faire quelque chose. Il était fort gênant pour un prince, bien en place désormais, de rester implicitement accusé de collusion avec une hérétique, voire de tenir son trône d'une sorcière. Et la politique de réconciliation nationale qu'il menait pour mettre fin à trente ans de guerre civile impliquait de donner aussi quelques gages aux Armagnacs, fondés à penser qu'on les avait assez mal récompensés jusque-là pour leur dévouement. En 1435, le Bâtard d'Orléans avait refusé de jurer le traité d'Arras. Par le procès en nullité, le roi payait en quelque sorte leur dû tant à la mémoire de la Pucelle qu'à ceux qui l'avaient servi en des temps difficiles.

La nullité n'allait pas de soi. Il fallait l'accord des papes, rarement enclins à annuler une sentence d'Église. Il fallut cinq ans pour trouver un compromis entre roi et papauté à coup d'enquêtes préliminaires, de consultations juridiques, d'envoi de légats. Trois papes moururent à la tâche ! Enfin, le 7 novembre 1455, Isabelle Romée, mère de Jeanne, remit aux juges le rescrit de Calixte III qui permettait l'ouverture d'un nouveau procès destiné à réparer la réputation d'une « innocente brisée par un procès inique ». Il n'avait qu'un but modeste : prouver l'irrégularité du premier procès et dégager Jeanne de l'accusation d'hérésie. Les juges de Charles VII n'avaient nullement l'intention de proclamer la sainteté de la Pucelle ni de faire de celle-ci un modèle exemplaire. Les témoins qui avaient fréquenté Jeanne étaient tous armagnacs. Chez certains affleurait la nostalgie de la sainteté et du miracle.

Enfin, ils disaient « miracle » parce qu'ils n'étaient pas théologiens. Est-ce un miracle quand le vent change de sens sur la Loire, permettant l'entrée d'un convoi de vivres à Orléans ? Est-ce un miracle quand Jeanne pousse le duc d'Alençon, qui échappe à un boulet de canon qui tue à sa place le seigneur du Lude ? Ni l'Église ni le roi n'avaient l'intention de le croire. La proclamation de la nullité suffit. Quand mourut Charles VII, aucune des *Déplorations* ou *Vigiles* qui furent alors écrites en grand nombre n'hésita à mentionner Jeanne d'Arc. Le roi n'était pour rien dans sa mort, dont les Anglais portaient seuls désormais la responsabilité. La trahison est donc évacuée du corps de la nation et attribuée à l'ennemi héréditaire. C'est bien commode.

Putain ou sorcière ?

Seuls les Bourguignons et les Anglais ont pensé que Jeanne pouvait être putain ou sorcière. Le thème garda une certaine actualité jusqu'à la Révolution. Nul n'y croit plus aujourd'hui : la réputation des femmes n'est plus liée uniquement à leur sexualité et les procès en sorcellerie n'ont plus cours.

Lorsque Adam et Ève étaient au Paradis, Dieu leur interdit de manger le fruit de l'Arbre du bien et du mal. Mais le diable se déguisa en serpent pour séduire Ève, qui croqua la pomme et la tendit à Adam.

Depuis le récit biblique, toutes les femmes⁴⁸ sont des tentatrices potentielles, des séductrices dont il faut se garder. Toute femme qui échappe au contrôle des hommes est suspectée de mauvaise conduite. Or Jeanne n'est plus chez ses parents, elle n'a pas de mari. Certes, ses frères l'accompagnent et le roi la flanque du très respectable Jean d'Aulon. Elle n'en est pas moins une anomalie dans ce monde où il n'y a pas de femme seule. Elle n'est pas non plus abritée par les murs solides d'une maison familiale ou d'un couvent. Ce n'est pas une femme cachée, ce n'est pas une femme gardée. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que de fâcheuses rumeurs courent très vite sur son compte et mettent à mal sa réputation. Comme toutes les femmes sont luxurieuses, comme toutes les femmes sont insatiables – les hommes, eux, seraient gouvernés par leur

48 Georges Duby et Michelle Perrot, *Histoire des femmes*, t. 2, Le Moyen Âge, Paris, Pion, 1991.

cerveau et non par leurs instincts -, Jeanne est traitée de putain, par les Anglo-Bourguignons, comme le seront bien plus tard Elisabeth Guigou, Dominique Voynet ou Anne-Marie Comparini. La longue durée est ici garantie.

Qui dit luxure dit sensibilité au diable. Il n'y avait pas de grande différence au Moyen Âge entre putain et sorcière. La sorcière était elle aussi une femme de mauvaise vie et de mauvaise réputation, une marginale souvent illettrée et pauvre. La sorcellerie était même en train de se féminiser brutalement. Alors que vers 1400 la parité est respectée entre hommes et femmes, vers 1425 les condamnés sont à 70 % des femmes. Jeanne correspondait à peu près au profil type : villageoise, illettrée, de famille pauvre (ou plutôt qu'on disait pauvre) et dépourvue de l'appui d'un entourage familial masculin. Mais elle en différait aussi : elle était trop jeune, ce que tout le monde pouvait voir, et trop vierge, ce qui était plus difficile à constater.

Une putain ?

Comme toute fille de mauvaise vie, Jeanne aurait commencé tôt. Il était à peu près impossible de s'en prendre à une enfance familiale fort contrôlée. Mais les Bourguignons se disaient fort au courant de son séjour à Neufchâteau. Elle n'y séjourna que quinze jours avec sa famille, arguaient au contraire les témoins de Domrémy.

Pas du tout, elle fut mise en apprentissage dans une hôtellerie dont la tenancière s'appelait La Rousse et qui abritait nombre de filles faciles ; elle y fut « meschine » (servante) plusieurs années où elle apprit à monter à cheval, à soigner les bêtes, à n'être pas timide avec les hommes « et à faire ce que les jeunes filles n'ont pas l'habitude de faire », disent les chroniqueurs bourguignons Jean de Wavrin et Monstrelet, qui rapportent les bruits qui coururent dès l'apparition de Jeanne. Là où les Armagnacs disent Pucelle et bergère, les Bourguignons rétorquent putain et servante d'auberge.

Lorsque la mission de Jeanne commença à Vaucouleurs, Robert de Baudricourt aurait accepté de la recevoir « parce que ses soldats voulaient s'ébattre avec elle », mais ils en furent empêchés par son abord glacial. Baudricourt lui-même fut tenté. « Aucuns disent que garce fut de Robert de Baudricourt », affirme au XVI^e siècle Girard du Haillan. Et si ce protestant est peu fiable puisque l'icône des catholiques lui déplaît souverainement, Windecke rapporte une extraordinaire conversation entre Baudricourt et Jeanne où celui-ci lui propose ses services sur l'oreiller. Jeanne répond que le Saint-Esprit saura bien, une fois sa mission remplie, faire naître d'elle un pape, un empereur et un roi de France. C'est non, certes, mais cela prouve que, dans l'Empire, Jeanne et Robert formaient un couple possible.

À l'arrivée à Orléans, la mauvaise réputation de la Pucelle est dénoncée, dans le camp anglo-bourguignon, de façon beaucoup plus nette. La soldatesque est brutale, les échanges d'injures de rigueur avant tout affrontement. Ainsi, à la première *Lettre aux Anglais*, ceux-ci répondent qu'ils brûleront cette « ribaude » (fille à soldats). Qu'elle s'en retourne garder les vaches ! À la seconde, ils rient entre eux : « Ce sont des nouvelles de la putain des Armagnacs. » Le Bâtard de Granville adresse à ceux qui l'entourent un sympathique « Maquereaux mécréants » (les Armagnacs sont « maquereaux » parce que Jeanne est putain, et « mécréants » parce qu'elle est hérétique). Toutes ces injures sont échangées soit avant le combat, soit pendant les accalmies entre deux opérations. D'un côté comme de l'autre, elles sont dites en français pour être comprises. Une injure non comprise manque en effet son but : attenter à l'honneur de l'adversaire.

L'affrontement prend un tour plus personnel lorsque William Glasdale la tourne en dérision et la traite de putain, avant de finir noyé lors de l'effondrement du pont des Tourelles. Ainsi Dieu punit-il les blasphémateurs. On oscille entre la plaisanterie osée et la dénonciation franche. La première peut se trouver dans les deux camps. Un cavalier de son camp jure Dieu que s'il la tenait, elle ne resterait pas longtemps pucelle. Jeanne lui dit : « Tu renies Dieu et tu es si près de la mort. » Dans l'heure, il tombe et se noie. La noyade est, depuis une

ordonnance de Philippe Auguste, la punition normale du blasphème.

Mêmes sous-entendus grivois pour l'étendard arboré par Winchester où, sur fond de fuseaux, est écrit « Or vienne la belle », signe que les Anglais pourraient faire d'elle une femme et lui donner du fil à retordre, s'ils l'approchaient d'assez près.

En revanche, lorsque l'on dit « putain » ou « femme désordonnée et diffamée » (lettre de Bedford du 7 août), c'est plus grave : on suppose au pouvoir de Jeanne des fondements sexuels. Elle s'est attiré les bonnes grâces des chefs de l'armée (le Bâtard d'Orléans, Poton de Xaintrailles), voire du roi, en leur offrant son corps, comme elle l'aurait déjà fait avec Baudricourt. Promotion canapé, en somme.

Mais, à vrai dire, le vocabulaire utilisé manque d'originalité (putain à 90 %). Seul le *Mystère du siège d'Orléans*, plus tardif, offre une vaste palette de l'imagination anglaise en matière d'injures : « Putain venue de l'étranger, coquarde qui veut les Français gouverner, infâme paillarde, fausse truande, l'orde, vile et fausse gueuse qui dut tenir la charrue... » Il n'y a guère que l'*Henry VI* de Shakespeare à être plus cru. Tandis que le duc de Bourgogne prie le Ciel pour qu'en elle, « plaise à Dieu, le mâle ne s'affirme rapidement », mettant ainsi fin au pouvoir de la vierge, la Pucelle avoue dans la dernière scène être enceinte. Mais de qui ? Elle propose successivement le roi, le duc d'Alençon et enfin René d'Anjou. « Il y en a tant qu'elle ne sait pas trop qui accuser », conclut le duc d'York.

Cette recherche de l'amant fantasmatique de Jeanne n'eut qu'un temps. Il n'en reste pas moins que c'est encore le thème des trois versions de la Pucelle de Voltaire (1744, 1755, 1762) où, dans la première, Jeanne succombe aux charmes de sa monture, un baudet ailé, braillard et obsédé, dans la deuxième, le baudet est châtié par Dunois avant d'avoir commis l'irréparable et, dans la dernière, Jeanne succombe dans les bras de Dunois « comme il faut que toute fille tombe ». Le Bâtard et la Putain, c'est après tout logique.

La Révolution, qui se veut vertueuse, renonce à ce type de présentation, qu'on ne retrouvera plus par la suite. Une meilleure connaissance des procès et des examens de virginité

qui y sont liés impose à tous l'idée que Jeanne était bien vierge, tant lors de son apparition que lors de sa mort. « Pourquoi faut-il, dit-elle à Martin Ladvenu, que mon corps, net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit consumé ? »

Et pourquoi pas lesbienne ?

Les rumeurs se déplacent. C'est chez Lebrun de Charmettes, vers 1820, qu'on trouve pour la première fois une réfutation (contre qui, je n'en sais rien) du goût que Jeanne aurait eu pour les jeunes filles. Pauvre Jeanne, dit Lebrun, qui fut calomniée à cause des précautions qu'elle prenait pour protéger sa réputation : ne pas dormir seule mais toujours, si possible, avec une autre femme. Nos mythographes reprennent quasiment tous les mêmes citations (Raoul de Gaucourt, Louis de Coûtes, Simon Beaucroix), qui signalent effectivement cette pratique, sans explication. Le lit commun (où l'on dort souvent nu) est plus courant au XV^e siècle que de nos jours. Les lits sont larges et rares dans une ville qui doit, à Orléans comme à Compiègne, abriter brutalement une armée de secours. Ce sont les chefs de l'armée qui répartissent les soldats chez l'habitant. Jeanne ne choisit pas qui l'héberge. À Bourges, c'est le seigneur d'Albret qui l'a expédiée chez Marguerite La Touroulde et Robert de Boulogne avec sa suite. Même s'il s'agit d'une assez grande maison, on se serre. Pour faire honneur à l'hôte, la fille ou la femme de la maison vont partager leur lit comme elles lui ouvriront leur table. Que penser de ce que dit Simon Beaucroix : « Cette Jeanne dormait toujours avec des filles jeunes, car elle n'aimait pas dormir avec de vieilles femmes » ? Il vise le séjour à Orléans où Jeanne, qui habitait chez Jean Boucher, couchait dans la chambre de la petite Charlotte, qui témoigne en 1456. « La nuit, elle dormait avec Jeanne toute seule et elle ne vit jamais en elle signe de lubricité. » Charlotte avait neuf ou dix ans en 1429. Mais Jeanne partagea aussi le lit de Marguerite La Touroulde, qui avait alors trente-huit ans, et de Marie Le

Boucher, l'épouse du procureur du roi à Compiègne. Les nuits n'étaient pas calmes. « Jeanne la faisait relever pour aller dire à son mari qu'il se méfiât des Bourguignons. »

Jeanne a-t-elle une certaine méfiance vis-à-vis des vieilles femmes ? Certes, la société médiévale est basée sur le respect dû aux aînés : « Tu honoreras ton père et ta mère », disent les Dix Commandements. Les femmes âgées et veuves peuvent faire leur salut en fréquentant l'église et en donnant aux pauvres. Mais les « vieilles » sont, par nature, suspectes. Ménopausées, elles n'ont plus accès aux purges périodiques que constituent le sang des règles et les accouchements. Or, ce sang est dangereux : il rouille le fer, empêche les céréales de germer et fait tourner les sauces. Accumulé, il est pire. Qui plus est, au cours d'une vie sexuelle normale, une femme acquiert bien des connaissances illicites. Toute vieille femme est potentiellement une entremetteuse ou une corruptrice de la jeunesse. Ainsi disent le médecin et le prêtre, dont elles sont les concurrentes inavouées. Ainsi pensent les juges. « Les jeunes filles n'ont pas l'habitude d'être sorcières, puisqu'elles sont vierges. Ce sont les vieilles femmes pécheresses qui passent des pactes implicites ou explicites avec le démon. » Derrière la vieille femme se profile la sorcière. Ainsi pense Jeanne, comme tous ses contemporains. Il faut donc éviter de fréquenter une femme âgée seule à seule. Jeanne n'est pas lesbienne, comme cela a pu être écrit, elle est prudente.

Dès que la Pucelle apparaît, l'opinion publique bourguignonne affiche sa perplexité. Le Bourgeois de Paris a appris l'existence d'une « créature en forme de femme, (il) ne sai(t) qui c'est ». Est-ce une femme ou un démon incarné ? Il y a peu de différences entre une prophétesse, une magicienne et une sorcière. Toutes sont sensibles au surnaturel, l'une a fait vœu de virginité, l'autre a signé un pacte avec le démon. Elles portent des marques (la fameuse tache rouge de Jeanne). Elles savent les secrets de l'avenir. « Elle disait : telle chose adviendra pour vrai. » Elles ont accès aux choses cachées (l'épée que Jeanne avait envoyé chercher à Fierbois, ou les trésors dans les murs que voyait Catherine de La Rochelle). Vu de l'extérieur, il y

a peu de différences entre une servante de Dieu et une servante du démon.

Les Anglais traitent Jeanne de sorcière sous les murs d'Orléans. N'a-t-elle pas la prétention de deviner l'avenir ? Son étendard suscite la peur. Bedford écrit à Henry VI en juillet : « Le motif de notre désastre se trouve, selon moi, en grande partie dans les folles idées et peurs déraisonnables inspirées à votre peuple par un disciple et limier du diable appelé la Pucelle, qui a usé de faux enchantements et sorcelleries. » Ils reprochent à Jeanne de prédire leurs défaites, de savoir comment les faire fuir, de démobiliser leur armée. Inversement, elle suscite les victoires françaises parce qu'elle donne à l'autre camp moral et courage. Peut-être les esprits maléfiques qu'elle sait convoquer combattent-ils du côté de « cette damnée enchanteresse » ? Mais aucune de ces injures ne la classe dans des catégories précises : superstitieuse, magicienne, sorcière, tout est équivalent. Les Anglais ne s'intéressent qu'au résultat : ils sont battus et, tant que cette fille protégée du diable restera à la tête de l'armée royale, ils seront vaincus. Tant que le procès de Jeanne durera, ils n'oseront pas donner l'assaut à Louviers, sûrs d'être encore défaits. Il fallait que la fille meure pour que le sort soit rompu.

Les théologiens de Rouen, au contraire, étaient soucieux de distinctions : ils accusèrent Jeanne de superstition, de pratiques magiques et enfin de sorcellerie.

L'Arbre aux fées

Durant l'enquête préalable à Domrémy, les juges ont découvert l'existence de l'Arbre aux fées. Ils posent trois fois la question, y consacrent trois articles sur soixante-dix dans le *Libelle* d'Estivet et le premier des douze articles préparatoires à la sentence. C'est dire qu'*a priori* la piste leur paraît bonne. Lors du procès en nullité, les 34 témoins du village sont interrogés sur ce qu'ils savent de l'Arbre aux fées et des rapports de Jeanne

avec celui-ci. Vingt-cinq répondent et 9 esquivent la question : ils ne savent rien, ils ne l'ont pas vu, ils n'étaient pas là, ils ne se souviennent plus.

L'arbre, un hêtre énorme, est situé en lisière du Bois Chenu, sur le coteau qui domine la route vers Neufchâteau. À ses pieds, une fontaine. C'est là, dit-on, que s'est jouée autrefois la fortune des seigneurs du village. Pierre de Bourlémont l'Ancien y rencontra une fée qu'il épousa. Elle lui donna richesse et nombreuse descendance. Mais il transgressa l'interdit qu'elle lui avait fixé : ne pas la voir le lundi. Pourquoi le lundi ? Notre fée était peut-être bien une morte, puisqu'on priait le lundi pour les trépassés. La fée disparut alors, en laissant à ses filles trois objets magiques (dont un anneau). Depuis, l'arbre est appelé Arbre aux fées ou Arbre aux dames puisqu'elles y vivent. On peut les y voir parfois et leur adresser des demandes. Chaque année, une grande fête y rassemble tant les filles du village que les épouses et filles des seigneurs, le dimanche de Laetare (premier dimanche après la mi-Carême), qui est le « dimanche des Fontaines ». C'est une fête chrétienne (l'Évangile du jour est celui de la multiplication des pains) et une fête agraire qui vise à protéger et multiplier les récoltes. On y fait des guirlandes de fleurs pour les pendre à l'arbre, on y mange ensemble et les jeunes dansent en rond autour. C'est un rite de fertilité, attesté dans tout le nord-est de la France.

Jeanne, qui assure ne pas croire aux fées, dit n'y avoir pas trop participé. Mais son frère Jean affirme « qu'elle a pris son fait et sa mission à l'Arbre aux fées ». Catherine et Marguerite lui sont bien apparues au bord de la fontaine, mais elle ne se souvient vraiment pas de ce qu'elles lui ont dit en ce lieu. Les fées sont, en ce début de XV^e siècle, des créatures ambiguës. Si les paysans croient encore aux bonnes dames du village qui protègent les récoltes, les clercs les transforment progressivement en mauvais esprits. Ces superstitions populaires, longtemps admises, deviennent suspectes, ou plus précisément les clercs ne croient plus aux fées. Mais il est probable que l'entourage de Jeanne était moins sceptique. Ses parents ont fondé leurs messes en ce jour des Fontaines. Jeanne elle-même est allée sous l'Arbre en dehors de ce jour. À

Domrémy, il y a deux raisons d'un ordre très différent pour fréquenter l'arbre. La première est le rendez-vous galant. Avoir mauvaise réputation à cause de l'Arbre, c'est pour les garçons courir les filles et pour les filles courir les garçons. Les juges, qui viennent de faire faire un examen de virginité, n'en soupçonnent pas réellement la Pucelle. L'autre est de parler aux fées. Celles-ci peuvent donner à leurs élu(e)s le pouvoir de guérir (la fontaine guérit les fiévreux), la richesse et la chance, puisque la mandragore pousserait sous l'Arbre. Jeanne est-elle venue seule sous l'Arbre, y a-t-elle vu les fées, elle qui était la filleule de Jeanne Aubry, « dont on disait qu'elle avait vu les fées » ?

Ici intervient le témoignage capital de Jean Morel, parrain de Jeanne et premier des 34 témoins du village au procès en nullité. C'est sur ce témoignage que s'appuient les mythographes. Le vieil homme fait un récit très classique des festivités autour de l'Arbre des dames où « des dames et personnes surnaturelles qu'on appelle fées vont danser ». Il signale aussi que Jeanne allait, plus souvent qu'à son tour, à l'insu de ses parents, à l'ermitage de Bermont. Mais elle ne rencontre, ni sous l'Arbre ni à Bermont, aucune dame noble réelle.

Les cinq témoins qui ont vu les mères ou les épouses des seigneurs venir le jour des Fontaines sous l'Arbre citent Catherine de Beaufremont-Ruppes, épouse de Jean (|1399), Béatrice de Beaufremont, épouse de Pierre, seigneur de 1399 à 1412. Ce couple est cité trois fois. Ce sont les derniers seigneurs à avoir résidé à Domrémy. Mais ils appartiennent à une génération antérieure à celle de Jeanne. Nul n'a jamais vu sous l'Arbre Jeanne de Joinville, sœur de Pierre et dame du lieu en 1412, ni sa fille Jeanne d'Ogeviller, ni sa petite-fille Béatrice. Mais nos mythographes embauchent Jeanne de Joinville, Agnès de Vaudemont, dame de Commercy, l'épouse de Robert de Sarrebriick qui en 1423 imposait aux villageois de lourdes contributions contre la promesse de ne plus les piller à l'avenir (aurait-elle été bien accueillie sur place ?), et Marie de

Bourlémont, dame de Gondrecourt⁴⁹ dont je ne sais rien. Toujours est-il qu'aucune source ne corrobore la présence sur place de ces dames. La moins invraisemblable est Jeanne de Joinville, qui s'occupe activement du village situé sur ses terres et fait restituer à ses gens le bétail pillé par le routier Henry d'Orly en 1425. Et si elles viennent juste sous l'Arbre le jour des Fontaines, l'après-midi, une fois l'an, leur présence est bien courte pour faire l'éducation complète d'une jeune fille. Alors, du temps de Jeanne, les seules dames à être là en permanence, ce sont les fées (c'est ce que dit Jean Morel) et elles sont probablement de piètres éducatrices !

La magicienne

Jeanne fut accusée, entre autres, d'être une devineresse, c'est-à-dire de pouvoir prédire l'avenir en invoquant les mauvais esprits.

La racine de mandragore, une plante hallucinogène efficace utilisée aussi par les médecins, était réputée garantir à ceux qui la gardaient bien enveloppée de soie ou de lin « que jamais aucun jour de leur vie ils ne seraient pauvres... et (croyaient) qu'à l'avenir ils seraient riches... selon le conseil d'aucunes vieilles femmes ». C'était après tout une croyance consolante mais les mendiants, de frère Richard à Thomas Cornette, prêchaient contre les mandragores et les faisaient brûler en public. Jeanne dit n'en pas posséder et n'y pas croire. Il n'en fut pas trouvé sur elle, les juges abandonnèrent.

Mais elle possédait bien d'autres objets bizarres selon eux. Ses parents lui avaient donné un anneau doré où étaient gravés trois croix et les mots Jésus-Marie. Elle le portait à l'index gauche quand elle fut prise à Compiègne. Elle le regardait souvent, surtout quand elle était seule ou allait à quelque fait de

49 Georges Poull, *Le Château et les seigneurs de Bourlémont*, Corbeil, 1962, t. 1, ne la mentionne pas.

guerre. S'agit-il simplement d'un talisman destiné à protéger dans des circonstances difficiles, comme on porte une croix au cou ? Ou bien, comme le pensèrent les juges, d'un anneau à démon familier, comme ceux que porteraient, un peu plus tard, les « saintes vivantes » des petites cours italiennes ? Depuis le début du XIV^e siècle, on croyait en effet qu'on peut enfermer un démon dans une bague, l'avoir toujours sous la main en somme ! Il était conseillé de choisir un démon multifonctions qui prédit l'avenir, aide à sortir de prison, amène des renforts inattendus, vous donne la faveur du roi ou de la Cour ou remporte la victoire. Le pape Boniface VIII avait été le premier à en être accusé, ils s'étaient ensuite multipliés dans tous les procès politiques du XIV^e siècle. La pratique avait évidemment été interdite à plusieurs reprises, tant par la papauté que par l'université de Paris. Pourtant, cet anneau ne déboucha pas sur une accusation que les juges puissent prouver. C'étaient les Bourguignons qui l'avaient et les juges ne savaient pas trop à quoi il ressemblait. Pouvait-il fonctionner sans son légitime propriétaire ? Ce n'était pas sûr. Shakespeare en connaissait encore l'existence, qui affirme lors d'une escarmouche où, par exception, les Anglais l'emportent : « Son démon familier est, je pense, en sommeil. »

L'étendard de Jeanne pouvait faire l'objet de rumeurs du même genre. Les juges le soupçonnaient d'avoir porté une image astrologique (c'était en fait un Christ des derniers temps entouré de deux anges), accompagnée de caractères (en fait Jésus-Marie). Tout cela passait pour idolâtre et œuvre du démon. Et l'usage que Jeanne en avait fait n'était pas meilleur. Elle avait paradé avec lui au sacre. Et, pis, elle aurait fait tourner l'extrémité du drapeau autour de la tête du roi pour lui porter chance ou rendre heureux son règne futur. Curieux, nos juges voulurent encore savoir si l'étendard fonctionnait toujours, porté par un simple page. Et si Jeanne portait une autre bannière (ils visaient celle du roi Charles évidemment), lui transmettait-elle en la touchant les mêmes pouvoirs magiques ? Jeanne répondit qu'elle aimait dix fois mieux sa bannière que son épée ; à Reims, il était normal que le drapeau, ayant été longtemps à la peine, soit à l'honneur. Mais ses descriptions de

l'objet (dont elle avait affirmé dans d'autres circonstances l'origine céleste) restèrent floues et elle dit ne pas en connaître le sens. De toute façon, l'étendard était aux mains du duc de Bourgogne et les juges ne le virent pas.

La sorcellerie en question

Bien que la plupart de nos contemporains soient persuadés que Jeanne fut condamnée pour sorcellerie, tel n'est pourtant pas le cas. Certes, les juges y ont pensé et le préambule des soixante-dix articles mentionne bien cette intention que la sentence ne retiendra pas.

Les juges tournent autour de la question : une fille qui participe à des superstitions rurales est-elle une sorcière (dans ce cas, il faudrait emprisonner et condamner une bonne partie de la population), une magicienne ou bien une devineresse (mais ils n'ont pas réussi à le prouver) ? Enfin, Jeanne est-elle une sorcière classique telle que les clercs des années 1420-1440 sont en train de les inventer, ce qui signifie pacte avec le démon, vol nocturne et sabbat ?

Les juges sont à peu près capables d'établir que Jeanne est une devineresse. Elle ne se cache pas pour prédire l'avenir : grâce à ses voix, dit-elle ; grâce aux esprits qu'elle convoque, pensent-ils. Ils saisissent aussi une pratique à la limite de la divination et de la magie blanche. À Saint-Denis, elle a fait allumer des chandelles dont elle a fait couler la cire fondue sur la tête des petits enfants, leur prédisant ainsi leur fortune future. C'est de la pyromancie, une pratique d'origine antique, bien attestée à l'époque médiévale. Sainte Catherine et sainte Marguerite sont souvent évoquées à cette occasion. Pourtant, il n'est pas question ici de nuire à ces enfants mais plutôt de leur être utile. Les juges n'en reparleront plus et Jeanne nie l'avoir fait.

Pour faire correspondre Jeanne avec le stéréotype en formation de la sorcière, les juges durent réfléchir. D'un côté,

elle était jeune, rurale, illettrée, originaire des frontières. Les villages lorrains avaient mauvaise réputation : « Plusieurs habitants y ont été notés d'antiquité comme pratiquant des maléfices. » À l'époque moderne, il s'agira d'un des hauts lieux de la chasse aux sorcières. En outre, elle vivait sans l'appui d'une famille et sa réputation n'était pas bonne, si on interrogeait le camp anglo-bourguignon. Mais, d'un autre côté, elle était bien jeune pour faire une sorcière et elle était vierge, ce qui ne collait pas.

Les juges vont chercher quand même si elle n'aurait pas conclu un pacte avec le diable. Ils ne soupçonnent pas un pacte explicite mais un ensemble de gestes de vénération envers les voix (qui sont pour eux des diables). Jeanne s'agenouille devant sainte Catherine et Marguerite, baise la trace de leurs pas. Elle a même malencontreusement dit une fois avoir fait vœu de virginité à ses saintes. A-t-elle consacré sa virginité au diable ?

Que sait-elle du vol nocturne des sorcières, qui, en Lorraine, est situé le jeudi et non le samedi, et de leurs réunions ? Pour Jeanne, ces « vols sont sorcellerie » (sorcellerie) et elle n'y croit pas. Le bruit a pourtant couru que Jeanne volait. La lettre de Perceval de Boulainvilliers lui attribue des extases au-dessus du sol. Perceval de Cagny, le greffier de La Rochelle, et les gens de Troyes le croyaient. Non seulement elle volait, mais elle pouvait faire voler toute l'armée au-dessus des remparts ! Lorsque frère Richard s'était approché d'elle, Jeanne lui avait dit : « Approchez hardiment, je ne m'envolerai pas. » Et les geôliers de Rouen semblent avoir surveillé de près les fenêtres !

« Interrogée si elle sait quelque chose de ceux qui vont en l'air avec les fées, elle ne l'a jamais fait et n'en sait rien, mais elle en a entendu parler : ils y allaient le jeudi. Mais elle n'y croit pas et croit que ce n'est que sorcellerie. »

Où les juges situeraient-ils ces réunions de sorciers et sorcières ? C'est tout simple : sous l'Arbre aux fées, près de la fontaine, à la limite du terroir où « ceux qui ont coutume de danser de nuit avec les fées se rassemblent, Jeanne avait coutume de fréquenter l'Arbre et la source, le plus souvent de nuit ».

Ils ne vont pourtant pas poursuivre. Sont-ils si sûrs que les vieilles volent à califourchon sur des animaux noirs ou sur les esprits du vent ou, plus tard, montées sur des balais (cela après 1435, le bâton de Jeanne ne put donc être utilisé en ce sens) pour se rendre au sabbat ? En 1440, le *Champion des Dames* propose en effet une controverse d'actualité : oui ou non les sorcières volent-elles ? Deux allégories s'affrontent. C'est à Lourd Entendement (l'idiot) qu'il confie la thèse du oui et à Franc Vouloir (le cerveau bien formé) qu'il confie celle du non.

À la génération de Jeanne, tout le monde ne croyait donc pas aux sorcières, même s'il y avait déjà des procès. Enfin, les juges n'avaient pas intérêt à poursuivre sur un terrain mal assuré, puisque entre-temps ils avaient trouvé deux chefs d'accusation imparables (les voix et le port de l'habit d'homme) qui leur permettraient de la condamner pour hérésie. Et la condamnation leur importait plus que le motif.

Le héros ne meurt jamais

Les survivalistes ont, à partir de 1890, prétendu que Jeanne n'était pas morte brûlée. Elle aurait survécu sous la forme de la dame des Armoises. Pour les historiens, la mort de Jeanne sur le bûcher ne fait aucun doute.

En mars 1429, Jeanne n'a pas peur de défier les Anglais. Dieu veut qu'ils s'en aillent, puisqu'ils n'ont aucun droit en France. Elle-même a confiance en sa mission et ses partisans la croient indestructible. Ce ton de défi, on le retrouve encore le 13 mai dans la prison de Rouen, où elle dit au comte de Warwick, qui le prend très mal : « Même s'il y avait 100 000 Godons de plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas ce royaume. » Le comte de Stafford tente alors de la poignarder. Et elle continue de leur prédire l'entrée du roi Charles à Paris avant sept ans et une défaite spectaculaire qui mettra fin à leur pouvoir sur le continent.

Pourtant, elle a vite compris quel risque elle courait à tomber dans leurs mains. Dès qu'elle fut prisonnière, elle craignit que Jean de Luxembourg ne la livrât. Elle apprit en octobre 1430 que l'accord était sur le point de se faire entre Bourguignons et Anglais. Quand Jeanne sut qu'elle allait être livrée aux Anglais, elle désespéra. Elle sauta du haut de la tour du château de Beaurevoir, tentant de s'évader ou peut-être de se suicider. En vain. À Rouen, mi-mai, elle confia à Aymon de Macy : « Ces Anglais me feront mourir. »

Une prison confortable ?

Comme il s'agit d'un prisonnier de sang royal, écrivent les mythographes, les Anglais ont déployé tous leurs égards. Le château du Bouvreuil abrite une partie de la garnison, comme les appartements du gouverneur, le comte de Warwick. Les tours servent de stockage ou de prison. La chambre de Jeanne, située au premier étage dans la tour vers les champs, serait grande, confortable, pourvue d'une cheminée et précédée d'un escalier de huit marches. On pourrait y recevoir facilement jusqu'à douze personnes. Toujours selon les mythographes, Jeanne passe de longs moments dans sa chambre, où elle est bien nourrie et bien traitée !

Les témoins du procès en nullité ne partagent pas ces impressions. La pièce est probablement assez grande puisqu'il n'y a que deux pièces par niveau dans cette tour. Mais elle est assez basse de plafond puisque située « sous un escalier » qui dessert l'étage supérieur. La cheminée n'est jamais mentionnée et la nourriture que Jeanne mange vient des cuisines collectives du château. Si Pierre Cauchon lui envoie une carpe (que Jeanne, qui par ailleurs déteste les casseroles, n'a pu faire griller dans une cheminée inexistante), c'est pour améliorer l'ordinaire, qui est sûrement quelconque. La nuit, on lui met des fers qui l'entravent avec une chaîne fixée à une lourde pièce de bois. Le maître des œuvres du château a commencé à fabriquer une lourde cage de fer, pour l'enfermer debout, qui n'aura pas le temps d'être installée. Il n'y avait pas de lit, affirme Guillaume Manchon, mais des paillasses au sol où dormaient Jeanne et trois ou quatre de ses gardes, tandis que deux autres mettaient les leurs devant la porte soigneusement fermée à clé. Il y avait trois clés, détenues par Cauchon, d'Estivet et le cardinal de Winchester. Nul ne pouvait approcher la Pucelle, ni lui parler. Peut-on parler de « réception » quand les Anglais venaient de nuit pour lui faire peur ou quand les invités du comte de Warwick, le 13 mai, vinrent, après boire, voir la prisonnière la plus célèbre du temps ?

Jeanne s'est plainte à plusieurs reprises de ses conditions de détention. Normalement, elle aurait dû être détenue dans une prison d'Église. Mais les Anglais n'ont pas voulu lâcher une prisonnière qu'ils ont mis si longtemps à récupérer. Elle leur a quand même coûté 10 000 livres ! Jeanne se plaint du bruit, des plaisanteries salaces de ses geôliers, de leurs injures. Déjà tourmentée de jour par les questions des juges, elle est, de nuit, exposée aux outrages d'une bande de « houspilleurs ». Il lui faut sans cesse être sur ses gardes.

Jugée... par des Français

L'idée même du procès n'appartient pas aux Anglais. C'est la faculté de théologie de l'université de Paris qui prit l'initiative de réclamer la prisonnière comme « ouvertement diffamée d'hérésie » et, comme telle, justiciable d'un tribunal d'inquisition. Les universitaires parisiens étaient de fidèles sujets de la double monarchie, qui leur distribuait offices et prélatures. Et ils avaient eu très peur, en septembre 1429, quand la Pucelle avait tenté l'assaut sur Paris. On ne saurait dire que Bedford avait été exagérément satisfait en apprenant leur initiative. L'affaire allait durer. Mais, par ailleurs, une condamnation de la Pucelle permettrait de salir l'honneur de Charles VII, qui devrait alors son sacre à un agent du diable. Qu'elle le soit pour hérésie ou sorcellerie n'avait d'ailleurs, pour eux, aucune importance. Ils voulaient sa mort, car tant qu'elle vivrait, croyaient-ils, les défaites succéderaient aux défaites.

Ils choisirent Rouen, plus sûre que Paris. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais mais surtout conseiller d'Henry VI, se trouvait être compétent, puisque Jeanne avait été capturée dans son diocèse. Il fut associé au vice-inquisiteur de France, le dominicain Jean Le Maire, tandis que le promoteur chargé de rédiger l'acte d'accusation, Jean d'Estivet, fut choisi parmi les chanoines normands.

Plus d'une centaine de juges et d'experts ont participé, à un titre ou à un autre, au procès. Il n'y avait que 7 Anglais parmi eux, dont certains n'ont participé qu'à un ou deux interrogatoires et d'autres assisté à l'abjuration. Tous les autres étaient normands ou parisiens : universitaires, curés, chanoines, frères mendiants (5 franciscains et 6 dominicains) ou bénédictins de Jumièges, du Mont-Saint-Michel, cisterciens de Mortemer.

Les procédures ordinaires de la justice ecclésiastique furent absolument respectées. Cauchon tenait à un beau procès : sa réputation de théologien était engagée. Après une enquête préliminaire en Lorraine sur la réputation de Jeanne (qui est perdue, il n'y a pas que le « livre de Poitiers » à avoir disparu !), s'ouvrit le procès d'office, au cours duquel la Pucelle fut interrogée, soit au tribunal, soit dans la prison. D'Estivet rédigea alors un acte d'accusation en soixante-dix articles qui furent réduits par la suite à douze. S'ouvrit ensuite la seconde phase du procès, la phase contradictoire, où Jeanne dut répondre aux chefs d'accusation retenus contre elle.

Quelle sentence pouvait rendre le tribunal ? Quand il estima, au bout de trois mois, avoir fait le tour du sujet, il menaça l'accusée de la question, début mai. Contrairement à ce que pensent les mythographes, la Pucelle n'échappa nullement à la torture parce qu'elle était d'origine royale, mais tout simplement parce qu'elle était femme. La torture n'était pas obligatoire dans un procès d'inquisition. D'ailleurs, les juges de Jeanne votèrent : fallait-il le faire ou bien seulement lui montrer bâcher et instruments ? Cela suffisait en général à impressionner le sexe faible. Trois juges seulement (dont Courcelles et Loiseleur) optèrent pour le oui. Jeanne ne céda pas. « Si je voyais le feu et les bourreaux prêts à l'allumer, même ainsi, je ne dirais pas autre chose. » Et le procès s'achemina vers sa conclusion logique : une condamnation à la prison perpétuelle. Plusieurs fois admonestée, la Pucelle abjura : « J'aime mieux signer que d'être brûlée. »

L'Église en effet condamnait rarement à mort. Seuls l'hérétique obstiné ou celui qui était retombé dans son erreur risquaient le bâcher.

Tous ces clercs français qui la condamnèrent étaient convaincus de sa culpabilité religieuse. Mais, en même temps, ils savaient bien que le procès était politique. Car les Anglais les logeaient et payaient tous leurs frais ! « Certains étaient mus, comme le dit Isembard de la Pierre en 1452, par l'esprit de parti, ou par l'esprit de vengeance, d'autres par la crainte, d'autres enfin par le salaire. » Aussi les soixante-dix articles étaient-ils un résumé tendancieux des réponses de Jeanne et les rares assesseurs un peu trop favorables à la Pucelle avaient-ils été intimidés et écartés.

Le procès se jouait parallèlement sur deux plans. Ce à quoi on était arrivé sur le plan religieux, en ce 24 mai où Jeanne abjura au cimetière Saint-Ouen, aboutissait à une impasse sur le plan politique. Les Anglais étaient furieux. Ils se sentirent bernés : ils étaient venus pour voir brûler la sorcière, tout de suite si possible. Il se fit un grand tumulte et des pierres furent lancées contre l'estrade où se tenaient les juges de Jeanne, encadrant le cardinal de Winchester, régent d'Angleterre. Les épées furent sorties de leur fourreau. La Pucelle se mit à rire. Un secrétaire du roi d'Angleterre hurla « que Cauchon était un traître et qu'il gagnait bien mal l'argent du roi ». Le cardinal eut bien du mal à calmer les esprits tandis que les juges apeurés battaient prudemment en retraite. Certains cherchèrent à s'imposer comme médiateurs : « Ne vous inquiétez pas, nous la récupérerons bien ! » Pendant les huit jours qui s'écoulèrent entre l'abjuration et la mort de Jeanne d'Arc, Rouen fut au bord de l'émeute.

Un corps dans les flammes

Il suffisait alors aux Anglais, si l'on s'en tient à la théorie des mythographes (Jeanne était d'origine royale), et s'ils voulaient la sauver en vertu de sa parenté avec leur reine, de récupérer la condamnée et d'organiser une disparition discrète sans bûcher.

Mais Jeanne n'était pas parente de la reine et les Anglais avaient besoin de sa mort⁵⁰ qui plus est d'une mort publique et infamante, d'une mort qui frapperait les esprits et leur rendrait les faveurs de l'opinion. Jeanne leur donna cette opportunité ! Le dimanche, elle reprit ses habits d'homme. Retombant dans ses erreurs, elle était automatiquement promise à la mort.

On expliqua vite le sens de l'histoire aux assesseurs trop curieux. Ainsi, maître André Marguerie ayant dit qu'il fallait enquêter pour savoir comment ces habits s'étaient retrouvés dans la chambre de Jeanne (c'est une très bonne question !), il se fit traiter de traître d'Armagnac par un soldat anglais, qui faillit le clouer au mur d'un coup de lance. D'autres assesseurs qui voulaient vérifier furent refoulés *manu militari* par une centaine d'Anglais passablement énervés. L'exécution fut organisée pour le mercredi 30 mai, soit deux jours après seulement. Pour les Anglais, le temps pressait.

Entre huit heures et neuf heures, la condamnée reçut la citation du tribunal. Elle se confessa à Martin Ladvenu et réclama l'hostie, qui lui fut apportée. Elle dit à Pierre Maurice : « Où serai-je ce soir ? — N'espérez-vous pas être au Paradis ? », et à Pierre Cauchon : « Évêque, je meurs par vous. » C'est cette heure qui paraît suspecte aux mythographes. Elle aurait servi à organiser la substitution en présence, quand même, de pas mal de monde ! Alors, tous complices ? Par la suite, Jeanne fut, en effet, toujours visible à un large public.

Elle monta dans une charrette en habit de femme, accompagnée par les dominicains Ladvenu, Isembard de la Pierre et par le notaire Massieu. Le véhicule, bien que tiré par quatre chevaux, eut toutes les peines du monde à se frayer un chemin dans la foule entre le château et la place du Vieux-Marché. Nicolas Loyseleur (qui avait joué les moutons durant les interrogatoires et voté la torture) s'approcha d'elle, en pleurant, pour lui demander pardon. L'escorte fortement armée qui entourait le chariot le repoussa brutalement. Il ne dut son salut qu'à un prompt refuge auprès du comte de Warwick.

50 Olivier Bouzy, « Les Anglais voulaient brûler leur ennemie », *Histoire du christianisme Magazine*, op. cit., p. 50-56.

La place du Vieux-Marché avait son allure des jours d'exécution. Les lourds volets des magasins, au rez-de-chaussée, étaient fermés, les soldats nombreux et la foule plus encore. Les menuisiers y avaient construit trois hautes estrades en bois. Sur la première, les prélats autour du régent, le cardinal de Winchester. On avait épargné le spectacle au petit Henry VI, qui n'était guère âgé que de neuf ans. C'est autour de cette première estrade que se déroula l'abandon au bras séculier. Nicolas Midi prit pour thème l'Évangile de Jean : « Je suis la vigne et vous êtes les sarments... Qui se sépare de moi est promis à la mort. » Pierre Cauchon lut la condamnation et incita Jeanne au repentir. Celle-ci se mit à genoux, demanda pardon à tous et incita clercs et spectateurs à prier pour elle. Les Anglais, impatients, criaient : « Prêtres, vous n'allez pas nous faire dîner ici ! »

Normalement, un second procès, séculier celui-là, aurait dû alors s'ouvrir. Seul l'État – en l'espèce, ici, le bailli de Rouen – avait le droit de condamner à mort. Bien évidemment, il aurait garde de ne pas s'écarter de ce que souhaitait l'Inquisition. Mais c'était un délai supplémentaire. Raoul Bouteiller et son lieutenant étaient sur la deuxième estrade. Les Anglais poussèrent brutalement Jeanne devant lui. Il aurait pu formaliser son jugement. De toute façon, cette fille allait mourir, un peu plus tôt, un peu plus tard, quelle importance ! Il n'allait pas risquer de se faire écharper pour elle. « Fais ton office », dit-il simplement au bourreau. Cette absence de procès civil fut plus tard utilisée par les juges de Charles VII.

Jeanne se retrouva devant la troisième estrade où le bûcher avait été construit, beaucoup plus haut que d'habitude, pour qu'elle fût bien vue. Trop haut, dit plus tard le bourreau, qui avait pourtant réussi à la lier au poteau. Il n'avait pas pu l'étrangler, comme on faisait d'habitude, pour lui épargner la souffrance. Ou n'avait-il pas osé, de peur d'être lynché ?

Jeanne sentit le feu et cria plusieurs fois Jésus dans les flammes. Puis elle laissa tomber sa tête, tuée à la fois par la fumée et par la chaleur. Le bourreau écarta les fagots pour que chacun pût voir le corps déshabillé par le feu. C'était bien cette

femme, elle était bien morte. Il rajouta de la paille et ralluma le feu, qui brûla durant plusieurs heures.

Le corps se consuma, les membres racornis se replièrent contre la poitrine. Puis le crâne et la cavité abdominale explosèrent sous la pression de la vapeur accumulée. Esquilles et morceaux d'os furent projetés sur les spectateurs en contrebas, tandis qu'une affreuse odeur de chair brûlée se répandait sur la place. Quand le bûcher s'éteignit, il restait encore une partie des entrailles et le cœur de Jeanne intacts, les organes humides brûlant moins bien. Le bourreau dut ajouter de l'huile et de la poix et allumer le feu une troisième fois.

Les hommes du XV^e siècle venaient volontiers voir les exécutions en famille, d'autant que le spectacle était rare. Mais, pour que l'exécution fût considérée comme juste par l'opinion, il fallait que la condamnée ait eu une attitude exemplaire. C'était le cas. Le public avait pu constater qu'elle était bien jeune, apeurée et pieuse. Voir une sorcière crier Jésus avait quelque chose de perturbant. Les réactions autour du bûcher furent, comme souvent, excessives. Toute exécution a un effet cathartique. Le règne d'Henry VI s'annonçait bien : la fille était morte et les Anglais soulagés. Mais d'autres furent émus aux larmes.

Un soldat anglais lui fabriqua une petite croix de bois, un autre, qui avait juré d'ajouter un fagot à ce feu, le fit puis se sentit tellement mal qu'il s'évanouit. Le secrétaire du roi d'Angleterre lui-même s'écria en gémissant : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte. »

Du côté des Rouennais, les réactions ne furent pas très différentes. Martin Ladvenu et Jean Alespée, qui tous deux avaient participé aux interrogatoires, « voudraient bien que leur âme aille, un jour, là où ils croient qu'est l'âme de cette femme ». Plus prosaïque, un autre, le dominicain rouennais Pierre Bosquier, alla se saouler consciencieusement dans une taverne, injuria les juges et se retrouva condamné au pain et à l'eau pour un an. Quant au bourreau, il se précipita au couvent des frères prêcheurs pour s'y confesser, « ému et frappé d'une merveilleuse repentance et contrition comme tout désespéré de ce qu'il avait fait à cette femme ». Parmi ceux qui, dans le secret

de leur cœur, étaient les partisans du roi Charles, certains virent au-dessus du bûcher une colombe blanche ou le nom de Jésus écrit en lettres d'or. Prudents, ils ne l'affirmèrent pourtant qu'après 1450 !

Les Anglais s'empressèrent de faire connaître partout la bonne nouvelle. Dès le 8 juin, la chancellerie anglaise envoya à l'empereur, aux rois, ducs et à tous les princes de la chrétienté un récit de la mort de la Pucelle qui se termine ainsi : « Voici sa mort, voici sa fin, que nous avons jugé bon de vous révéler afin que vous puissiez connaître la chose avec certitude et informer autrui du décès de cette femme. » À Paris, le grand inquisiteur de France, Jean Gravèrent, prononça un long sermon à Saint-Martin-des-Champs le 9 août, dénonçant toutes les erreurs de Jeanne à une foule perplexe. « Certains disaient qu'elle était martyre et était morte pour son roi, d'autres qu'elle avait mal fait. » Dans le *Journal* du greffier du Parlement, la nouvelle est rapportée en détail au 30 mai : « À la fin relapse et condamnée au feu, elle fit pénitence... Que Dieu accueille son âme avec miséricorde. »

Côté anglais, la mort de Jeanne ne fut donc pas un non-événement, comme les mythographes le disent. Bien au contraire, ils s'empressèrent de reprendre le siège de Louviers. La ville tomba en octobre 1431.

Une substitution impossible

La substitution ne pouvait avoir eu lieu qu'au château avant neuf heures. Il aurait donc fallu que les Anglais trouvent quelqu'un pour jouer, pendant trois heures, un rôle écrasant qui finissait par une mort douloureuse. Où trouver une actrice qui n'ait pas trop le choix ? Les mythographes ne vont pas jusqu'à supposer qu'il y ait eu volontariat ! Mais les prisons de l'Inquisition à Rouen étaient pleines, pensent-ils, de sorcières à brûler. Le livre des comptes du Domaine de Rouen, qu'utilise le *Jeanne d'Arc* de Pierre Champion, fournit six noms de femmes

détenues pour hérésie, sorcellerie, fabrication de filtres entre 1431 et 1438. Les quatre femmes (dont trois se prénommaient Jeanne) attestées entre 1432 et 1438 n'étaient probablement pas encore arrêtées. L'année qui convient (1431), il n'y avait que deux prisonnières : Alice La Rousse (dont on aurait dû teindre les cheveux, Jeanne était brune) et Cardine La Ferté. Aucune ne s'appelait Jeanne. N'auraient-elles pas été franchement surprises de s'entendre interpeller plusieurs fois pendant la cérémonie : « Toi, Jeanne » ?

Beaucoup plus gênant encore : le livre du Domaine n'enregistre nullement, comme on voudrait nous le faire croire, le nombre des sorcières brûlées à Rouen, mais celui des personnes qui ont été inquiétées par l'Inquisition et admonestées ensuite par un clerc dans l'aître de la cathédrale. Le bois dont il est question servit à fabriquer des estrades et non des bûchers ! Alice et Cardine ont probablement été condamnées à la prison, « au pain de douleur et à l'eau d'angoisse ». Au début du XV^e siècle, seuls 10 à 15 % des procès d'inquisition se terminent par un bûcher. Quant à l'idée qu'il y ait pu y avoir des condamnées à mort en stock dans les prisons de Rouen, elle est farfelue ! Si la justice médiévale condamnait peu à mort, elle exécutait immédiatement.

Supposons que les Anglais aient quand même trouvé une femme qui n'ait pas compris qu'il s'agissait du supplice d'une autre. L'actrice devait satisfaire à un certain nombre de critères difficiles à réunir : avoir l'âge de Jeanne (les sorcières médiévales, on l'a vu, étaient en général des femmes âgées. Alice et Cardine n'avaient probablement pas vingt ans), avoir à peu près la même stature et lui ressembler vaguement.

Les mythographes, conscients de la difficulté, supposent que Jeanne fut cachée et peu visible durant toute la matinée. Pour dissimuler sa silhouette, disent-ils, sa robe aurait été enduite d'huile, de charbon et de soufre pour accélérer la combustion. Là, l'erreur est flagrante puisque ces produits ne furent versés que sur les entrailles de la suppliciée, quand le feu fut rallumé pour la troisième fois.

Sur le bûcher aurait été placé un large écriteau, destiné à la masquer encore un peu plus, sur lequel était écrit : « Jeanne qui

s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mal créant en la foi Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatresse de diables, apostate, schismatique, hérétique. » Clément de Fauquembergue, seule source sur ce sujet, dit au contraire qu'il était placé beaucoup plus bas « devant l'échafaud où ladite Jeanne était ». La liste des chefs d'accusation n'était évidemment nullement destinée à être brûlée !

Le visage de Jeanne était-il visible ? Notre greffier parisien pense que la Pucelle avait sur la tête une mitre où était écrit : « hérétique, relapse, apostate, idolâtre », parce que c'était l'usage. Aucun des témoins de l'exécution à Rouen ne l'a vue, ni n'en parle.

Ou bien fut-elle amenée du château « le visage embranché », comme le dit la chronique de Perceval de Cagny ? Ce mot, qui appartient à l'origine au vocabulaire de l'équitation, a des sens multiples : caché, dissimulé, voilé, mais aussi penché ou triste, comme l'indique le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy paru à la fin du XIX^e siècle. C'est d'ailleurs le texte de notre chronique qu'allègue F. Godefroy, d'après l'édition partielle du recueil de Quicherat, pour l'entrée « Caché, dissimulé ».

Que penser du texte de Perceval ? Écrit entre 1436 et 1438 dans l'entourage du duc d'Alençon, il fixe une tradition très armagnac de l'histoire de Jeanne. Notre chroniqueur n'était évidemment pas présent à Rouen, où il aurait risqué d'être reconnu et exécuté dans l'instant. Il n'y a pas, non plus, envoyé des espions. Seuls les mythographes les ont vus ! Non que l'espionnage soit inconnu au Moyen Âge, mais Perceval dit avoir eu connaissance de « rapports » de ceux qui avaient vu cette mort (voyageurs ou marchands). Lui ne se présente pas comme un témoin direct.

Que veut-il signifier en utilisant un mot probablement déjà ambigu au XV^e siècle ? Que Jeanne est montée au bûcher avec tristesse, abandonnée des siens et regrettant des jours trop courts ? Ou bien que son visage était « dissimulé » (voilé est exclu, ce n'était pas l'usage de voiler les condamnés puisque la

peine devait être exemplaire. Jeanne, par ailleurs, parla plusieurs fois et embrassa la croix) ? « Embronché » préserve l'avenir. On saura bien un jour si Jeanne est morte (comme Perceval le pense, quand il est réaliste) ou si elle a survécu (comme il l'espère, sans trop y croire). Plus tard, notre chroniqueur optera pour une position de repli : le corps de Jeanne a été brûlé mais son âme protège toujours, du Paradis où elle se trouve, les entreprises du roi Charles. Toujours est-il que ce passage de la chronique est l'argument le plus sérieux des mythographes survivalistes.

Notre actrice improvisée aurait donc joué le rôle de sa vie. Il lui aurait fallu, pendant trois heures, convaincre aussi par ses gestes et par ses paroles. Et mourir brûlée vive, comme l'autre (qu'elle ne connaissait pas) l'aurait fait, en criant Jésus. C'est peu crédible.

À toute actrice, il faut des spectateurs. Mais, pour les mythographes, il est nécessaire qu'il y ait eu le moins de témoins possible, que ceux-ci aient été placés très loin et aient fort mal vu, ou qu'ils soient partis très vite. Enfin ceux qui ont vu Jeanne mourir – il y en a quand même – sont de faux témoins, probablement parce qu'ils disent que Jeanne est bien morte.

Nous ne savons pas combien de Rouennais assistèrent à cette exécution qui était publique. Il fallait qu'elle le soit, si les Anglais voulaient que la mort fût prouvée. Certes, leurs soldats étaient les mieux placés autour de la condamnée comme auprès des trois échafauds qu'ils étaient chargés de garder. Étaient-ils 800 rassemblés sur cette place du Vieux-Marché, comme le dit le notaire Massieu lors de l'enquête préliminaire ? En 1455, les témoins optent pour des chiffres plus faibles : 80 gardes armés pour l'autre notaire et 120 chez Nicolas de Houppeville. La garnison de Rouen, capitale de la Normandie anglaise, était importante. Elle avait pu être renforcée. Le jeune roi d'Angleterre Henry VI et sa famille résidaient alors au château. L'expédition de Louviers était en préparation. Nos témoins ne sont pas de mauvaise foi. Évaluer une foule a toujours donné des résultats aléatoires et différents, suivant que l'on s'adresse aux syndicats ou à la police.

Commençons par les clercs. Ils sont nombreux et très majoritaires parmi les témoins du procès en nullité. Ils ont joué un rôle décisif dans la première partie de la cérémonie. Leur tâche est terminée. Ils se lèvent, descendent de l'estrade et regagnent leurs pénates. Par pitié, disent-ils en 1455 : l'Église ne saurait en effet répandre le sang ni condamner à mort. La livraison au bras séculier est un artifice qu'il convient de préserver. Ceux qui s'en vont ainsi appartiennent presque tous à l'université ou au haut clergé. D'autres ont participé aux séances d'interrogatoire. Mais ils ont peut-être d'autres raisons que leur cœur trop tendre : la défense de l'honneur des juristes. Ils sont furieux de constater qu'une irrégularité flagrante de procédure vient de se produire sous leurs yeux et à leurs dépens : l'absence de procès séculier qui porte atteinte à leur œuvre et à leur réputation future. Moins sourcilleux, les simples prêtres du diocèse pris dans la foule ont assisté au spectacle jusqu'au bout.

Passons maintenant aux laïcs. On ne peut pas dire : « Impossible à la population d'assister à cette exécution. » Certains sont venus par curiosité, comme Jean Fave, un étudiant en droit, qui avait vingt ans en 1431. D'autres, par sympathie spontanée, comme Jean Moreau, chaudronnier, originaire du Bassigny, venu s'établir à Rouen une dizaine d'années plus tôt. Jeanne était sa payse. Aussi assista-t-il à l'abjuration comme à l'exécution, dont il fit un récit très détaillé. De même pour Husson Lemaitre, autre chaudronnier, ou Pierre Cusquel, qui était apprenti en 1431. Aucun d'entre eux n'a participé au procès. Tous ces gens du peuple n'ont rien à cacher. Enfin le lieutenant du bailli, Laurent Guesdon, et le procureur de la ville, Pierre Daron, étaient tous deux sur l'estrade lorsque le bailli renonça dans les faits au procès laïc. Ils ont bien vu.

Peut-on récuser la douzaine de témoins qui ont assisté à l'exécution de bout en bout et disent n'avoir pas de doutes sur la mort de la Pucelle ? Parce qu'ils la connaissaient bien et l'avaient déjà vue plusieurs fois, ils pouvaient jurer que c'était bien elle sur le bûcher.

Comment invalider tous ces témoignages ? Les clercs sont tous plus ou moins suspects aux mythographes. Ils ont participé au procès (c'est aussi pourquoi on les interroge !). Certains, tel

le pauvre notaire Guillaume Manchon, seraient d'une moralité douteuse : lâche, peureux et menteur. Pas plus qu'un autre. De toute façon, ce n'est pas à l'historien de distribuer des certificats de moralité. Les laïcs, eux, sont récusés en fonction de l'humilité de leur condition : « Il y a aussi parmi les témoins beaucoup de pauvres gens... qui n'ont pas bien compris ce qu'on leur demandait et qui ont signé (ils ne savent pas signer !) sans hésiter le texte qu'on leur présentait. » Il est vrai que, à Rouen comme à Domrémy, les juges, en fabriquant les questions, ont orienté les réponses. Y a-t-il un tribunal, hier ou aujourd'hui, où les accusés ou les témoins fabriquent les questions ? Non. C'est la limite normale des sources judiciaires. Chaudronniers ou paysans ne sont pas forcément des imbéciles. Les questions qu'on leur a posées sont factuelles (« Qu'avez-vous vu ce jour-là ? »), elles n'ont rien de théologique.

Adoptons les critères des mythographes. Il me reste quand même au moins 4 témoins, 2 clercs et 2 laïcs. Les deux dominicains Isembard de la Pierre et Martin Ladvenu restèrent avec Jeanne du matin vers huit heures jusqu'aux environs de midi, où elle fut brûlée. Ils lui parlèrent à plusieurs reprises jusque sur le bûcher. Et ils ne peuvent, pour des raisons évidentes (dominicains et franciscains se jalousaient), appartenir à l'Internationale franciscaine !

Côté laïc, avec ces critères très XX^e siècle, il ne me reste qu'un avocat (Jean Fave) et un médecin. Guillaume de La Chambre était en 1431 l'assistant du médecin du comte de Warwick. Il avait examiné Jeanne lorsqu'elle avait été malade dans la prison de Rouen. Lors de l'exécution, il était bien placé. Il fut présent lors de la dernière prédication faite au Vieux Marché de Rouen. À la fin de ce sermon, Jeanne fut brûlée. Elle faisait de « si pieuses lamentations et exclamations que nombreux étaient ceux qui pleuraient. Mais quelques Anglais riaient ». Puis Jeanne se mit à crier Jésus ; enfin, « elle disparut dans le feu ».

Celle qui reviendrait de toute façon

Jeanne était morte avant d'avoir vingt ans, laissant une mission inachevée et des partisans abasourdis. Certes, les Anglais avaient pris bien des précautions pour prouver sa mort : une exécution publique, un corps exhibé et des cendres jetées dans la Seine pour éviter la sorcellerie. Mais ces précautions mêmes les desservirent. Il n'y eut ni cadavre ni tombeau. Jeanne semblait s'être évanouie dans le néant alors que l'espoir qu'elle avait suscité, lui, était toujours là. Bien d'autres avant elle, morts dans des circonstances tragiques, étaient un jour revenus, du Christ lui-même, qui ressuscita, au roi Charlemagne, endormi dans la montagne, ou au preux Arthur, parti pour l'île enchanteresse d'Avallon.

L'idée que Jeanne avait survécu apparut immédiatement. On imagina que la Pucelle s'était échappée et que les Anglais n'en avaient rien dit. Elle avait fait, au cours de sa captivité, plusieurs tentatives d'évasion, dont l'une avait bien failli réussir. Elle avait aussi, à Rouen, obstinément refusé de donner à ses juges sa parole de rester sagement en prison. N'est-ce pas le droit de tous les prisonniers que de tenter de retrouver leur liberté ? Sainte Catherine, qui la protégeait, avait la réputation d'ouvrir miraculeusement les serrures les plus compliquées. Le bruit courait en outre que Jeanne volait.

Que Jeanne revienne était donc dans l'ordre des choses, mais après une période d'absence ou de pénitence qui lui permettrait de purger le péché d'orgueil que Renaud de Chartres, par exemple, lui attribuait. Plutôt qu'une résurrection, on espéra que la Pucelle avait échappé à la mort – une autre ayant été brûlée à sa place -, puis qu'elle avait été cachée miraculeusement et qu'elle le resterait jusqu'au jour prévu par Dieu pour son retour.

Cette croyance apparue en Lorraine, où Jeanne était née, comme dans la vallée de la Loire, où elle avait accompli ses exploits, se diffusa lentement au gré des victoires du roi à Paris puis en Normandie, sans jamais faire l'unanimité.

« Finalement, les Anglais la firent brûler publiquement ou autre femme semblable à elle, de quoi moult gens ont été et sont encore de diverses opinions » (Chronique normande).

« Elle fut baillée aux Anglais qui en dépit des Français la brûlèrent, ce disent-ils, et les Français le nient » (Champier, 1503).

Ou encore à Paris en 1440 : « Maintes personnes croyaient que, par sa sainteté, elle se fût échappée du feu et qu'on en eût arse une autre à sa place, croyant que ce fût elle. »

Mais les historiens préfèrent alléguer un autre texte, celui de Georges Chastellain, le chroniqueur officiel du duc de Bourgogne. Pourquoi ?

Arse à Rouen fut en cendres
Au grand dam [dommage] des Français
Donnant puis [ensuite] à entendre
Son revivre autre fois.

Curieuse lubie ? Pas seulement. Ce poème est très précisément daté (1463), il est dédié à la reine d'Angleterre, l'épouse d'Henry VI. Il marque donc le passage des croyances survivalistes du camp armagnac, où elles se sont formées, au camp anglo-bourguignon, qui les ignorait jusque-là. Il était logique que ce passage d'un camp à l'autre finisse par se faire. Puisque tous croient que le héros ne meurt jamais...

Vraie Claude, fausse Jeanne

La dame des Armoises reste historiquement assez mal connue, sauf pour la période 1436-1440. Une seule chose est sûre dans cette vie : Claude n'est pas Jeanne !

Peu après la chute de La Rochelle, le cardinal de Richelieu, raconte l'historien Olivier Bouzy⁵¹ décide de reprendre à son compte le symbole de la Jeanne antiprotestante élaboré par les ligueurs en 1588. Il compte ainsi faire coup double : couper l'herbe sous le pied des ultra-catholiques tentés par l'alliance espagnole et montrer que le royaume de France a été depuis toujours protégé par Dieu. Jeanne est un effet de cette protection particulière. Peut-être même envisage-t-il de faire canoniser la Pucelle. Le long poème de Chapelain qu'il a commandé multiplie les allusions à la « sainte fille » inspirée par Dieu. Là-dessus, le cardinal meurt en 1642. Tous les écrivains de son entourage se retrouvent sans patron et sans solde.

Parmi eux, le père Vignier. Nombre de pièces médiévales étaient déjà sorties de sa plume fertile. Il semble être passé au service du comte de Sermoise. À l'époque, les familles nobles étaient de plus en plus souvent obligées de fournir des preuves de noblesse et des généalogies pour pouvoir continuer à jouir de tous leurs privilèges et des exemptions d'impôts qui allaient avec.

⁵¹ Olivier Bouzy, *Jeanne d'Arc ; mythes et réalités*, La Ferté-Saint-Aubin, L'Atelier de l'archer, 1999.

Vers 1630, les familles du Lys et de Tournebu avaient déjà totalement verrouillé la descendance des deux frères de Jeanne. Restait la Pucelle elle-même (qui, par définition, n'avait jamais eu d'enfant !). À moins qu'elle n'ait pas été brûlée et qu'elle ait réapparu à Metz en 1436 sous la forme de Claude des Armoises, cette femme qui se disait la Pucelle. Ses descendants, les Sermoise, se retrouvaient, dans ce cas, dotés d'une ancêtre des plus prestigieuses, pourvue d'un acte d'anoblissement de Charles VII des plus extensifs : tous les parents, hommes ou femmes, présents ou à venir, de Jeanne étaient considérés comme nobles.

Le père Vignier se mit au travail ; il redécouvrit la chronique du curé de Saint-Eucaire de Metz, qui est à coup sûr la meilleure source sur Claude. Et, comme il fallait surtout prouver la parenté, il aurait à cette occasion fait ressortir des archives familiales le fameux contrat de mariage entre Robert et Claude, dont tout le monde parle mais que nul n'a vu. Ou, plus exactement, tous ceux qui l'ont vu sont morts avant d'avoir pu le transcrire ou le photographier ! Vignier était parfaitement capable de fabriquer la pièce manquante. Le comte en fut très content. Toujours est-il que c'est par un article dans le *Mercure galant* en 1683 sous le titre « *Curiosités historiques utiles à l'histoire de France* » que Guillaume Vignier, capitaine du château de Richelieu de 1662 à 1684, fit connaître au grand public les découvertes de son frère.

Peut-on dire que les historiens refusèrent d'en tenir compte ? Quand Quicherat, vers 1850, consacre cinq volumes à la publication de toutes les sources connues de son temps concernant Jeanne, il regroupe aux pages 322-336 du tome V pratiquement toutes les pièces sur Claude, qui sont aujourd'hui présentées comme mystérieuses et inédites par les mythographes. Ne furent découverts par la suite que le pari entre les deux Arlésiens de 1437-1438 et le registre des sauf-conduits de la ville de Cologne pour 1436. Ces deux textes concernent à coup sûr Claude des Armoises, alors à l'apogée de sa célébrité.

En revanche, deux autres textes publiés en 1871 et 1879 posent problème aux historiens comme aux mythographes :

entre 1449 et 1452, une femme se fit reconnaître comme la Pucelle par des cousins de Jeanne habitant Sermaize ; et, au printemps de 1457, le roi René d'Anjou accorda son pardon à Jeanne de Sermaise, qui se faisait passer pour la Pucelle et abusait ainsi les habitants de Saumur, à condition qu'elle cessât de se prétendre telle et de porter l'habit d'homme. S'agit-il toujours de Claude des Armoises ?

Si les historiens mentionnent toujours la question dans pratiquement tous leurs travaux sur Jeanne d'Arc (le chapitre 16 de ma *Jeanne d'Arc*⁵² par exemple), il est vrai qu'ils sont mal à l'aise avec l'épisode Claude, qui ne repose que sur des indices ténus. La dame des Armoises a une vie en pointillé où alternent des épisodes relativement bien connus (1436, 1439-1440) et des périodes où les sources manquent et où les reconstitutions sont hypothétiques. L'historien, contrairement au mythographe, a horreur de l'hypothèse.

Des incertitudes sur l'identité

L'identité médiévale, contrairement à la nôtre, appartient au domaine de l'à-peu-près. Là où nous sommes inscrits sur un registre d'état civil et figurons dans de multiples fichiers, là où nous sommes pourvus de papiers, de photos, d'empreintes digitales ou même d'analyses ADN, le Moyen Âge recourt tout simplement au témoignage de ceux qui vous entourent et vous connaissent. Vous avouent-ils pour leur voisin ou leur parent ? Vous l'êtes. Le procédé est parfaitement fiable lorsque le milieu est stable. Il l'est moins lorsque quelqu'un vient de loin ou revient après une longue absence. Il a vieilli, changé peut-être, comment en être sûr ?

⁵² Colette Beaune, « Jeanne après Jeanne », *Jeanne d'Arc*, op. cit., p. 368-379. À consulter aussi pour le détail exact des références.

La fin du Moyen Âge a connu un nombre ahurissant d'imposteurs⁵³, dans l'Empire, en Flandre, en Angleterre, plutôt moins en France qu'ailleurs. Trente-cinq d'entre eux voulurent se faire reconnaître comme empereur ou roi. Dans une époque de guerres et de conflits où la société est devenue mobile, il est relativement facile de prétendre être tel prince disparu, tel seigneur féodal mort sur un champ de bataille, voire tel gros paysan qui s'est absenté et n'est jamais revenu.

Le procédé est à peu près toujours le même. Il faut d'abord un temps de disparition suffisant pour provoquer l'incertitude dans les mémoires : rarement moins de sept ans (chiffre symbolique) et jusqu'à une trentaine. La mort doit avoir été inattendue et le cadavre introuvable. Durant ces années d'absence, le disparu est à côté du monde (dormant sur une montagne, caché dans un monastère ou la grotte d'un ermite). Il fait pénitence d'un péché qu'en général nul ne connaît, jusqu'à ce que Dieu pardonne et décide de sa réapparition. Celle-ci a toujours lieu dans un endroit périphérique peu fréquenté, où se déroule la reconnaissance par la famille ou les anciens compagnons. Ensuite, l'aventure de l'imposteur peut commencer.

Le profil de ceux qui tentent de se faire passer pour quelqu'un d'autre est presque toujours le même : ce sont des hommes (il y a peu de femmes imposteurs, parce qu'il y a peu de femmes de pouvoir qu'il vaudrait la peine de remplacer !) de milieu urbain, des paysans aisés ou des hommes d'armes. L'imposteur n'est jamais un marginal, même si son vrai nom nous est rarement accessible.

Il tente l'aventure pour des raisons diverses : l'imposture lui apportera, si elle réussit, des richesses, des honneurs, une position sociale qu'il ambitionne et qu'il n'a pas. Mais il est possible aussi qu'une personne ou un groupe le manœuvrent et cherchent à réaliser à travers lui leurs objectifs propres. Enfin, certains souffrent de troubles de la personnalité : dotés d'un besoin exacerbé de reconnaissance, ils ne savent plus qui ils

53 Gilles Lecuppie, *La Seconde Vie des rois*, Louvain, Brepols, 2006.

sont vraiment, lorsque le rôle a été joué pendant trop longtemps.

Pour réussir, une imposture a donc besoin d'une situation favorable, d'un groupe qui la soutient et d'un acteur ou d'une actrice doués. Il ne suffit pas d'une simple ressemblance physique, même si celle-ci est nécessaire. Il faut être l'autre, prendre son nom, ses vêtements, sa façon de parler et d'agir. Soit la formation est donnée, avant la première apparition, par des proches de celui ou de celle qu'il s'agit de copier, soit l'imposteur est doté d'un « coach », clerc ou laïc, qui lui fournit les réponses. Jouent aussi son charisme personnel et ses capacités oratoires, utiles pour se faire reconnaître de cercle en cercle. Les plus difficiles à abuser sont, en principe, les princes eux-mêmes et la famille du disparu.

Prenons quelques exemples dans les mêmes régions et milieux. Le 11 juillet 1302, l'armée de Philippe IV avait été écrasée à Courtrai et les éperons d'or des chevaliers français massacrés par les milices flamandes s'étaient retrouvés suspendus au mur de la grande église du lieu. Deux ans plus tard, le roi l'emportait à Mons. Sur la frontière flamande, des châteaux importants, tel Mortagne qui commandait les hautes vallées de l'Escaut et de la Scarpe, passèrent aux mains de veuves pour leurs enfants encore petits. Fin 1307, un groupe de pauvres pèlerins vêtus de robe de bure à capuchon apparut dans le pays. Leur piété fit grande impression. On les nomma les « Louez Dieu ». Le 13 février 1308, leur chef, qui se faisait passer pour Jean de Vierzon, sire de Mortagne, arriva à Tournai en compagnie de Louis d'Evreux, frère de Philippe IV. Louis, dont il était le cousin germain, savait sûrement qu'il s'agissait d'une manœuvre politique. Marie de Mortagne ouvrit les bras à son époux. Que savait-elle au juste ? Les sujets acclamèrent avec joie le retour de leur seigneur. Parallèlement, les autres retrouvèrent tous leur famille supposée. Cette imposture de groupe dura six ans. La forteresse de Mortagne eut le temps d'être vendue au roi en 1314, avant que des doutes ne surgissent.

En 1423, une pauvre pèlerine arriva à Gand qui prétendit être Marguerite de Guyenne, sœur du duc de Bourgogne et

veuve depuis décembre 1415 du dauphin Louis. Elle fut royalement traitée par la ville pendant plusieurs semaines. Le duc lui-même dut venir à Gand, en compagnie de sa vraie sœur, pour que les Gantois acceptent finalement de reconnaître leur erreur.

En 1428, une histoire encore plus étonnante est suffisamment comparable à celle de la fausse Jeanne d'Arc pour que le *Champion des dames* fasse le rapprochement.

Un clerc, dont nous ne savons rien, se fit passer pour un prédicateur carme de renom, Thomas Cornette. Il prêcha à Cambrai, Tournai, Arras, Amiens, Théroouanne et Saint-Valery-en-Caux avant de rembarquer pour la Bretagne. Il appelait à la réforme morale et s'en prenait aux élites laïques ou ecclésiastiques des villes qu'il traversait. Richement logé, honoré de tous, il se déplaçait de ville en ville, suivi d'une camarilla nombreuse. Les autorités s'inquiétèrent : ces prêches remettaient en question le pouvoir des ducs de Bourgogne. Il fut arrêté et dut reconnaître qu'il n'était ni carme ni prêtre. Il fut brûlé plus tard, sur l'ordre du pape Eugène IV, à Rome. Doubler un clerc a toujours été beaucoup plus risqué que de doubler un laïc.

Lorraine, elle aussi

Le traité d'Arras mécontenta nombre d'Armagnacs par les concessions importantes qu'il faisait aux Bourguignons. Dunois refusa de le jurer et le roi mit plusieurs mois avant de le ratifier officiellement en décembre 1435. Pourtant, dès le printemps suivant, l'armée royale entra dans Paris. C'est en mai que Claude se manifesta dans la région de Metz. Nous ne savons à peu près rien sur Claude des Armoises⁵⁴ avant cette date. Cette

⁵⁴ Pierre-Gilles Girault, « *Jeanne Claude des Armoises, l'usurpation* », Histoire du christianisme Magazine, op. cit., p. 56-60.

filles, probablement prénommée Claude, serait née vers 1410 en Lorraine. Et sa vie jusque-là n'a sûrement pas été un long fleuve tranquille.

En effet, le Bourgeois de Paris fait à l'année 1440 une petite biographie de la fausse Jeanne, dont il n'y a aucune raison de douter : « Elle avait fait aucune chose dont il convint qu'elle alla au Saint-Père, comme de main mise sur père ou mère, prêtre ou clerc violemment. Car, comme elle disait, elle avait frappé sa mère par mésaventure (par grande colère)... Et pour ce, alla à Rome vêtue comme un homme. Fut soudoyer (mercenaire) en la guerre du pape Eugène et fit homicide, en la guerre, par deux fois. »

Les mythographes, qui pourtant utilisent le Bourgeois à tire-larigot, évacuent tous ce passage qui, bien évidemment, ne fait guère de Claude des Armoises un parangon de vertu filiale. De quoi s'agit-il ? Claude a frappé sa mère biologique (s'il s'agissait de sa mère prétendue, elle aurait frappé Isabelle Romée) à la suite d'une dispute dont nous ignorons le motif. Une conduite trop libre de sa part ou la répartition d'un héritage à la mort du père ? Toujours est-il que la mère a porté plainte devant l'officialité. Claude n'a pas respecté le Quatrième Commandement : « Tu honoreras ton père et ta mère », et a provoqué le scandale. Seul le pape peut pardonner ce genre de conduite. Il faut donc à notre pénitente rejoindre Rome. Elle en profite pour gagner sa vie comme mercenaire, ce qui n'est pas exactement ce qui avait été prévu. Ce voyage pourrait avoir eu lieu entre 1431 (avènement du pape Eugène IV) et 1434, date à laquelle le pape quitte Rome.

Devenue mercenaire et vêtue en homme, notre Claude y prend goût et ne cherche pas à réintégrer sa famille. En 1435-1436, elle semble faire partie des écorcheurs, souvent appelés Armagnacs, qui, sans emploi après le traité d'Arras, ravagent l'est de la France. Plusieurs indices en ce sens, mais aucune certitude. Une superbe lettre de 1439 signale la présence de nombreuses femmes dans la troupe de l'écorcheur Jean de Blanchefort : « Les Armagnacs n'ont pas plus de 5 000 chevaux et, sur ce nombre, 3 000 bien montés, le reste n'est qu'un ramassis au milieu duquel il y a 300 femmes à cheval... La nuit

venue, ils se couchent à peu de distance les uns des autres. Ils mangent mal, se contentent souvent de noix et de pain mais nourrissent bien leurs chevaux⁵⁵. »

Certes, les femmes sont toujours nombreuses à l'époque autour des armées pour préparer la nourriture, soigner les blessés ou tout simplement comme filles à soldats. L'armée de secours pour Orléans comportait aussi des femmes, que Jeanne chassa pour certaines. Son épée se serait même cassée sur le dos d'une de ces filles de joie. Pour d'autres, la Pucelle se montra plus indulgente, renvoyant chez ses parents l'une d'elles prête à accoucher. Ici, les femmes, particulièrement nombreuses, sont des cavalières entraînées et semblent participer à une guerre d'escarmouches.

L'écorcheur Jean de Blanchefort arrive aux environs de Metz le 2 mai 1436, comme le confirme la chronique messine de Jacomin Husson, aux côtés des troupes de Poton de Xantrilles, l'ancien compagnon de Jeanne d'Arc. Ils sont fort mal accueillis par les Messins et se dispersent temporairement. Quinze d'entre eux sont faits prisonniers. Furent-ils ramenés à Metz ?

Blanchefort appartient à la petite noblesse du Berry. Vassale du duc de Bourbon, il a participé en 1420 au siège d'Orléans comme lieutenant du maréchal de Sainte-Sévère, l'un des personnages importants du *Mystère*. Il y a vu Jeanne. Il sait comment elle monte à cheval, comment elle parle. Peut-être est-il tout content de raconter ses exploits de jeunesse à ses hommes qui sont en partie des femmes. En 1431, pendant le procès de condamnation, il est capitaine de Breteuil en Normandie. Ses pérégrinations du nord au sud puis à l'ouest de la France entre 1437 et le début de 1440 ont été cartographiées par Philippe Contamine. Curieusement, Claude des Armoises se trouve souvent à proximité : ainsi en 1438 en Provence, fin 1439 dans le Maine. En 1440, il se range et le roi le nomme capitaine de Château-Gontier, aux gages de 1 000 livres par an. Il se fera tuer dix ans plus tard, lors de la reconquête de la Normandie, au

55 Philippe Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge*, Paris, La Haye, Mouton, 1972, p. 266 (carte des déplacements de Jean de Blanchefort)

siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il est possible que l'armée de Blanchefort ait servi de camp arrière à notre mystificatrice entre ses diverses apparitions. Mais c'est improuvable.

La « ressuscitée »

Le 20 mai 1436, soit cinq ans après la mort de Jeanne sur le bûcher, celle-ci serait réapparue près de Metz. Toute une série de chroniques messines en parlent. Car, pour une fois, les sources sont nombreuses. Dans cette ville libre d'Empire, partagée entre partisans de l'empereur, partisans de Charles VII et pro-Bourguignons, la municipalité faisait rédiger année après année une chronique officielle (de 1180 à 1473). Elle est aujourd'hui perdue, mais tous les chroniqueurs l'ont utilisée, chacun à sa façon.

La première chronique est celle de maître Pierre de Saint-Dizier, archiprêtre de Metz et curé de l'importante paroisse Saint-Eucaire, outre-Seille, où la famille d'Esch faisait enterrer les siens. La chronique conservée par plusieurs manuscrits et éditée au XVIII^e siècle par Dom Calmet couvre les années 1231-1445. Le chroniqueur a d'évidentes sympathies pour les Armagnacs et la « gentille fleur de lys ». L'alliance entre Bourgogne et Angleterre est « contre droit, raison et serment ». C'est grande pitié. À 1429, il a incorporé un récit dithyrambique sur les exploits militaires de Jeanne : « Elle conquiert nombre de villes et forteresses mais, à la dernière, fut prise... Arse fut en un feu et, disait-on, que c'était sans cause, par haine. » Jeanne est donc morte, mais elle réapparaît. C'est cette chronique qui dans sa première version donne le récit le plus détaillé de la « reconnaissance » de Jeanne.

Le lieu correspond aux périphéries habituelles : la Grange-aux-Ormes, au sud de Metz, est l'un des petits manoirs pourvus d'une garnison qui protègent la ville impériale. Et le pays messin est un entre-deux, une sorte de lieu neutre qui n'est ni en France ni en Bourgogne. L'endroit choisi n'est pas

franchement en ville, mais ce n'est pas la campagne non plus. Vaucouleurs et Domrémy sont à une distance déjà respectable. De toute façon, Jeanne d'Arc, la vraie, n'est jamais venue à Metz même si elle y est populaire.

Claude « y fut amenée » (nous aimerions bien savoir par qui), humblement vêtue en femme. Comme Jeanne est morte vêtue en femme, il faut refaire le passage inverse. Il fallut donc fournir à nouveau à l'arrivante l'habit d'homme et les armes nécessaires à son personnage : houzels (hauts-de-chausses et chausses) et chaperon. Pour faire la guerre, il faut aussi une épée et un cheval. Dans un premier temps, il n'y eut ni étendard ni armure. La nouvelle Pucelle fit alors une brillante démonstration de ses qualités équestres, laquelle est très comparable à celle que Jeanne effectua à Chinon.

Mais comment être sûr qu'il s'agit bien de celle qui a été brûlée à Rouen ? Curieusement, aucun examen de virginité n'est envisagé (j'ai quelques doutes sur le résultat !) et nul ne semble avoir demandé à la ressuscitée ce qu'elle avait bien pu faire pendant presque cinq ans ! Pour nos mythographes, qui citent à l'appui le Bourgeois de Paris, Jeanne aurait été condamnée en 1431 à quatre ans et demi au pain et à l'eau. L'ennui, c'est que le *journal* de celui-ci ne comporte aucun passage de ce genre !

Son identité fut établie uniquement par les témoignages ; celui de Nicole Louve qui l'avait vue à Reims lors du sacre et surtout celui de ses deux frères Pierre et Jean, à qui rendez-vous avait manifestement été donné à la Grange-aux-Ormes. « Ils croyaient qu'elle avait été brûlée. Quand ils la virent, ils la reconnurent et elle les reconnut aussi. »

Pourquoi l'ont-ils reconnue ? La chronique plaide manifestement leur bonne foi. Elle ressemblait à leur sœur (brune, pas très grande), elle était bonne cavalière. Son corps portait les mêmes enseignes (la fameuse marque ou des traces d'anciennes blessures ?). Elle parlait comme elle par paraboles ou à mots couverts. Ils la reconnurent parce qu'ils espéraient son retour. Ils furent abusés par amour ou par intérêt. Sans elle, l'or, les titres, les charges n'affluaient plus sur leur famille. Et, dans bien d'autres cas d'imposture, une femme peut reconnaître à tort son mari, une mère sa fille, ou un frère sa sœur.

Mais il est possible aussi qu'ils aient été complices. Le roi n'avait pas fait grand-chose pour leur sœur et les deux rançons qu'avait dû payer Pierre avaient vidé des caisses déjà très moyennement garnies. De l'avis de leur mère, Isabelle Romée, qui habitait toujours Domrémy, nous ne savons rien, même si les mythographes tentent de l'embarquer dans l'aventure.

Les organisateurs de cette résurrection sont probablement les Messins. Quatre d'entre eux apparaissent dans la chronique : Nicole Louve, Aubert Boulay, Nicole Grognât et Geoffroy d'Esch. Ils appartiennent tous aux paraiges, ces groupes aristocratiques qui, depuis le début du XIII^e siècle, ont accaparé le pouvoir dans la cité. Chacun correspond à un quartier de la ville et se réunit dans l'une de ses églises. Ainsi, le paraige d'outre-Seille se réunit-il à l'église Sainte-Séfolène.

Le plus connu d'entre eux est celui à qui s'adressa la fausse Pucelle, Nicole Louve. Il joue le rôle du roi à Chinon. « Et dit plusieurs choses au sire Nicole Louve (un secret ?), dont il entendit bien que c'était celle qui avait esté en France. » Louve appartient au paraige de Port-Sailly. Sa famille est notable, mais sans plus. Il va en faire la fortune. Échevin en 1412, il part ensuite en Terre sainte. À son retour, il assiste au sacre de Charles VII, qui l'adouble. Il est donc deux fois chevalier (de Jérusalem et du roi), ce qui n'est pas donné à tout le monde. Il fait partie des Treize qui dirigent la cité puis des Sept de la guerre. Diplomate aguerri, il obtient en janvier 1435 de l'empereur la confirmation des privilèges de la ville. En 1436, il est fabuleusement riche et fait construire à ses frais un nouveau pont et cinq croix à l'entrée des principales routes du pays messin. Il a acquis des seigneuries, dont Neufchâteau (où la famille de Jeanne s'était réfugiée en 1428), pour laquelle il prête hommage à contrecœur au nouveau duc de Lorraine, René d'Anjou. C'est peut-être la raison de son intérêt dans l'affaire. Aubert Boulay appartient à la même génération et représente le paraige Saint-Martin. Il meurt en 1438 alors qu'il est échevin. Nicole II Grognat et Geoffroy III d'Esch sont tous les deux beaucoup plus jeunes et s'illustrent dans les tournois pour leur paraige de la Porte-Moselle. Tous sont apparentés, de près ou de loin. Ainsi Perrette d'Esch a-t-elle épousé N. Grognât, qui lui

a fait construire, à sa mort, une superbe chapelle à l'église Saint-Eucaire. Notre curé chroniqueur les connaît donc tous bien.

À quoi ces membres des très grandes familles de la ville voulaient-ils utiliser leur Pucelle ressuscitée ? Nous n'en savons rien. Le doyen Schneider a supposé qu'ils envisageaient un rapprochement avec le roi. L'année suivante, en effet, certains d'entre eux suivirent Geoffroy d'Esch au service de Charles VII pour le siège de Montereau, d'où ils revinrent glorieusement en décembre, porteurs de l'ordre armagnac du Camail que leur avait conféré le Bâtard d'Orléans. Mais une telle politique ne pouvait pas faire l'unanimité en ville.

Les deux premiers jours avaient été réussis, sans plus. « Et voulurent dire plusieurs qu'elle avait été brûlée à Rouen en Normandie. » Il y avait donc des sceptiques ! Au soir du 21 mai, ses deux frères l'emmenèrent avec eux et elle ne revint dans la région de Metz que le 27 mai. Où passa-t-elle ces six journées qui furent peut-être consacrées à parfaire sa formation ? La chronique de Saint-Eucaire mentionne : « Ils l'emmenèrent à Vaucouleurs », ce qui suppose l'appui au moins implicite de Robert de Baudricourt, qui en est toujours le capitaine. Mais le mot est orthographié « Bocquillou » ou « Bacquillou », un lieu qui n'existe pas. Faut-il lire Vaucouleurs pour autant ? Les autres chroniques ignorent ce séjour à Vaucouleurs. Claude revint après la Pentecôte pour s'installer durant trois semaines à Marieulles, entre Metz et Pont-à-Mousson, chez un convaincu, Jean Quenat (ou Cugnot), qui était bon homme. De nouveau, quelques notables messins se précipitèrent pour lui offrir des bijoux et un cheval. Puis elle partit avec un de ses frères et son hôte (c'est ce que veut dire « lui troisième », et non « le troisième jour », comme le croient nos mythographes) à Notre-Dame de Liesse où elle arriva le 24 juin. C'était la Saint-Jean-Baptiste et, selon ses propres dires, elle allait retrouver ses pouvoirs ce jour-là ! Les a-t-elle retrouvés ?

En juillet, Claude s'établit à Arlon auprès de la duchesse de Luxembourg. Elisabeth de Gorlitz est une veuve sans enfants dont l'héritier se trouve être le duc de Bourgogne. La duchesse n'est qu'une parente éloignée de Jeanne de Luxembourg, marraine de Charles VII qui avait hébergé Jeanne d'Arc à

Beaurevoir. Il paraît difficile de penser que cet hébergement soit passé inaperçu du duc Philippe le Bon, qui bombarde ses partisans à la cour d'Arlon de fréquentes missives. La faction pro-bourguignonne à Arlon est dirigée par les Virnenbourg père et fils.

Le 6 août 1436, le registre des sauf-conduits accordés par la ville de Cologne note l'entrée d'une « Pucelle de France⁵⁶ ». Les Virnenbourg l'ont précédée de peu. Ici les chroniques messines sont d'un moindre secours, mais le *Formicarium* de Jean Nider, un traité contre l'hérésie écrit en 1437, comporte un long récit attribué à l'inquisiteur de Cologne, Henri de Kalteisen. L'année précédente, on lui avait signalé la conduite suspecte d'une femme habillée en homme et portant les armes. Elle menait une vie dissolue, fréquentant avec assurance les banquets et les bals en compagnie des hommes. Elle faisait de la magie, remettant ensemble les morceaux d'une nappe ou d'un verre brisé. Elle affirmait avec forfanterie que, « comme elle avait jadis fabriqué un roi, elle pourrait fabriquer un archevêque ». Elle soutenait alors le candidat probourguignon à l'archevêché de Trêves, vacant depuis 1430, Ulrich de Manderscheid, qui disputait cette dignité à Raban de Helmstadt, évêque de Spire et candidat du pape. Notre inconnue n'avait rien à y gagner, sauf la compagnie du jeune comte de Virnenbourg, qui l'aimait beaucoup et lui offrit une superbe cuirasse. L'inquisiteur excommunia la fille. Elle réussit à quitter Cologne discrètement grâce aux Virnenbourg, qui jugèrent plus prudent de restaurer sa réputation et sa crédibilité en la dotant au plus vite d'un mari.

Claude épousa donc à Arlon, en septembre ou octobre 1436, Robert des Armoises. Nos mythographes veulent qu'il s'agisse d'un mariage d'amour. Jeanne, la vraie, aurait eu depuis l'expédition du sacre un faible pour ce bon prud'homme. N'aimait-elle pas tous les bons prud'hommes qui menaient une vie chaste ? Cela fait quand même du monde ! Robert n'était guère un bon parti. C'était un veuf désargenté d'une

56 Alain Atten, « Jeanne Claude des Armoises : ein Abenteuer zwischen Maas und Rhein (1436) », *Kurtrierisches Jahrbuch*, 1979, t. 19, p. 151-180.

cinquantaine d'années. Cadet d'une famille chevaleresque barroise, il avait servi Charles d'Orléans entre 1412 et 1415. Azincourt mettant fin à ses perspectives de carrière, il se maria en 1419 avec Alix de Manonville, qui lui apporta en dot Manonville et Haraucourt tandis qu'il lui assignait pour douaire sa principale seigneurie, Tichémont. Ce mariage fit de lui le beau-frère de Robert de Baudricourt. Mais les déconvenues s'accumulèrent. Robert dut vendre. D'autres terres lui échappèrent par confiscation en 1423 et en 1435. Il n'avait plus que son nom à vendre.

En ménage et mère de famille !

Épouser Claude ne rétablit d'ailleurs que très imparfaitement sa situation. Le 7 novembre 1436, en effet, « Robert des Armoises chevalier seigneur de Tichémont et Jeanne du Lys la Pucelle de France sa femme » cédèrent leur quart d'Haraucourt à Colard du Failly pour quatre ans, moyennant un gros prêt de 350 francs-or « pour notre très grand profit et urgente nécessité ». Puis le couple vint s'établir à Metz dans la maison qu'y possédait Robert dans le haut de la ville, près de la porte de Moselle, en face de l'église Sainte-Ségoène. « Se tinrent là, jusqu'à tant qu'il leur plut. » Claude eut le temps de donner deux fils (qui semblent n'avoir guère vécu) à son époux. Le mariage fut interrompu soit par la mort de Robert (aucune trace de lui après le 7 novembre 1436), soit par le départ de Claude, peu faite pour la routine, conjugale ou non. Selon l'inquisiteur, en effet, elle fut très vite séduite par un clerc qui l'emmena avec lui.

Claude quitta Metz probablement durant l'été de 1438. Qu'en ont pensé les nombreux chroniqueurs messins⁵⁷ ? Le curé de Saint-Eucaire a cru qu'il s'agissait de Jeanne d'Arc, du moins

57 Je remercie vivement Mireille Chazan, professeur à l'université de Metz, qui m'a communiqué ces textes.

dans un premier temps. La seconde version de sa chronique ajoute avec scepticisme : « Vint une jeune fille laquelle se disait la Pucelle de France et jouant tellement son personnage que plusieurs en furent abusés et par especial [surtout] tous les plus grands. » La chronique des maîtres échevins, conservée à la Bibliothèque municipale de Metz (BM Metz 855), écrite vers 1475, fait précéder un résumé assez complet de la chronique de Saint-Eucaire d'une phrase de présentation : « Et disait-on que c'était la Pucelle qui avait remis le roi Charles de Valois en son autorité et l'avait fait sacrer à Reims pour roi de France », mais termine en revanche par une conclusion très dubitative : « Mais on disait qu'elle avait été brûlée et prise devant Compiègne, et mise en la main des Anglais qui la firent brûler. »

Deux autres chroniques contemporaines émanent du milieu marchand, qui n'a participé en rien à l'opération Claude. Celle-ci a impliqué uniquement trois des cinq paraiges aristocratiques de la cité. La première est rédigée par l'orfèvre Jacomin Husson (1450-1518), qui est surtout un compilateur. Après un récit quasi identique, il conclut : « Toutefois, on disait qu'elle avait été prise devant Compiègne et mise en la main des Anglais, qui la firent brûler sur le pont de Rouen. Mais ce fut une fiction. »

Enfin, le chef-d'œuvre des chroniques messines est l'œuvre énorme du marchand Philippe de Vigneulles (1471-1528), dont nous pouvons tous consulter l'édition. Aussi je ne comprends absolument pas pourquoi nos mythographes veulent qu'il ait été marchand de chaussures⁵⁸, ni pourquoi ils lui attribuent un texte qu'il n'a pas écrit. Son journal décrit ses activités de marchand de drap et de chausses (qui ne sont pas des chaussures, comme chacun sait !), son enrichissement rapide, ses achats de rentes, de vignes, de maisons. Et il écrit beaucoup, mais le texte qui lui est attribué ici est le texte antérieur de Jacomin Husson ! Consulter l'édition Michelant (p. 64) aurait évité de plus une transcription très inexacte, ligne 4 : « elle vint sauté » se lit en fait « il y ait faulte », ce qui n'a rien à voir.

Voici donc ce que Philippe a réellement dit : « En cette même année, advint une nouvelleté, d'une qui se voulut

⁵⁸ Marcel Gay, Roger Senzig, *op. cit.*, annexes p. 11.

contrefaire pour une autre : car en ce temps, le 22 mai, une fille appelée Claude étant en habit de femme fut manifestée pour Jeanne la Pucelle. Fut trouvée en un lieu assez près de Metz, nommé La Grange-aux-Ormes. Et y furent les deux frères de Jeanne qui certifiaient pour vrai. Parquoi messire Nicole Louve lui donna un bon cheval et une paire de houzeaux, et le seigneur Aubert Boulay un chaperon, et le seigneur Nicole Grognat, une épée. Et depuis, on connut la vérité. Fut cette fille mariée au seigneur Robert des Armoises et à la fin vinrent demeurer et se tenir à Metz. » Une opinion bien arrêtée ! Aucun chroniqueur de Metz ne croit donc plus après 1460 que Claude soit Jeanne ressuscitée. La proclamation de la nullité en 1456 a eu pour effet de confirmer la mort de Jeanne auprès du public et de faire disparaître, mais pour un temps seulement, les « folles créances ».

Là-dessus, Claude disparaît. Qu'a-t-elle fait entre l'été 1438 à Metz et l'été 1439, où elle réapparaît dans les environs du Mans ? Est-elle allée à cette date à Rome pour obtenir le pardon pontifical (plutôt qu'en 1431-1434, hypothèse que j'ai adoptée plus haut) ? Les troupes de l'écorcheur Blanchefort sont en Provence, cet hiver-là. Est-elle même allée à Rome ? À Avignon, le cardinal-légat peut absoudre ce genre de cas. C'est alors que nos deux Arlésiens parient entre eux. Le savetier Pons Verrier croit Jeanne encore en vie, tandis que le noble Jean Romey pense que non. L'échéance du pari est l'été 1438. D'ici là, on saura si Jeanne est ou non ressuscitée ! La présence de Claude dans la région suscite donc des rumeurs. Mais rien ne permet d'être plus précis.

Gilles et Claude

En revanche, une lettre de rémission⁵⁹ royale datée de juin 1441, accordant un pardon à l'écuyer gascon Jean de Siquenville pour les exactions commises au service de Gilles de Rais, confirme que deux ans plus tôt (soit en juin 1439) celui-ci voulait aller assiéger Le Mans et lui avait confié jusqu'à la fin du siège le commandement des gens d'armes qu'avait alors « une appelée Jeanne qui se disait Pucelle ». A-t-elle été révoquée ou a-t-elle quitté son commandement d'elle-même ? Elle savait qui avait été Gilles de Rais, l'héritier d'une des plus riches et nobles familles de la France de l'Ouest, un guerrier courageux qui avait participé au siège d'Orléans et à la campagne du sacre. À Reims, il avait eu l'honneur d'escorter la sainte ampoule. Le roi l'avait fait maréchal de France et lui avait permis d'orner ses armes d'un orle d'or semé de fleurs de lys. Depuis, il cultivait le souvenir de Jeanne comme de ses exploits passés. Il avait commandé l'énorme *Mystère du siège* (dans sa première version), spectacle qui avait été présenté à Orléans en 1435.

Savait-elle qui il était devenu ? Gilles cherchait à fabriquer de l'or pour combler ses besoins financiers. Crédule, il payait bien qui lui faisait croire que l'or allait magiquement apparaître. Prelati, que Gilles était allé chercher en Italie, invoquait le diable mais l'or se dérobaît ! Claude était magicienne, même si ses capacités n'allaient pas jusqu'à l'utopique fabrication de l'or et tenaient plutôt de la prestidigitation classique. À Tiffauges ou à Machecoul, pays de Gilles, les écus traînaient sur les tables. Ses châteaux étaient pleins de noirs secrets. On disait dans le pays qu'il y avait au moins cinq ans que les petits garçons disparaissaient. Le 14 septembre 1440, Gilles fut arrêté pour pédophilie et meurtre. Il fut pendu et brûlé à Nantes le 16 octobre. Ses serviteurs interrogés parlèrent d'une certaine dame de Jarville (tout près de Nancy), qui, sans participer aux meurtres, aurait vu les petits cadavres et n'aurait rien dit. Mais,

59 Une lettre de pardon, mettant fin aux procédures judiciaires contre l'intéressé.

lors du procès de Gilles, elle s'était évaporée. Est-ce, comme le pense l'historien Pierre-Gilles Girault, une autre des identités multiples de Claude ? Si elle l'avait dénoncé, il aurait pu dire qu'il doutait de son identité réelle. Et qui aurait-on cru, le grand seigneur ou l'aventurière ?

De toute façon, Claude n'était pas très intéressée par Cologne, Metz ou Le Mans. Dès sa réapparition, elle cherche prioritairement à entrer en contact avec le roi et avec la ville d'Orléans. Elle envoie messagers et lettres qui arrivent fin juillet, début août dans la ville ligérienne. Son frère Jean du Lys, accompagné de quatre cavaliers, y passe aussi fin août après être allé porter un message à la Cour. Il en profite pour remplir modestement sa bourse pour pouvoir regagner Arlon. C'est un habitué des lieux, puisque les comptes de la ville d'Orléans permettent de savoir qu'il y est déjà venu et a été bien reçu en janvier 1436 (et non 1435, les mythographes ont toujours des problèmes avec le passage ancien style-nouveau style). D'autres lettres ont été envoyées à Guillaume Bellier, bailli de Troyes. Désireux de vérifier quand même une nouvelle aussi extraordinaire, les Orléanais envoient à Arlon leur poursuivant d'armes Cœur de lis, qui part le dernier jour de juillet et revient le 2 septembre (soit trente-trois jours). Il est donc arrivé à Arlon mi-août et nous savons que Claude était alors à Cologne. Il n'a pu que récolter des témoignages et des lettres. Ou bien il est resté jusqu'au retour de Jeanne de Cologne, dont nous ne connaissons pas la date précise, puisque ce départ en cachette n'a pas été signalé aux autorités urbaines et n'est donc pas enregistré. De toute façon, les édiles Orléanais sont convaincus, Cœur de lis se voit offrir « pain, poires, cerneaux de noix » et du vin, « car il avait grand soif ». Orléans devient un centre de diffusion actif de l'heureuse nouvelle.

Puis plus rien pour 1437 et 1438, mais les archives de Tours prennent le relais : le 27 septembre 1438, des lettres sont échangées entre le bailli de Touraine et le roi « à propos du fait de dame Jeanne des Armoises », et une autre lettre de celle-ci est remise au roi.

En revanche, les comptes d'Orléans sont à nouveau très prolixes et enregistrent la réception fastueuse que fait la ville à

Claude-Jeanne entre le 28 juillet 1439 et le 1^{er} août de cette même année, où elle quitte brutalement la table, « avant que le vin fut venu », ce qui est d'une extrême impolitesse. Qu'a-t-elle gagné à cette visite quasi officielle ? Tous les Orléanais d'un certain rang sont désormais persuadés qu'elle est bien Jeanne d'Arc. Elle a abusé nombre de ceux qui avaient croisé Jeanne en 1429. La ville reconnaissante lui fait un don de 210 livres le 1^{er} août « pour le bien qu'elle a fait à la ville durant le siège ». Le soir même a lieu le fameux banquet où elle s'évapore. A-t-elle eu peur de rencontrer le roi ? Celui-ci n'était annoncé que pour la fin du mois. Charles se déplace avec tout un entourage et des bagages : une arrivée inopinée est extrêmement improbable. Mais un imposteur vit sur le fil du rasoir : il suffit d'une question sans réponse... Toujours est-il que les Orléanais sont toujours aussi bien disposés envers Claude-Jeanne en septembre et octobre 1439. Jusqu'à quand ?

Là, les historiens divergent. Olivier Bouzy opte pour une dernière visite de Claude-Jeanne à Orléans le 4 septembre 1439, tandis que Pierre-Gilles Girault soutient qu'il s'agit du 4 septembre 1440, juste avant son admonestation à Paris. Pour les mythographes, il s'agit de 1440, car c'est le seul moyen pour que Claude et Isabelle Romée, qui arrive à Orléans en 1440, s'y croisent. Fille dévouée, Claude serait allée voir sa mère qui venait d'être malade ! Toujours est-il que ces mois qui vont de septembre 1439 à septembre 1440 signent une nouvelle disparition de notre héroïne. A-t-elle combattu en Poitou ? Peut-être, mais il n'y a pas lieu de lui attribuer un siège imaginaire de La Rochelle qui n'est mentionné que par des chroniques castillanes fort tardives.

En revanche, c'est probablement durant l'été de 1440 qu'il faut situer l'entrevue de Claude et du roi. Elle nous est connue par un texte unique et tardif, les *Hardiesses des rois et empereurs* de Pierre Sala, écrit vers 1516. Pierre raconte cet épisode d'après les confidences de Guillaume Gouffier, valet de chambre et favori de Charles VII. Le roi est curieux de rencontrer « une Pucelle affectée qui ressemblait beaucoup à la première. Et voulait-on donner à entendre que c'était la première qui était ressuscitée » (carrément ; nos mythographes

n'osent pas aller jusque-là !). Charles la fait amener devant lui. Les courtisans qui soutiennent l'imposture la préviennent que Charles VII, blessé à la jambe, porte une bottine de cuir fauve. La scène de la reconnaissance, très parallèle à celle de Chinon, se déroule donc au mieux. Charles l'accueille avec bienveillance et déclare : « Pucelle ma mie, soyez la très bien revenue, au nom du secret qui est entre vous et nous. » Miraculeusement, à ce seul mot, elle se jette à genoux et confesse toute la trahison. Ses complices « furent justiciés très âprement » (sévèrement punis). Le texte pose quand même quelques problèmes aux mythographes, puisque Claude y admet clairement son imposture. Il faut donc que la trahison renvoie à autre chose dans l'histoire de Jeanne d'Arc, la vraie, un fait qui ressemblerait à une forfaiture. En mars 1429, Jeanne aurait quitté Sully-sur-Loire pour attaquer Paris toute seule⁶⁰ et se porter au secours d'une conjuration parisienne organisée par le carme Pierre d'Allée (qui obtint, paraît-il, une lettre de rémission en avril 1429). Mais cette histoire est d'une totale invraisemblance, puisque Jeanne était alors interrogée par la commission de Poitiers. Et, en mars 1430 (soyons bons), nous n'avons trace de rien de ce genre.

Le terrain devient plus sûr, heureusement, en septembre 1440 grâce au superbe texte du Bourgeois de Paris. Le Parlement (prévenu par le roi peut-être) se fait amener cette Pucelle. « Elle fut montrée au peuple au Palais sur la pierre de marbre, en la grande cour. Et là, elle fut prêchée et furent traités sa vie et tout son état. Dit qu'elle n'était pas Pucelle, qu'elle avait été mariée à un chevalier dont elle avait eu deux fils... », bref, elle avoue ses fautes passées pour lesquelles elle est allée demander pardon à Rome. Satisfait de cet aveu public de l'imposture, le tribunal la laisse partir. « Elle retourna encore à la guerre, fut en garnison et puis s'en alla. »

L'épisode parisien marque un tournant dans l'histoire de la dame des Armoises. Elle disparaît pour dix ans et n'aura plus jamais par la suite de groupes nombreux pour l'accompagner. En Lorraine, ses « frères » (dont l'un, Jean, a activement

60 Marcel Gay, Roger Senzig, *op. cit.*, p. 256.

participé à la supercherie) sont enfin récompensés par le roi et le duc d'Orléans. Jean devient prévôt de Vaucouleurs, Pierre se voit accorder la seigneurie de l'Isle-aux-Boeufs en 1443 par Charles d'Orléans, enfin revenu de sa captivité en Angleterre. Baudricourt est nommé bailli de Chaumont-en-Bassigny en octobre 1437. À Orléans, où Jeanne d'Arc reste très populaire, les élites détrompées recommencent, après deux années d'interruption (1437-1438), à célébrer la fête du souvenir de feu la Pucelle, la vraie.

Une multitude de Jeanne !

Pourtant, une femme réapparaît, dix ans plus tard, cette fois à Sermaize-les-Bains, près de Domrémy, où habitent des cousins de Jeanne d'Arc. Une « *Enquête sur la descendance de Jean de Vouthon, frère de la mère de la Pucelle* » a en effet été effectuée en 1476 dans ce village, à la demande de Collot de Perthes, petit-fils de Jean, qui devait prouver sa noblesse, donc sa parenté avec Jeanne. Treize témoins furent interrogés ; l'un rapporta des souvenirs de la vraie Jeanne que son père lui avait racontés et deux évoquèrent la Pucelle de Sermaize. Entre 1449 (« il y a vingt-sept ans », dit Jean de Montigneue) et 1451 (« il y a vingt-quatre ans », dit le curé Simon Fauchait), ils ont vu surgir « une nommée Jehanne soi-disant être la Pucelle, native comme elle disait de la ville de Domrémy en Barrois », qui but, mangea et fit bonne chère « es maisons des-dits Vouthon ». Elle était en habit d'homme et joua à la paume fort hardiment avec le curé, qui en fut très joyeux. Était-ce Claude ou une autre fille ? Seule preuve de son identité, elle était accompagnée d'un savetier d'Orléans, Colleson Coûtant, qui connaissait probablement Pierre d'Arc et Isabelle Romée et put en parler. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la Pucelle de Sermaize, dont le nom de famille rappelait Claude (Sermaize ou Armoises, c'est la même chose), n'a pas convaincu. « Ne sait si ladite Jehanne était celle qui accompagna le feu roi Charles à Reims »,

concluent nos deux témoins avec prudence. À part un bon repas, la tentative a échoué.

La dernière apparition de Claude (ou d'une autre se prenant pour elle) date de février 1457. Le roi René accorde son pardon à « Jeanne de Sermaise », épouse de Jean Douillet, habitant Saumur, qui s'est fait appeler à tort Jeanne la Pucelle. Le roi de Sicile lui interdit de revendiquer désormais cette identité et de porter un costume d'homme. S'agit-il de Sermaize près de Vitry-le-François ou de Sermoise près de Jarzé en Maine-et-Loire ? Cinq communes en France portent ce nom !

Terminons, comme Pierre-Gilles Girault, par l'avis de Thomas Basin. Chargé en 1455 de rédiger l'un des mémoires qui servirent à préparer le procès en nullité, l'évêque de Lisieux oppose la constance de la vraie Jeanne d'Arc à l'inconstance de celle qui voulut l'imiter, Claude des Armoises : « C'est pourquoi on a vu la fiction de cette pauvre femme qui s'imaginait être Jeanne la Pucelle et que celle-ci n'avait pas été brûlée à Rouen mais quelque autre femme substituée à sa place. Et, parce que c'était une fiction et une invention humaines, elle ne dura pas mais fut aussitôt découverte. » Claude était donc probablement une mythomane, utilisée tant qu'on le put, rejetée par la suite, mais espérant toujours.

En revanche, c'est à coup sûr une autre femme que la Pucelle du Mans qui entre dans l'histoire en décembre 1460 par une lettre très favorable que l'évêque Martin Berruyer, qui vient de participer au procès en nullité, adresse à la reine Marie d'Anjou. Vient d'apparaître dans sa cité une jeune fille humble et pauvre à qui Dieu parle. Jeanne Marie La Féronne est épileptique. Entre ses crises, elle appelle à la confession et à la prière. « Les gens de cette ville avouent des péchés de plus de vingt ou trente ans. » Les confesseurs n'y suffisent plus. Mais les révélations de l'inspirée touchent aussi à la politique : maintenant que la guerre est finie, il faut que le roi diminue les impôts, pour reconnaître les grâces que Dieu lui a faites. Au printemps de 1461, elle est examinée par l'archevêque de Tours et le Conseil royal. Mais l'examen lui est défavorable : elle n'est pas pucelle et les clercs de l'évêque du Mans lui ont soufflé ses réponses. Elle est mise au pilori, publiquement admonestée et condamnée à

sept ans au pain et à l'eau. Elle les fera. Les chroniqueurs bourguignons sont tout contents de raconter cette histoire. Au sortir de prison, elle serait devenue, dit-on, tenancière de bordel. N'est pas Jeanne d'Arc qui veut !

À corps perdu : des reliques à l'ADN

Les mythographes sont très sensibles à l'existence ou non de portraits ou de reliques de Jeanne. Les historiens en revanche savent qu'il n'y en a pas.

Ayant fait brûler Jeanne publiquement, pour qu'on fût bien sûr qu'elle était morte, les Anglais n'avaient pas l'intention qu'il restât quoi que ce soit de ce corps, qu'ils voulaient faire complètement disparaître : ni cendres, ni os, ni entrailles, ni bois du bûcher qui put en être imprégné : « On réunit ensemble toutes les cendres provenant tant de son corps et de ses os que du bois qui l'avait brûlée et le tout fut projeté dans la Seine du haut du pont. »

Bien des Rouennais présents sur ce pont Mathilde, qui réunit la vieille ville au faubourg, en furent témoins. Il était quinze heures, le 30 mai 1431. Deux craintes jouèrent alors, qui sont complémentaires : que ces cendres soient utilisées pour des actes de sorcellerie (qui sait si elles ne feraient pas fuir les Anglais, elles aussi ?), ou, à l'inverse, que ces cendres soient utilisées comme reliques et pérennisent le souvenir de Jeanne et des défaites anglaises.

Pourtant, quand le procès en nullité commence en 1452, trois ou quatre témoins font savoir que ce corps ne fut pas plus docile dans la mort qu'il ne l'avait été durant sa vie. Ainsi le notaire Manchon apprit de la bouche du bourreau que, « quand son corps eut été brûlé par le feu, le cœur demeurait intact et plein de sang... les cendres et tout ce qui restait d'elle furent jetés par lui dans la Seine ». Le cœur aussi, en principe, mais

pourquoi ouvrir cette faille ? Le pauvre en était stupéfait, comme d'un évident « miracle », complète Isembard de la Pierre, qui accompagna Jeanne au bûcher. Le cœur pur des saints échappe au poison (la carpe envoyée par Cauchon qui rendit Jeanne malade en aurait été le vecteur), et le cœur donné à Dieu acquiert une sorte d'incorruptibilité. L'amour divin qui l'enflamme lui permet d'échapper aux flammes de ce monde. Dans de nombreuses vies de saints, le martyr meurt, mais son cœur survit parce qu'il est marqué du nom du Christ : le nom de Jésus serait apparu en effet en lettres d'or au-dessus du bûcher ! Les juges de 1456 ne cherchaient pas à fabriquer une sainte, ils ne poursuivirent pas. Mais la légende s'implanta à Rouen. Au XVIII^e siècle, on disait que le cœur de Jeanne était toujours là, dans l'un des couvents mendiants de la ville : chez les carmes ou, plutôt, chez les dominicains où le bourreau s'était confessé.

Un corps si différent

Le corps de Jeanne était resté un corps vierge. Cette virginité avait été vérifiée à Poitiers comme à Rouen. C'est à treize ans qu'elle avait fait vœu de garder sa virginité, tant qu'il plairait à Dieu. Pas forcément pour toujours, mais tant que sa mission (bouter les Anglais hors de France) ne serait pas terminée. Ce vœu l'avait conduite à refuser le jeune homme présenté par ses parents, et l'officialité de Toul lui avait donné raison. Sa virginité était à la fois une réalité corporelle et spirituelle. Son corps était clos, fermé à l'homme comme au péché. Cette fermeture s'accompagnait d'une limitation des échanges, toujours dangereux, entre ce corps et l'extérieur. Jeanne n'avait pas de règles, soit qu'elle n'en ait jamais eu, soit que la vie sportive des camps les ait arrêtées. Les franciscains pensaient que la Vierge Marie n'en avait jamais eu non plus. Ce sang qui s'écoulait sans qu'on pût le maîtriser était le signe de l'impureté et de l'infériorité féminines. De nombreuses autres mystiques du temps manifestaient elles aussi de cette manière la

spiritualisation de leur corps. Même raréfaction ou quasi-disparition des autres fluides : ni sueur ni urine : « Jamais elle ne descend de cheval pour les nécessités de la nature. » En revanche, elle pleure facilement quand ses saintes (les voix) la quittent ou pour obtenir, agenouillée aux pieds de Charles VII à Saint-Benoît-sur-Loire, le départ pour Reims. Le don des larmes est, croit-on, un signe sensible de la grâce de Dieu, une preuve en quelque sorte de la pureté du corps et du cœur de Jeanne.

Comme bien d'autres saintes femmes de son temps, Jeanne est anorexique. Tous ses contemporains ont été frappés du contraste entre son hyperactivité et le fait qu'elle ne mangeait et ne buvait presque rien : « Depuis le matin jusqu'au soir, elle avait chevauché toute armée sans descendre, sans boire et manger. » Pour elle, la nourriture se conjugue au futur. Elle jeûne en Carême et ajoute volontiers des privations supplémentaires : « Si je suis libérée, je ne boirai plus jamais de vin. » Les seules nourritures qu'elle consomme sont fortement symboliques : de l'eau, du vin, du poisson ou le quignon de pain qu'elle trempe le soir de l'assaut à Orléans. La seule allusion que nous ayons à une consommation de viande est un refus. Le veau a été volé et qui mange une nourriture qui n'a pas été payée au paysan souille sa conscience. La seule chair que Jeanne consomme à l'envi est celle du Christ sous forme d'hosties. Sa faim d'hosties dépasse nettement les prescriptions de l'Église. Certes, elle communie chaque année à Pâques, comme tout fidèle depuis 1215, mais aussi lors de toutes les grandes fêtes et peut-être même chaque semaine ou deux fois par semaine selon le duc d'Alençon. Qu'il s'agisse d'une nécessité religieuse intime ou d'afficher la piété de l'armée royale, Jeanne communie beaucoup plus que tous les laïcs de son temps. La communion quotidienne est encore réservée aux prêtres et aux moines bénédictins.

Cette virginité qu'il faut conserver, au milieu de la vie des camps, lui a servi à prouver sa vocation de prophétesse. Mais elle est aussi liée au don de force. C'est parce qu'elle est vierge que Jeanne est indifférente à la fatigue, robuste, jamais malade (encore qu'elle puisse être blessée). C'est la virginité de la

Pucelle qui donne la victoire. Elle a en elle une espèce de baraka qui se transmet à ceux qui l'entourent. Autour d'elle, nul ne risque d'être blessé ou tué. Et, quand elle rentre au logis, les femmes se précipitent pour lui faire toucher médailles et colliers qu'elles rapportent chez elles pour protéger leur foyer ou guérir leurs enfants. Jeanne n'y croit pas, d'ailleurs. Tant que Jeanne est vivante, c'est de son corps que nous entendons parler et non de son âme. Celle-ci n'apparaît dans les récits que sur le bûcher de Rouen : quand ce corps disparaît, l'âme voit s'ouvrir devant elle le Paradis.

Une fille sans portrait...

Le corps de Jeanne a fasciné ses contemporains et il fut très visible. Nous en avons de très nombreuses descriptions, qui confirment le peu que nous savons par ailleurs (elle était brune, portait les cheveux coupés en rond comme les hommes de guerre de son temps, elle mesurait 1,60 m selon le devis du tailleur). Ainsi dans la *Chronique de la Pucelle* : « Elle était âgée de dix-sept à dix-huit ans, bien compassée et forte », c'est-à-dire solidement charpentée. Séduisante ? Peut-être : « Bien qu'elle fût jeune fille belle et bien formée et que par plusieurs fois, en l'aidant à s'armer, il lui ait vu les tétins et quelquefois les jambes nues... », Jean d'Aulon n'eut jamais pour elle de désir charnel. Même absence de réaction pour Jean d'Alençon : « Dans les camps, il dormit avec elle à la paillade et quand elle s'habillait, il vit quelquefois ses seins qui étaient beaux, mais jamais il n'eut pour elle de concupiscence. » Quant au médecin Guillaume de La Chambre, il donne un avis de professionnel : « Il la vit quasi nue quand elle était malade. Il la palpa dans les reins où elle était très étroite, selon ce qu'il put voir. » D'autres notent qu'elle avait le cou très court marqué d'une tache rouge et parlait d'une voix douce. Et c'est absolument tout ce que nous savons, si nous nous limitons aux descriptions de ceux qui l'ont vue. Seuls les miniaturistes ou les polygraphes italiens des années 1500 la

croient blonde, grande et mince comme la Jeanne de Luc Besson ou toutes les héroïnes des romans de chevalerie.

Trois images (dont il n'est pas sûr qu'elles soient des portraits) ont existé de son vivant. Quand, le 3 mars 1431, un des juges lui demande si elle a fait faire un portrait d'elle (ce qui serait présomption, seuls les rois et les grands ont accès au portrait), Jeanne lui répond « avoir vu, à Arras, une peinture de la main d'un Ecossais : y avait la semblance d'elle tout armée et présentait une lettre à son roi et était agenouillée d'un genou. Dit que oncques ne vit ou fit faire autre image ou peinture à sa semblance ». Si l'Ecossais est James Poulvoir, qui a peint l'étendard de Jeanne, il est possible qu'il s'agisse d'un portrait.

Une autre image (de Jeanne combattant les Anglais cette fois) circule à Ratisbonne, en 1429, où des forains la montrent à la suite de l'empereur moyennant 24 pfennigs. Ils gagnent leur vie en la promenant par villes et campagnes.

Une troisième image fut griffonnée le 10 mai 1429 par le greffier du Parlement de Paris dans la marge de son registre : une silhouette féminine de profil en robe et cheveux longs, mais portant bien l'épée et l'étendard au nom de Jésus. C'est la Pucelle telle qu'il se l' imagine, d'après les rares renseignements alors parvenus dans la capitale.

Puis le modèle meurt. Toutes les images postérieures ne sont donc pas des portraits, même si des traditions sur le physique de Jeanne ont pu être conservées en Lorraine ou à Orléans qui la disaient petite, brune, visage rond, sportive. À Orléans, en effet, les dames et demoiselles de la ville, dont rares étaient celles qui avaient encore connu Jeanne, financèrent en 1501 le monument élevé sur le pont où la Pucelle avait combattu. Soixante-dix ans déjà s'étaient écoulés. Le duc d'Orléans à gauche et Jeanne à droite, les cheveux longs, en armure, s'agenouillaient tous deux devant une Vierge de pitié. Le monument fut détruit par les protestants en 1562. La tête fut semble-t-il sauvegardée et réutilisée pour le second monument, lequel ne résista pas à la Révolution. La statue de la Pucelle à genoux, cheveux longs, posée au-dessus de la porte de la maison natale à Domrémy, à la fin du XVI^e siècle, s'inspire de ce type.

Pourtant, les miniaturistes furent nombreux au XV^e siècle à représenter Jeanne, qu'ils illustrent les *Chroniques du roi Charles VII*, celles de Monstrelet, les *Vigiles* de Martial d'Auvergne, en une superbe bande dessinée destinée à l'éducation de Charles VIII, le *Champion des dames* de Martin Lefranc ou le *Livre des femmes illustres* d'Antoine Dufour peint pour la reine Anne de Bretagne (couverture). Mais il ne s'agit évidemment pas de portraits. D'où l'importance de l'hypothétique portrait qui figure sur la cheminée du château de Jaulny et fascine tous les mythographes, depuis que les livres de Gérard Pesme en ont fait la promotion dans les années 1960. Deux profils, l'un d'homme, l'autre de femme brune et casquée, se font face et se détachent sur des mascarons : au-dessus et en dessous des grotesques. Ces portraits auraient été redécouverts en 1871 sous une couche de plâtre, mais ils représenteraient Claude et Robert des Armoises, qui auraient été propriétaires de Jaulny.

C'est une théorie aventureuse, tant du point de vue historique que du point de vue artistique. Le château appartient en effet aux seigneurs de Jaulny du XII^e au XVI^e siècle, jusqu'à la conversion au protestantisme de Ferry III en 1565. Ses biens sont confisqués et il s'exile à Bâle où il meurt. Les des Armoises sont de lointains parents des Jaulny à la suite d'un mariage, au milieu du XV^e siècle, où la dot d'Agnès de Jaulny leur avait apporté quelques terres. Mais le château appartient toujours à la lignée masculine des Jaulny. Ce n'est qu'en 1597 que Nicolas des Armoises s'y installe et prête hommage. Claude des Armoises n'a probablement jamais mis les pieds à Jaulny. Par ailleurs, côté histoire de l'art, l'usage de mascarons ou de grotesques n'apparaît guère que dans les années 1500. Ces profils assez médiocres picturalement ont été fortement retouchés, concèdent les mythographes. Il y a toute chance qu'ils aient été peints en 1871, comme le pense l'historien Pierre-Gilles Girault⁶¹. Aucune inscription n'identifie d'ailleurs ces prétendus portraits. Enfin, il faudrait que Claude soit Jeanne, ce qui n'est pas gagné !

61 Pierre-Gilles Girault, art. cit., p. 59.

Une excitation du même genre naquit, entre 1991 et 1998, quand furent découvertes, à l'occasion de travaux de restauration dans la chapelle de Bermont au-dessus de Domrémy où Jeanne allait prier, deux silhouettes féminines à genoux aux pieds de saint Thibaut, incontestablement peintes au XV^e siècle. Et si l'une d'entre elles, une jeune fille en robe sombre, blonde aux yeux bleus, était Jeanne d'Arc ? Ce n'était qu'une humble donatrice, comme on s'en aperçut assez vite.

... sans tombeau

Jeanne a parlé à trois reprises de sa tombe. À Crépy-en-Valois, elle dit espérer être un jour ensevelie en cette terre si fidèle au roi. Mais c'est à Dieu de décider où et quand elle mourra. À un autre moment, elle parle des prières que le roi doit ordonner pour tous ceux qui sont morts à la guerre à son service. Enfin, à Rouen, elle prie les juges d'inhumer son corps ou ce qui en restera dans la terre bénie d'un cimetière. Si elle était restée simple paysanne, elle aurait dormi aux côtés de ses parents, dans le cimetière de Domrémy autour de l'église, à proximité de sa maison. Elle serait morte entourée des siens. Rien de tout cela n'était plus possible désormais, mais elle espérait que ses cendres reposent dans un cimetière de Rouen. Un condamné au bûcher n'était pas automatiquement privé de tombeau. Quand Gilles de Rais mourut en octobre 1440, pendu et brûlé sur la grand-place de Nantes, les femmes de son lignage enterrèrent ses restes dans le monastère des Carmes, comme il l'avait souhaité. Ses deux serviteurs furent également pendus et brûlés vifs, à tel point qu'ils furent réduits en poudre. Leurs cendres furent jetées au vent. Tel fut le sort de Jeanne.

Les mythographes cherchent donc désespérément soit un coffret contenant des cendres, s'ils sont bâtardisants, soit, s'ils sont survivalistes, la tombe de Claude des Armoises. Un coffret aux armes de Jeanne aurait été trouvé à Fierbois, écrit Caze au début du XIX^e siècle. Seraient-ce les fameuses cendres ? Plus

récemment, les mythographes ont fantasmé sur les mystères de la petite église de Pulligny-sur-Madon, à une vingtaine de kilomètres au sud de Nancy, qui fut reconstruite au milieu du XV^e siècle par Perrin de Pulligny et son frère, seigneurs du lieu. Il s'y fit enterrer dans la haute chapelle qui donne sur le chœur, comme tous ses descendants après lui. Sur l'autre côté de la chapelle, une tombe représentant une femme avec ses bagues aux côtés d'un chevalier en armure avec une inscription laconique : « Priez pour l'âme d'icelle. » Sur la paroi verticale jouxtant ce tombeau, une plaque funéraire du XVII^e siècle, probablement financée par les Sermoise et posée vers 1690, disait : « Cy git haute et honorée dame Jehanne du lys la Pucelle de France dame de Tichémont qui fut femme de messire Robert des Hermoises chevalier, laquelle trépassa en l'an 1448 le 4^e jour de mai (4 mai 1449). Dieu ait son âme. Amen. » Mais cette plaque n'existait plus en 1892, quand fut effectué par l'abbé E. Martin un recensement de toutes les tombes de Pulligny, qui fut publié l'année suivante⁶² : dans les nombreuses chapelles funéraires nobles, les tombes des Pulligny, majoritaires, des Armoises seigneurs d'Autrey, cousins de Robert, qui n'apparaissent qu'après 1460, des Joinville, et, dans le sol de la nef alors encore parfaitement visibles, les tombes de trois personnes – deux femmes et un homme prénommés Claude – datant de la fin du XVI^e siècle.

Il y avait bien une homonyme enterrée à Pulligny, une autre Jeanne dame de Tichémont. Jeanne, fille de Perrin de Pulligny, est la troisième épouse de Didier de Langres, qui avait acheté en 1459 Tichémont à Philibert des Armoises, seul héritier de Robert et fils de son premier mariage. Morte vers 1480, la dame de Tichémont était logiquement revenue dormir auprès de ses pères. Quant à Claude des Armoises, elle vivait encore en 1457 du côté de Saumur.

Nos mythographes espèrent pourtant beaucoup de cette tombe : y trouver un squelette mais aussi l'anneau marqué Jésus-Marie, les armes de Jeanne et les éperons d'or que le roi

62 Louis-Eugène Martin, *Pulligny-sur-Madon : étude historique et archéologique*, Nancy, 1893.

ne lui a pas donnés. Tous les objets ayant appartenu à Jeanne ont en effet disparu aujourd'hui : l'épée qui figurait dans les collections de Louis XII à Amboise ou le chapeau conservé par les oratoriens d'Orléans de 1635 à 1792. Par mauvaise volonté des autorités, pensent nombre de mythographes, ou par la disparition normale, en six siècles, de nombre d'objets. D'ailleurs, pense David-Darnac, cette tombe de Pulligny a probablement été vidée et le corps transporté ailleurs. Mais où ?

« Le docteur Serguei Gorbenko, un savant ukrainien de renommée internationale, aurait découvert et identifié les restes de Jeanne la Pucelle dans une tombe de la basilique royale de Cléry-Saint-André près d'Orléans. Il s'agit là d'une nouvelle extraordinaire qui, si elle était confirmée, mettrait un terme à six siècles de polémiques et controverses et nous obligerait à revisiter notre propre histoire.⁶³ »

En 2001-2002, Gorbenko, qui est un spécialiste de la reconstruction faciale des grands personnages du passé, a obtenu de travailler à Cléry sur la tombe royale qui héberge les corps de Louis XI et de Charlotte de Savoie depuis 1483. Ce travail est publié. En 2002-2003, il obtient une autorisation pour le caveau des Longueville, situé sous la chapelle Saint-Jean, où Dunois a été enterré en 1468, aux côtés de sa femme et de quelques-uns de ses descendants. La fouille à Cléry pose des problèmes spécifiques dans la mesure où des campagnes antérieures de fouilles (1854, 1887, 1889) parallèles à la restauration de l'église ont bouleversé l'ordre des squelettes. Parmi les corps, un homme de soixante/soixante-cinq ans de forte stature qui pourrait être Dunois et une femme grande (1,64 à 1,69 m) décédée à cinquante-cinq ou cinquante-sept ans, cavalière confirmée, qui pourrait être Marie d'Harcourt, la seconde épouse de Dunois, inhumée à Cléry en 1464. Jusque-là, tout va bien. Un livre annoncé sous le titre *Jeanne d'Arc et Dunois* sera même proposé à la vente, mais nul n'a jamais pu encore en lire une seule ligne.

Le raisonnement n'est donc rapporté que d'après des conversations de Gorbenko avec les habitants de Cléry. On

63 Marcel Gay, Roger Senzig, *op. cit.*, p. 19.

ignorerait tout des parents de Marie d'Harcourt, et Dunois aurait épousé une inconnue porteuse d'un secret. Pourtant, Marie est la fille parfaitement attestée de Jacques II d'Harcourt, seigneur de Montgomery, et de Marguerite de Melun, comtesse de Tancarville. La carrière agitée de son père, un cadet de la puissante famille normande, est attestée par de nombreuses chroniques. Prisonnier à Azincourt, il fut d'abord bourguignon avant de devenir armagnac après 1420 et de se faire tuer dans une affaire louche, à Parthenay, en 1424. Marie, sa fille, dame de Warenguebec, épousa Dunois en octobre 1436 et lui donna quatre enfants. Selon Gorbenko, Marie d'Harcourt serait en fait Marguerite de Valois, la fille de Charles VI et d'Odette de Champ-divers. Élevée à l'écart, elle apparaît en 1429 sous les traits de Jeanne d'Arc, échappe au bûcher en 1431 où une autre est brûlée à sa place, et finit par épouser en 1436 son cousin germain Dunois ! L'ennui est que Marguerite de Valois vit à la Cour, où elle est mariée au seigneur de Belleville. Se serait-elle dédoublée ?

Même les mythographes sont réticents, tout en proposant de voir dans le squelette de Marie d'Harcourt celui de Claude des Armoises (donc de Jeanne d'Arc, les conclusions de Gorbenko sont sauvegardées !). Quelle preuve en ont-ils ? Aucune. Si Claude des Armoises est bien Jeanne d'Arc et si son corps a bien été prélevé à Pulligny, où la tombe serait vide, il n'a pu qu'être placé à Cléry auprès de son demi-frère. Avec des si...

Question d'ADN

Les progrès de la science et le développement des analyses génétiques amènent à des perspectives différentes désormais, puisqu'il suffirait d'un fragment, même minuscule, de ce corps à part pour effectuer une analyse ADN.

Dans les années 1930, les recherches se focalisèrent autour du cheveu incontestablement noir retrouvé en 1844 dans les archives de Riom, pris dans le sceau d'une lettre de Jeanne

d'Arc du 9 novembre 1429 adressée à la ville, lors du siège de La Charité, pour lui réclamer de la poudre et du salpêtre. De nombreux chercheurs dont Quicherat le virent au musée de Riom. Il disparut vers 1890, probablement dérobé par un collectionneur local, fervent de la Pucelle. Les appels à restitution des années 1930 restèrent sans résultat. Aucune autre lettre de Jeanne, contrairement à ce que pensent les mythographes, ne comportait de cheveu. Il fallait donc chercher ailleurs.

Du 13 février 2006 au début d'avril 2007, une équipe de chercheurs de l'hôpital de Garches, dirigée par le docteur Philippe Charlier⁶⁴, se livra à l'examen des restes présumés de Jeanne d'Arc conservés au musée des Amis du Vieux Chinon. Ces bocal, qui contenaient des fragments d'os, de tissu et de bois, avaient déjà derrière eux une longue histoire.

C'est en effet en 1867 qu'avait été découvert, dans le grenier d'une pharmacie de la rue du Temple à Paris, un bocal en verre ancien, portant sur le couvercle une inscription : « Restes trouvés sous le bûcher de Jeanne d'Arc Pucelle d'Orléans. » L'étudiant en pharmacie qui fit la découverte le donna à un de ses amis, E.H. Tourlet, qui installa sa pharmacie à Chinon. Lorsque la cause en béatification commença, le contenu du bocal fut soumis à deux commissions successives, l'une en 1892 et l'autre en 1909. Entre-temps, Jeanne fut béatifiée le 18 avril 1909 puis canonisée en 1920. Le bocal légué à l'archevêché fut mis en dépôt au musée des Amis du Vieux Chinon dans les années 1960.

C'est en 1979 que des analyses fragmentaires sont tentées pour la première fois à l'université de Groningue en Hollande. La datation au carbone 14 ne va pas vraiment dans le sens de l'authenticité : entre 1 800 et 1 700 ans avant Jésus-Christ ! Néanmoins, la pratique consistant à recueillir les cendres d'un condamné est parfaitement attestée à l'époque médiévale. Une lettre du père de Boccace montre que les Parisiens avaient ainsi recueilli celles de Jacques de Molay en 1314. Encore faut-il que

64 Philippe Charlier, « Les trois morts de Jeanne d'Arc », *Médecin des morts*, Paris, Fayard, 2006, p. 267-287.

les soldats de garde laissent faire ! Une nouvelle analyse est donc tentée par l'équipe de Charlier sur l'ensemble du contenu du bocal. Il s'agit, définitivement cette fois, d'une momie égyptienne qui a été embaumée entre le VII^e et le III^e siècle avant Jésus-Christ. De la vanilline et des onguents spécifiques à l'Egypte ancienne ont été retrouvés, de même que des pollens de pin et du tissu de lin spécifiques du Moyen-Orient...

Il n'existe donc aucune relique directe de Jeanne d'Arc et cela n'a d'ailleurs pas grande importance pour l'historien. « Ô Jeanne sans sépulcre et sans portrait, toi qui savais que la tombe des héros est le cœur des vivants, peu important tes vingt mille statues, sans compter celles des églises : à tout ce pourquoi la France fut aimée, tu as donné ton visage inconnu » (André Malraux, discours à Rouen, 1964).

Jeanne, Claude, des femmes hors normes

En dépit de leurs différences, Jeanne d'Arc et Claude des Armoises ont cherché leur autonomie en outrepassant les limites du modèle féminin de leur temps. En revanche, les mythographes veulent les y enfermer.

Jeanne et Claude étaient très différentes. L'une ne mangeait pratiquement pas, l'autre fréquentait avec plaisir les festins et les beuveries des mercenaires de la noblesse. L'une avait horreur des bals et n'avait plus fait la ronde autour de l'Arbre aux fées après l'âge de sept ans, l'autre dansait à perdre haleine. L'une était prophétesse et sans cesse préoccupée de Dieu ; de la piété de Claude, qui semble être restée dans les normes communes, nous ne savons rien, en dehors du pèlerinage à Liesse. Jamais elle ne prétendit, après son séjour à Cologne, pouvoir prédire l'avenir.

Pourtant, elles se ressemblaient physiquement. Toutes deux aimaient les chevaux et leurs dons de cavalières faisaient l'admiration de tous. Elles aimaient les belles armes, des épées de Jeanne à la cuirasse offerte à Claude par le comte de Virnenbourg. Elles étaient solides, énergiques, charismatiques. Leur parole était séduisante et hardie.

Elles savaient répondre aux questions les plus compliquées et les plus déstabilisantes.

Et, surtout, elles avaient derrière elles le même type de parcours. Elles avaient refusé le sort normal des adolescentes

paysannes de leur temps : se marier tôt, avoir beaucoup d'enfants et tenir une maison. Elles avaient revêtu l'habit d'homme pour courir le vaste monde, y prendre la parole en public, y faire la guerre et s'y mêler parfois de politique : toutes ces choses que, normalement, les femmes ne faisaient pas. Les habitudes, comme les mœurs, s'y opposaient. Et certaines d'entre elles faisaient même l'objet d'interdictions explicites dans les Écritures. L'une comme l'autre posent le problème de la marge de manœuvre des femmes⁶⁵ dans un monde dominé par les hommes, mais où Dieu a voulu toutes les âmes égales et asexuées. La guerre ouvrait alors des espaces de liberté nouveaux. En l'absence des maris ou des pères, partis guerroyer ou retenus, des années durant, prisonniers en Angleterre, c'était aux femmes de défendre les châteaux, de gouverner les fiefs ou de collecter l'argent des rançons. Chacun sait la place privilégiée des veuves dans le monde médiéval, riches et autonomes. La guerre multiplia les veuvages provisoires.

Quitter sa famille

Tout commence, pour l'une comme pour l'autre, par une rupture. Celui ou celle qui sont promis à l'héroïsme ou à la sainteté commencent toujours par quitter la famille qui les a élevés. Leur choix n'est pas celui que leurs parents avaient prévu pour eux. En ce sens, aucune sainte, aucune héroïne ne sont de bonnes filles puisque l'appel auquel elles répondent les éloigne du cocon familial.

Jeanne était partie de Domrémy au printemps 1429 sans rien dire à son père et à sa mère, qui n'auraient pas approuvé son projet. Elle n'avait même pas dit au revoir à son amie Hauviette, qui en pleura beaucoup. Plus tard, elle leur écrivit pour leur demander pardon et ils lui pardonnèrent, puisqu'elle revit son père lors du sacre de Reims. Ses frères la suivirent plus tard.

65 Georges Duby et Michelle Perrot, op. cit.

La rupture de Claude avec sa famille fut plus brutale et spectaculaire. Elle avait frappé sa mère dans des circonstances que nous ignorons, et avait dû aller à Rome demander le pardon du pape. Jamais, par la suite, elle n'eut à ses côtés aucun membre de sa famille. Sa vraie famille semble être le groupe au sein duquel elle combattait. Qu'elle soit allée voir sa vieille mère malade à Orléans en 1440 relève de l'imagination des mythographes. Certes, Isabelle Romée (mère supposée de Claude) était bien à Orléans en 1440, mais il n'y a aucune preuve qu'elle ait soutenu l'imposture. Quant au sens de la famille de Claude, c'est un postulat (toutes les femmes auraient le sens de la famille) que rien ne corrobore.

Refuser de se marier

Aucune d'entre elles ne s'est mariée entre quinze et vingt ans, comme toutes les autres filles, à un garçon accepté, voire choisi, par les parents.

Le mariage de Jeanne nous est fort mal connu. Elle avait entre douze et dix-sept ans quand ses parents lui présentèrent un garçon qui convenait, comme ils l'avaient fait, quelques années plus tôt, pour sa sœur Catherine, qui avait épousé Colin, fils du maire du village d'à côté, lui-même laboureur et un peu plus âgé qu'elle. Pour Jeanne, il y eut fréquentation officielle et échange de promesses de fiançailles, puisque le recours à l'officialité fut ensuite nécessaire pour les rompre.

Le procès qui a eu lieu à Toul (1427, 1428 ?) est perdu. À Rouen, les juges prétendent que le fiancé, horrifié par sa mauvaise conduite, a désiré rompre ses engagements. Jeanne rétorque que c'est elle qui a rompu. Le tribunal de l'évêque lui a donné raison. Elle aurait invoqué le vœu de virginité qu'elle avait fait à Dieu dans sa treizième année. Il n'est guère possible en effet de plaider un autre choix humain : seul Dieu peut l'emporter sur le mari choisi par les parents. Pourtant, Jeanne ne veut pas non plus s'enfermer dans un couvent. Elle cherche

une voie qui n'existe pas de son temps, où toutes les filles sont mariées ou religieuses. Le célibat féminin dans le monde est quasi impossible.

Le mariage de Claude n'est guère plus clair. À vingt-six ans, elle avait passé l'âge normal au mariage et elle n'était probablement plus vierge. La cérémonie fut précipitée et lui évita de gros ennuis avec l'Inquisition. Elle y gagnait un noble nom et une certaine respectabilité. Robert des Armoises toucha probablement une dot payée par Elisabeth de Gôrlitz ou par les Virnenbourg pour accepter une épouse à laquelle sa famille n'ouvrirait pas grands les bras. De cet expédient d'urgence, les mythographes veulent faire un mariage d'amour : c'est l'instinct, disent-ils, qui rend les femmes facilement amoureuses (!) ou, encore plus fleur bleue, elle avait un faible depuis longtemps pour Robert des Armoises ! Mais, là, les preuves manquent. Elle aurait été une bonne épouse, entre l'hôtel de Metz l'hiver et le château de Jaulny l'été. Soyons réalistes : le mariage d'amour n'est pas d'actualité au XV^e siècle, cette union a duré au plus quatre ans (Robert est mort avant 1440, puisque le Bourgeois dit « elle avait été mariée », ce qui suppose qu'elle est veuve). Entre-temps, notre petite épouse a pas mal voyagé, sans que le mari ne soit jamais signalé à ses côtés.

Sans descendance

Jeanne, qui est restée vierge, n'a évidemment pas eu d'enfant. Aurait-elle même pu en avoir ? Psychologiquement, elle a horreur des contacts physiques et peur du viol dont elle sent la menace en permanence. Elle repousse le tailleur trop entreprenant, comme les avances d'Aymon de Macy. Si elle était violée, peut-être perdrait-elle ses dons de prophétesse. Sexuellement, il n'est pas sûr qu'elle aurait pu avoir des enfants : elle n'a pas de règles et son bassin est anormalement étroit.

L'accouchement est pour elle un tourment. Elle a vu mourir en couches sa sœur Catherine et il n'est pas sûr que l'enfant ait survécu. Une femme sur quatre meurt en couches à son premier enfant. La maternité est un gros risque, mais la justification féminine par excellence. Les souffrances de l'accouchement sont une conséquence du péché d'Ève. Toute femme qui accouche risque peut-être sa vie mais elle fait son salut.

Elle assiste sa cousine enceinte peu avant son départ de Lorraine. Plus tard, au faîte de sa gloire, durant l'été de 1429, elle participe aux prières pour ressusciter un bébé mort-né dans l'église de Lagny. L'opération réussit pour ce qu'on en attend : quelques minutes de vie qui permettent à cet enfant d'être baptisé et d'accéder au Paradis. L'Église se méfie de ces miracles « à répit » qui lui paraissent factices (en un sens, ils le sont, puisque l'enfant meurt) mais qui répondent à une forte demande des parents. Ceux-ci ont déjà perdu l'enfant en ce monde, ils ne peuvent accepter de le perdre aussi pour l'éternité.

Si la parenté biologique effraie Jeanne, elle n'a aucune réticence devant la parenté spirituelle. Dans son village, elle est marraine du fils de Gérardin d'Epinal. Lorsqu'elle part, elle conseille à sa cousine de donner à son enfant le prénom de sa sœur Catherine. En 1429, elle accepte à nouveau plusieurs fois d'être marraine d'enfants de partisans de Charles VII. Si le choix du prénom lui est laissé, elle nomme les petits garçons Charles (comme le roi ou comme le duc d'Orléans ?) et les petites filles Jeanne. La parenté spirituelle semble, pour la Pucelle, compenser l'absence de maternité.

Claude eut-elle deux fils de Robert des Armoises, comme elle l'affirme à Paris ? C'est possible, mais ces petits garçons ne semblent guère avoir vécu. Seul Philibert, le fils de la première épouse de Robert, hérita de son père. La généalogie des Armoises des années 1700 ne mentionne aucun héritier pour le second mariage, comme si ces enfants n'avaient jamais existé.

Certains mythographes, comme G. Pesme, pensent d'ailleurs que Claude-Jeanne n'eut jamais d'enfant. En revanche, ils lui attribuent un filleul, Louis des Armoises-Autrey, enterré lui aussi à Pulligny-sur-Madon. Elle aurait choisi le prénom de Louis d'Orléans pour le donner à son jeune cousin. Pourtant,

des recherches récentes prouvent que Louis d'Autrey est né au plus tôt vers 1480, quelques décennies après la mort de Claude !

De quelles tâches domestiques Claude et Jeanne sont-elles capables ? Toutes les petites filles apprennent à prier comme à tenir une maison. La Pucelle a une grosse répugnance vis-à-vis de la cuisine. De sa rivale Catherine de La Rochelle, qui, elle, est mariée, elle dit avec mépris : « Qu'elle retourne à ses casseroles ! » En revanche, elle se montre experte au filage, activité typiquement féminine, tant pour la femme forte des Proverbes que pour les aristocratiques héroïnes des romans de chevalerie, enfermées dans la chambre des Dames.

À Rouen, elle propose de comparer sa dextérité aux plus expertes fileuses et couturières de cette ville drapière de renom. En un sens, d'ailleurs, elle file trop bien. La quenouille est supposée davantage occuper les doigts des filles oisives qu'être un gagne-pain.

Aucun texte ne permet de savoir si Claude tenait avec plaisir ou avec ennui la quenouille ou la queue des casseroles. Elle n'a pas joué longtemps la dame noble, tenant hôtel à Metz face à l'église Sainte-Ségoène. Pourtant, sa dextérité manuelle ne fait pas l'ombre d'un doute. Les tours de prestidigitation dont elle raffolait nécessitaient tous des mains habiles. Les objets utilisés (nappe, verres) tournaient autour des arts de la table. Peut-être simplement parce qu'ils étaient faciles à trouver partout. Ou faut-il y voir une hésitation entre le rejet de la fonction nourricière attribuée aux femmes (le verre est brisé, la nappe lacérée) et son acceptation (ils sont intacts à la fin du tour) ?

Vêtues d'un habit d'homme

Elles ont toutes les deux porté l'habit et les cheveux courts des hommes de guerre. Avec, pourtant, une différence importante. Pour Claude, l'habit d'homme se porte pour voyager ou pour combattre. Mais c'est en habit de femme qu'elle arrive à la Grange-aux-Ormes, qu'elle reçoit dans son hôtel à

Metz, qu'elle joue la dame de Jarville dans les châteaux de Gilles de Rais, ou l'épouse de Jean Douillet dans sa maison saumuroise. L'habit n'est pas lié à une nécessité spirituelle mais à un type d'activité. Par ailleurs, il conforte sa ressemblance avec Jeanne et satisfait sa mythomanie.

Pour Jeanne, les choses sont plus complexes. Nul ne la reverra plus en habit de femme depuis son départ de Vaucouleurs, où elle arbore pour la première fois l'habit d'homme, et le 30 mai, où elle est brûlée vêtue en femme. Pour le voyage vers Chinon, difficile en hiver, cet habit paraît commode et bien adapté. Mais Jeanne va le garder durant toutes ses campagnes comme lors de l'hiver passé très pacifiquement entre Sully-sur-Loire et Orléans. Elle le garde en prison comme devant ses juges.

Lorsqu'elle abjure, elle n'y renonce que quelques jours avant de le remettre, ce qui lui vaut d'être condamnée comme relapse. L'habit d'homme est constitutif de son identité profonde.

À ce port de l'habit d'homme par une femme, l'Église oppose de nombreuses objections. Commençons par celles qui relèvent de la moralité. Ce port tout à fait inhabituel est à la fois un scandale et un mensonge. On ne saurait être extérieurement un homme et en dessous une femme, une fois le vêtement enlevé. Être et paraître doivent obligatoirement coïncider. Une femme doit être vêtue comme une femme, un roi comme un roi et un paysan humblement habillé de couleur sombre et terne, conformément à son statut. Chacun à sa place, sexuelle ou sociale. L'habit d'homme est aussi contraire aux bonnes mœurs. Ainsi vêtue, une femme impudique peut plus facilement fréquenter les hommes, voire même avoir accès aux lieux réservés aux hommes. Et même une femme pudique devient alors tentatrice, puisque le costume masculin, très sexué au XV^e siècle, souligne les épaules et se termine par des chausses très moulantes. Le costume féminin, beaucoup moins coloré que celui des hommes, est fait au contraire pour dissimuler les formes. Les longues robes à traîne cachent même la cheville. L'habit d'homme est donc contraire à l'honneur féminin.

À ces objections morales s'ajoutent des versets des Écritures. Le Deutéronome interdit strictement cette pratique : « Que

l'homme porte un habit de femme ou que la femme porte un habit d'homme, ceci est abominable à Dieu. Quiconque agit ainsi sera excommunié. » Cet interdit de l'Ancienne Loi était-il encore valable sous la nouvelle loi évangélique qui était venue la parfaire ? Pas obligatoirement. Au haut Moyen Âge, dans le monde byzantin, un certain nombre de saintes femmes avaient pris l'habit de moine au désert (un choix impossible alors au sexe féminin). Elles avaient vécu incognito jusqu'à leur mort, où leur secret se révélait. Le problème avait préoccupé saint Thomas à la fin du XIII^e siècle. Le port de l'habit d'homme resta interdit, mais il devenait possible en cas de nécessité : pour voyager en pays lointain et peu sûr, pour sauver sa vie ou son honneur, en période de guerre. La nécessité était par nature de l'ordre de l'exception et ne pouvait durer. Pour Jeanne, qui avait porté l'habit d'homme pendant deux ans, elle ne pouvait guère être plaidée. La Pucelle argua alors de la volonté de Dieu : Il lui avait prescrit l'habit d'homme tant que sa mission n'était pas terminée et tous les Anglais boutés hors de France. Elle fit de cet habit, que les juges considéraient comme un mensonge, le signe de sa vérité.

Aucune difficulté en revanche pour Claude, qui ne revendiquait l'habit d'homme qu'au titre d'une profession particulière, celle d'homme d'armes. Quand les parlementaires parisiens la relâchèrent en 1440, elle retourna s'enrôler.

Porter l'habit d'homme, c'était aussi plus ou moins revendiquer l'accès aux tâches masculines. Les juges de Rouen l'ont compris aussi. Pour eux, le monde a été créé par Dieu, lequel a voulu qu'il y eût deux sexes, à la fois semblables et différents. Semblables parce que pareillement créés par Dieu, voués à L'aimer et à Le servir, et promis au salut. Du point de vue de la grâce, explique Thomas d'Aquin, l'homme et la femme sont égaux mais, en ce monde terrestre, il y a hiérarchie et différence. La femme, créée en second, est inférieure à l'homme, qu'elle a pour mission d'aider (en participant à la procréation). Cette différence de vocation entre hommes et femmes fut confortée au XII^e siècle par la pénétration des idées aristotéliennes dans les universités. La Nature voulait que la femme soit inférieure à l'homme. Aux femmes, l'espace

domestique, aux hommes, la politique et la guerre. Les idées d'Aristote avaient ainsi renforcé la misogynie traditionnelle de la plupart des clercs.

Ni Jeanne ni Claude à sa suite ne revendiquèrent l'accès à toutes les tâches masculines. Ni le sacerdoce ni la culture universitaire ne les intéressaient. Seules la parole publique et la guerre furent assumées aux yeux d'un public enthousiaste, réticent ou surpris.

Le fait qu'une femme parle en public est aujourd'hui de peu de conséquence, puisqu'il ne s'agit que d'une simple affaire de communication réussie ou non. Au Moyen Âge, en revanche, la parole était sacrée, qu'il s'agisse de celle de Dieu (« *Que la lumière soit !* ») ou de celle du prêtre (« *Ceci est mon corps* »). Les Évangiles présentaient, sur l'accès des femmes à la parole, des leçons équivoques. La Vierge n'y prononçait guère que trois phrases elliptiques, mais le Christ chargeait l'une d'elles d'annoncer aux Apôtres sa résurrection. (La Glose s'interroge : « Est-ce parce que les femmes sont bavardes, ce qui donnait au Seigneur la certitude d'une bonne diffusion, ou parce qu'elles sont dignes de prêcher ? ») Les Épîtres de saint Paul posent les bases de l'exclusion féminine : « Que les femmes se taisent dans les assemblées » ou « Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de faire la loi ». L'Église fixa donc très vite des limites strictes à la parole féminine publique en matière de liturgie, de prédication ou d'enseignement. Mais, dans le domaine privé, la parole féminine était au contraire encouragée. C'était aux femmes de convertir leur mari (comme Clotilde) ou de le maintenir dans le droit chemin, c'était aux mères d'enseigner (comme Blanche de Castille) prières et vertus aux petits enfants.

Des femmes qui osent

Claude et Jeanne ont beaucoup parlé. Jeanne a parlé aux femmes, aux enfants dans les rues des villes de la Loire, mais aussi à des soldats réunis avant l'assaut ou même aux membres

du Conseil royal. Parler à des hommes en groupe, parler parfois dans des églises (à Lagny, à Compiègne), est très limite. De même, elle refusa parfois de répondre aux questions des juges. Elle ne leur dirait pas ce qui appartenait à Dieu, ou à ses voix, ou au roi. Claude, elle aussi, répondra hardiment et insolemment aux juges parisiens, se vantant tant de sa rébellion familiale que d'avoir à la guerre tué par deux fois. Sur la liberté de parole des femmes, l'une et l'autre n'étaient pas loin de partager l'avis de Christine de Pisan, leur contemporaine : « Si Dieu avait voulu que les femmes ne parlassent point, Il les aurait faites muettes ! »

Il y a pourtant une différence importante. Jeanne était prophétesse, porteuse d'un message de Dieu. C'est comme telle qu'elle se présenta à Chinon, et comme telle qu'elle fut condamnée à Rouen, quand les juges considérèrent que ses voix provenaient du diable. Claude semble bien être aussi apparue comme prophétesse. Elle parlait par parabole, son pouvoir commencerait à la Saint-Jean-Baptiste. À Cologne, elle prédit le succès du candidat souhaité par les Virnenbourg. Mais, après son escamotage précipité, elle s'assagit. Plus jamais elle ne prétendit à la parole prophétique ni à l'exercice de pouvoirs particuliers.

L'accès à la guerre était, en quelque sorte, un problème plus simple. Aucun texte des Écritures n'interdisait la guerre aux femmes. Dans l'Ancien Testament, Judith avait sauvé sa ville natale assiégée par les Assyriens en coupant la tête de leur chef ; Déborah, en portant l'étendard sur le champ de bataille, assura la victoire des Juifs qu'elle avait prophétisée. Et si l'Évangile, moins militant, prônait plutôt de tendre l'autre joue, cette injonction valait pour les deux sexes !

Il fallut attendre les environs de l'an mil et la paix de Dieu pour que l'Église se souciât d'établir des normes de comportement différentes, en cas de guerre, pour les hommes et pour les femmes. Les chevaliers eurent le monopole du combat et du port d'armes. Ils durent jurer de ne toucher ni aux biens ni aux personnes désarmées. Les femmes étaient de celles-là. Or, si la paix de Dieu les mit bien hors guerre, cette législation ne leur était pas réservée, mais visait prioritairement les églises et

les clercs. On aligna de ce point de vue clercs et femmes, tous deux porteurs de longue robe. Elles ne purent plus être des guerrières que spirituellement (en luttant contre le péché), à deux exceptions près. Comme tout chrétien promis au salut, elles participèrent parfois activement aux croisades. La guerre pour Dieu est par définition bisexuée. Elles purent aussi se défendre si leur personne, leur vertu ou leur maison (et, par extension, leurs châteaux ou fiefs) étaient attaquées.

Désormais, la guerre offensive se livrait entre des groupes de combattants professionnels soldés qui s'affrontaient en champ ouvert, loin des foyers. Vers 1300, Gilles de Rome, le précepteur de Philippe IV le Bel, justifie l'exclusion des femmes de la guerre : « Elles sont la plus peureuse chose qui soit et de froide complexion... elles ont molle chair et peu de force de corps... aussi ne doit-on pas les mettre à combattre. »

Moins de cinquante ans après, les choses avaient changé. Les hommes étaient désormais absents ou trop peu nombreux. Les femmes durent soigner, nourrir, approvisionner en flèches ou en eau bouillante, gérer fiefs et châteaux. Et, si les mythographes ont tort en alléguant les exploits à Hennebont de Jeanne de Montfort en 1342 – lesquels sont une jolie invention de Froissart -, il est bien vrai que de pauvres filles furent les porte-étendard des villes de Flandre à la fin du XIV^e siècle et se firent tuer. Une grande dame comme Pernelle de La Rivière défendit courageusement en 1418 son château de La Roche-Guyon contre les Anglais avant de devenir, en récompense, première dame d'honneur de la reine Marie d'Anjou.

L'opinion était donc plus ou moins prête à ce que Jeanne ou Claude participent à la guerre, d'autant que les légistes du roi Charles présentaient celle-ci comme purement défensive. L'envahisseur était anglais. En cas de guerre défensive, tous pouvaient être appelés, quels que soient leur sexe ou leur état. Orléans était une autre Béthanie, l'étendard de Jeanne, proche de celui de Déborah. Ce qui surprit le plus, c'est qu'elles aient, l'une comme l'autre, fait la guerre longtemps et exercé des commandements.

L'aventure de Jeanne d'Arc est une extraordinaire revendication d'autonomie personnelle et féminine. Il n'y a rien

d'étonnant à ce qu'elle ait fasciné Claude ou Jeanne-Marie. Même si Jeanne n'envisageait pas du tout d'étendre aux autres femmes le rôle à part qu'elle s'était attribué, même si elle pensait être une exception voulue par Dieu et non un modèle, elle symbolise aujourd'hui pour nombre d'historiennes⁶⁶ la résistance à l'ordre masculin.

66 Elione Viennol, « *Une femme panni d'autres* », Gèò, op. cit., 2008, p. 18-21.

Conclusion

L'historien n'a pas la part belle face au mythographe. Il cumule les handicaps. Tout ce qu'il avance se doit d'être confirmé par une source et il lui faut rendre compte de la réalité dans sa totalité. Tout historien de la Pucelle un peu sérieux utilise aussi bien les textes armagnacs que les textes bourguignons. Et c'est ainsi que les mythes du XV^e siècle ont tous été examinés et intégrés progressivement à une histoire, dont les progrès actuels reposent sur le refus de confondre foi et raison, raison et conviction. Parfois, le chercheur n'aboutit à aucune certitude et l'indique, quitte à laisser ses lecteurs insatisfaits. L'historien, je l'avoue, se soucie de vérité plus que de proximité.

Le mythographe, lui, sait et affirme. Il n'a pas trop besoin de sources. L'hypothèse lui suffit. De celle-ci il en déduit une autre, bientôt transformée en certitude. Son discours est plus une affaire de conviction que de méthode. Sera-t-il assez persuasif pour faire croire à des résultats évidemment plus sensationnels et plus rapides que ceux de l'historien ?

Des disqualifications en série

Les thèses bâtardisantes et survivalistes, qui restent seules aux mains des mythographes, sont nées au XIX^e siècle et en reflètent les valeurs (la raison, la laïcité) comme les préjugés (envers la jeunesse, les femmes ou la pauvreté). Leurs auteurs appartenaient presque tous à d'honorables familles bourgeoises. Ainsi Caze, notre futur sous-préfet et père spirituel de tous les bâtardisants, était-il le fils d'un riche marchand de vins

bordelais. La plupart étaient des laïcs convaincus et peu d'entre eux avaient reçu une formation historique approfondie.

Pour eux, la jeunesse n'avait pas vocation à transformer le monde. À la Jeanne adolescente intrépide, ils substituent une jeune adulte, qui plus est manipulée par une génération plus âgée qui monopoliserait expérience et pouvoir. L'enfance n'est pas mieux traitée et le témoignage de la petite Charlotte Havet⁶⁷ est récusé, car elle n'avait que dix ans en 1429. Le monde des mythographes ne compte en fait ni enfants, ni adolescents, ni vieillards. Or le XV^e siècle, même si le pouvoir y appartient souvent aux gens âgés, détenteurs jusqu'à leur dernier souffle du pouvoir, de l'or et des femmes, est peuplé d'enfants nombreux qui ne vivront pas tous. Charles VII exerça le pouvoir à quinze ans. À vingt ans, bien des princes avaient déjà commandé des armées. Globalement, ce monde où l'avancement à l'ancienneté n'existait pas est bien plus jeune que le nôtre.

Le mythe de Jeanne compte classiquement beaucoup de mauvaises femmes (à commencer par la reine Isabeau) et peu de bonnes. Encore celles-ci sont-elles surtout des veuves et des mères, comme la reine Yolande. Les femmes du XIX^e siècle, comme celles du XV^e, sont toujours définies essentiellement par leur sexualité. Même celle de Jeanne ne serait pas trop claire, suggèrent certains mythographes. Et, comme toutes les femmes, la Pucelle serait coquette. Les mythographes sortent alors un argument assez drôle : la robe taillée en juin 1429 à Orléans dont nous possédons le devis. « On sait, écrit l'un d'eux, ce que la Pucelle a choisi : une fine laine de Bruxelles vermeille pour la robe, une autre verte pour la huque, des doublures en satin blanc, des broderies d'orties », soit 13 écus d'or. « Contrairement à l'image qu'on a voulu donner d'elle, Jeanne aime le luxe et les choses raffinées⁶⁸... » Peut-être, mais il s'agit ici d'un vêtement masculin, une livrée aux couleurs de la famille d'Orléans et à ses emblèmes (les orties). Le prince en a choisi les

⁶⁷ Fille de Jean Boucher.

⁶⁸ Marcel Gay, Roger Senzig, *op. cit.*, p. 81.

couleurs et les tissus. Les arborer ou non est un problème de politique et non de coquetterie féminine !

Toutes les femmes rêveraient, imaginent encore nos mythographes, d'un mari, d'une famille de deux enfants, d'un château à la campagne (Jaulny si possible), d'une vie de bonnes œuvres et à la fin d'une tombe dans l'église paroissiale. Claude des Armoises a refusé, en fait, de suivre ce chemin. Et il est bien difficile de faire entrer une fille extraordinaire et dérangeante comme Jeanne dans le moule de la condition féminine du XIX^e siècle, encore plus restrictive que celle du XV^e siècle !

Jeanne était fille du peuple. Mais les mythographes ne croient ni aux capacités ni aux rêves des filles du peuple. Elle fut extrêmement populaire. Autour d'elle se pressaient les bourgeois, les artisans comme les humbles paysans. En 1456, ils racontaient encore avec ferveur son enfance ou sa mort. Les mythographes ne veulent pas de ces témoins-là tous très favorables à Jeanne. « Il y a aussi beaucoup de pauvres gens qui n'ont pas bien compris ce qu'on leur demandait⁶⁹. » Quant à moi, je me refuse à croire que les humbles soient obligatoirement des imbéciles.

Or Jeanne réunissait tous ces handicaps. Parce qu'elle était jeune, parce qu'elle était femme et issue du peuple, les mythographes du XIX^e siècle lui contestèrent et sa vie et sa mort. Sous des apparences séduisantes, le mythe est infiniment conservateur.

La théorie du complot

C'est l'instrument à la mode qui permet aux mythographes contemporains de fournir des réponses simples et apparemment évidentes à toutes les interrogations que suscite toujours la vie de Jeanne⁷⁰. La thèse est posée dès la préface :

69 Marcel Gay, Roger Senzig, *op. cit.*, p. 197.

70 Ibid., p. 10.

« Jeanne faisait partie d'un plan mûrement réfléchi qui relevait de la haute politique plutôt que des hauteurs célestes⁷¹ » Ce complot aurait deux têtes, l'une politique, Yolande d'Aragon, et l'autre religieuse, Colette de Corbie, assistée par l'ordre franciscain. Les Bourguignons, pourtant bien renseignés, n'en ont jamais su autant et ne croyaient qu'à une manipulation armagnac ponctuelle et locale !

Avec les mythographes, l'échelle change. Derrière toute réalité, et même dans les plus infimes détails de celle-ci, se cacheraient des réseaux souterrains qui ne viseraient qu'à accroître leur influence. Les franciscains (à une autre époque, l'Opus Dei ou les jésuites auraient tout aussi bien pu faire l'affaire) seraient à l'œuvre dès la naissance de Jeanne. Ils organiseraient son apparition puis ses victoires. Reste à expliquer pourquoi Yolande ne se soucie nullement de la capture de Jeanne et pourquoi il y a des franciscains parmi les juges de Rouen.

L'Église n'est certes pas mise directement en cause pour le XV^e siècle. Les divisions entre pape et concile sont patentes et c'est un tribunal d'inquisition qui a condamné Jeanne. Mais, par la suite, c'est elle qui organiserait le mensonge et s'emploierait à cacher la vérité sur Jeanne. Elle cacherait dans les armoires de fer du Vatican le fameux « livre de Poitiers » qui permettrait aux bâtarisants de prouver l'origine royale de la Pucelle. Le cardinal Tisserant « maître incontesté de la Vaticane et de ses archives secrètes⁷² », aurait été dans les années 1960 le grand organisateur de cette dissimulation séculaire.

Le mensonge toucherait aussi Claude des Armoises, dont l'Église s'acharnerait à faire disparaître le souvenir, en détruisant la plaque de Pulligny comme en déplaçant les squelettes des tombeaux de Cléry à l'époque du procès en canonisation. Il n'y a plus de preuves de nos jours, reconnaît-on. Mais, justement, cette inexistence même serait la preuve la plus absolue de l'existence d'un complot comme de sa perfection.

71 Éric Picard, « Da Vinci code en Lorraine », *Histoire du Christianisme magazine*, t. 43, juillet 2008, p. 26-31.

72 Marcel Gay, *op. cit.*, p. 139.

D'ailleurs, le complot continue encore aujourd'hui. Le Vatican refuse toujours de fournir des photocopies du « livre de Poitiers » (perdu avant 1450, il est vrai !), l'État français refuse de renouveler le titre de séjour de Gorbenko. Et les universitaires soutiennent tous ce mensonge. Au choix, nous sommes des « historiens officiels⁷³ », des « fondamentalistes⁷⁴ ». Il y aurait même parmi nous « une poignée d'irréductibles intégristes » qui croient encore à sainte Jeanne. Des noms, je veux des noms... Enfin, vint le journaliste porteur de vérité et pour cela persécuté !

Mais, dans cette histoire, la victime, c'est Jeanne, il me semble. Non ?

FIN

⁷³ *Ibid.*, p. 123.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 279.

La France en 1429



Chronologie

1412**1412**

Janvier

1423 ou 1425**1429**

Vers le 13 février

Vers le 23 février

Fin mars

22 mars

Entre le 27 mars et début avril

Avril

29 avril

5 au 7 mai

8 mai

Fin mai

Juin

29 juin

Juillet

17 juillet

20-21 juillet

14-15 août

25-28 août

8 septembre

13 septembre

4 octobre

1430

Janvier à mars

13 mai

23 mai

26 mai au 10 juillet

Août-novembre

9 novembre

20 décembre

23 décembre

1431

9 janvier – 29 mai

21 février

27 au 31 mars

23 mai

Naissance de Jeanne à Domrémy
Première manifestation des voix.

Départ de Jeanne pour Chinon.
Première entrevue avec le dauphin.
Décision de la commission de Poitiers.
Lettre aux Anglais.
Entrevue du Signe à Chinon.
À Tours ; équipement, épée de Fierbois
puis Blois où se réunit l'armée royale.
Entrée de Jeanne à Orléans.
Prise des bastilles Saint-Loup le 4, des
Augustins le 6, des Tourelles le 7.
Les Anglais lèvent le siège.
Rencontre à Loches avec le dauphin.
Prise de Jargeau, les 11 et 12, Meung, le
15, Beaugency, les 16-17, Patay, le 18.
Départ de Gien de l'expédition du sacre.
Entrée à Troyes (du 5 au 12), Châlons (du
14 au 15), puis Reims.
Sacre de Charles VII.
Le roi touche les écrouelles à Corbény.
Montepilloy, Anglais et Français sont face
à face.
Saint-Denis.
Échec de l'assaut devant Paris.
L'armée royale se replie sur Gien et se
disperse.
Siège de Saint-Pierre-le-Moutier puis de
La Charité.

Séjour de Jeanne à Sully.
Jeanne gagne Melun, Lagny puis
Compiègne.
Jeanne est faite prisonnière à
Compiègne.
Prison de Beaulieu-les-Fontaines.
Prison de Beaurevoir chez Jean de
Luxembourg.
Arras.
Le Crottoy.
Arrivée de Jeanne à Rouen.

Procès d'inquisition à Rouen.
Premier interrogatoire public.
Lecture des 70 articles du Promoteur
d'Estivet.
Lecture des 12 articles.

24 mai

Prédication publique par Guillaume
Erard au cimetière Saint-Ouen.
Abjuration.

28 mai

Jeanne reprend ses habits d'homme.

29 mai

Elle est condamnée comme relapse.

30 mai

Jeanne meurt sur le bûcher.

LA SUCCESSION DE FRANCE

